

VITAL-MAREILLE

L'Assassinat
Triomphant

SES VICTIMES — SES PROCÉDÉS
SES RISQUES
L'ABDICATION DES HONNÊTES GENS

Troisième Édition



PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET C^{ie}

15, rue de Clugny, 15

L'Assassinat Triomphant

F15E9

VITAL-MAREILLE



L'Assassinat Triomphant



SES VICTIMES — SES PROCÉDÉS

SES RISQUES

L'ABDICATION DES HONNÊTES GENS



PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE

ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET C^{ie}

15, rue de Clugny, 15

—
1913

DU MÊME AUTEUR

Poésies de Basoche. Durand, éditeur, 20, rue
Condillac, Bordeaux.

Essai sur les procès passionnels. Durand, éditeur,
20, rue Condillac, Bordeaux.

La Plaidoirie sentimentale. Pédone, éditeur,
15, rue Soufflot, Paris.

L'ASSASSINAT TRIOMPHANT

CHAPITRE PREMIER

L'ASSASSINAT POUR TOUS.

Il y a chez nous beaucoup de braves gens ; mais, on y rencontre aussi pas mal de coquins à qui ni le bien d'autrui, ni même la vie d'autrui n'inspirent de respect exagéré.

L'assassinat, qui a pris déjà un essor considérable depuis les cinquante dernières années, ne manquera pas d'avoir une efflorescence encore plus rapide, dès que les assassins se recruteront dans des milieux plus cultivés ou seront seulement plus instruits et intelligents. Actuellement; ils ne tirent pas tout le parti qu'ils pourraient des progrès de la Science, des défaillances de la Police... et de la stupidité des honnêtes gens.

Pour souligner l'imminence de ce danger et les circonstances sociales qui feront, vraisemblablement, du xx^e siècle *l'âge d'or de l'assassinat*, j'avais écrit, il y a quelques années, un petit livre qui s'intitulait : *le Guide manuel de l'Assassin*.

J'y exposais les procédés qui, à mon humble avis, étaient appelés à perfectionner l'assassinat, en le rendant plus scientifique, plus prudent, plus méthodique et plus sûr... C'était l'art de tuer les gens sans déranger la Police, avec quelques conseils pratiques pour échapper à la Justice, si par hasard il en était besoin.

Appliquant à mon sujet l'argument historique de l'évolution, je démontrerais, à l'aide de statistiques officielles, que l'augmentation rapide du nombre des assassinats contient une sorte de justification. On ne saurait sérieusement soutenir que les Français du xx^e siècle sont moins intelligents, moins instruits, moins cultivés que leurs devanciers des siècles passés. Si donc ils assassinent tous les jours davantage, c'est qu'il y a là un des grands courants modernes devant la fatalité desquels il faut s'incliner. C'est un progrès comme les autres, qui marche de pair avec ceux de la Science et de la Démocratie.

Malheureusement, les quelques amis auxquels j'ai confié mon manuscrit n'en ont pas goûté l'ironie.

Les uns se sont demandé si je ne me moquais pas d'eux ; les autres ont levé vers le ciel des regards scandalisés par cette tragico-fumisterie ; mon éditeur lui-même m'a assuré que j'allais causer le meurtre de victimes innocentes et que de redoutables complicités m'amèneraient bientôt en Cour d'assises.

Renonçant donc à ce projet, j'ai enfoui mon *Guide de l'Assassin* dans un tiroir, où je le réserve pour l'éducation de mes enfants.

Toutefois, comme les crimes journaliers continuent à affirmer le même danger, il me sera permis de noter ici, en dehors de toute fantaisie coupable et de dangereuses ironies, le bilan des meurtres et celui des répressions, les positions de l'attaque et celles de la défense, les forces respectives du *Gendarme* et de l'*Assassin*.

Je n'ai point d'animosité particulière contre le bon Gendarme. Je le prends comme type représentatif de l'Ordre social et de la Loi. Ce brave fonctionnaire, mi-soldat, mi-argousin, a

pour mission spéciale de surveiller la moralité publique et d'arrêter les contrevenants. C'est sa poigne vigoureuse qui marque la première étape de la répression pénale et livre les coupables au Juge. Le Juge soupèse ces coupables et les enregistre à destination de la prison, du bague ou de la guillotine. Mais, c'est encore le Gendarme qui, après le jugement, remet le colis humain entre les mains du geôlier ou du bourreau. Aussi, la silhouette populaire du bon Gendarme symbolise-t-elle en quelque sorte la répression.

Or, une impartialité élémentaire nous oblige à reconnaître qu'entre le *Gendarme* et l'*Assassin* la partie est déplorablement inégale.

Bien que l'un soit revêtu d'un pompeux uniforme, armé d'un revolver d'ordonnance et d'un sabre officiel, les deux hommes ne se valent pas.

Si vous enfermez dans une maison un gendarme tout armé et un assassin auquel vous laisserez le choix des armes, ce n'est point le gendarme qui en sortira vivant.

Si, au lieu de leur imposer le tête-à-tête, vous les lâchez tous les deux en plein air, dans la campagne, je gage que si le gendarme poursuit l'assassin il le laissera échapper, tan-

dis que, si l'assassin poursuit le gendarme, il l'atteindra le plus facilement du monde.

Cette infériorité naturelle de l'un des deux antagonistes est encore singulièrement augmentée par le jeu des institutions répressives.

Pour arriver à punir le criminel, il faut d'abord connaître son crime, c'est-à-dire découvrir un assassinat sous les apparences innocentes d'une mort naturelle, d'une quelconque maladie ou d'un accident imprévu.

Lorsqu'on a trouvé l'*assassinat*, il faut déterminer l'*auteur*. Quand on connaît l'*auteur*, il faut découvrir son *domicile* et l'arrêter. Quand on l'a *arrêté*, il faut faire contre lui la *preuve* par A + B, car la *certitude morale* qu'il est criminel ne suffit pas. Quand on a fait la *preuve*, il faut déployer de l'*éloquence*, lutter contre les artifices de la *Défense* et obtenir du Jury, capricieux et souverain, une *condamnation*. Quand d'heureuses coïncidences ont permis à la Justice de franchir sans faiblesse les différents obstacles de ce *steeple-chase* difficile, le criminel est condamné!... Mais, cette condamnation reste encore sujette à mille vicissitudes, telles que grâces, commutations, libérations conditionnelles, interventions politiques, fa-

veurs administratives, évasions, campagnes de presse et révision du procès...

Vous devinez dès lors que, lorsqu'un criminel d'intelligence moyenne a décidé de supprimer votre vie et qu'il suppute, en esprit, la somme de dangers qu'il court, l'intimidation du châtement pèse bien peu dans la balance de ses déterminations. Il pense en lui-même que, seuls, les médiocres et les imbéciles arrivent à subir la sévérité de la Loi, et qu'en admettant qu'on soit pris, il faudrait avoir bien de la guigne pour ne pas trouver dans tout cela quelque porte de sortie et s'échapper.

Le Gendarme est débonnaire et il y a tant de moyens de glisser entre ses doigts !

Beaucoup de braves gens en prennent facilement leur parti. Dans notre pays, il a toujours été de bon ton de blaguer les Pouvoirs publics et de berner la Maréchaussée. Notre esprit frondeur manifeste par là son indépendance. Quelle joie de voir rosser le commissaire ! Dans le guignol traditionnel des enfants, Polichinelle, après avoir tué sa femme, fait la nique aux juges et bat copieusement les gendarmes. Les applaudissements enthousiastes des marmots saluent ce triomphe du Crime sur la Répression. Nous avons nous-mêmes, à leur

âge, connu, aux mêmes spectacles, le paroxysme de la joie. En vieillissant, nous ne devenons pas plus sages. La vie nous donne le spectacle réel de cette farce et nous continuons à rire, par habitude, sans même nous en apercevoir.

Pourtant, en passant du théâtre dans la réalité, la mascarade est devenue moins drôle.

Le triomphe de l'Assassin est même si fréquent, si banal, si journalier, si menaçant pour chacun de nous, qu'il faut avoir un vrai courage pour y trouver encore de la gaieté.

Il suffit de posséder quelque chose pour exciter la rapacité et la convoitise des assassins.

Le moindre luxe, la moindre propreté des vêtements qui laisse soupçonner un peu d'argent dans les poches, suffit pour mettre l'existence d'un honnête homme en danger, passé 8 h. 1/2 du soir. On a calculé que chaque assassinat ne rapporte, en moyenne, qu'une quarantaine de francs à son auteur. Le crime de Schumacher lui a rapporté 6 francs ; — celui de Gamahut, 7 fr. 25 ; — celui de Melraut et celui de Lanthelmi, 5 francs ; — celui d'Allorto et Sellier, 6 francs chacun ; — celui de Coche, 2 francs ; — celui de Bouly, 2 francs ; — celui de Deville, 2 francs. Ceux de Campi, Rivière, Midi, Bail-

lon, Soulet, Bernard, Servant, leur ont rapporté moins encore. Gueguen et Le Maréchal, les deux matelots qui avaient assassiné un de leurs camarades pour le voler, n'ont eu chacun que 0 fr. 15 centimes. Les chevaliers de la basse pègre savent que leurs profits sont modestes : aussi, n'estiment-ils pas la vie humaine à trop haut prix.

Lorsqu'ils surinent le bourgeois au coin d'une rue, ils ne peuvent savoir combien de billets contiendra le portefeuille, ni, lorsqu'ils le saignent dans son lit, s'ils trouveront beaucoup d'argent dans ses tiroirs.

Ils risquent néanmoins le coup, au hasard de l'aventure. C'est pourquoi, la plus modeste aisance suffit à nous mettre en péril.

Il est cependant juste de reconnaître que le danger n'est pas égal pour tous et que certaines personnes sont plus directement menacées.

Par exemple, les vieux rentiers, les retraités, les vieux paysans qui habitent seuls, sont exposés d'une façon plus particulière. Leur habitude de la vie les a rendus moins prudents. Il n'est pas rare, surtout à la campagne, qu'ils négligent de verrouiller leur porte. Leur faiblesse les empêche de résister. Leur

argent est facile à découvrir. Il y avait, voilà quelque temps, dans la Drôme, une bande de malfaiteurs dont la spécialité était d'assassiner les vieillards. « C'était plus commode, a dit l'un d'eux, la moitié de la besogne était déjà faite. » Voici, notamment, le récit que faisait David, l'un des chefs de la bande. Je reproduis textuellement ses aveux, d'après les journaux du 2 mars 1908.

« Le 3 janvier dernier, au quartier de Chambois, commune de Bourg-en-Péage, un vieillard nommé Tortel et sa sœur ont été trouvés carbonisés avec, à côté d'eux, les débris d'une lampe à pétrole. On a cru à un accident. Eh bien ! c'était un crime. C'est moi et mes codétenus Liottard et Berruyer qui avons fait le coup. Nous avons assommé la vieille à coups de bâton. L'incendie a été allumé ensuite pour qu'on écarte toute idée d'assassinat. Vers neuf heures, le 3 janvier, au moment où elle allait passer la porte, Liottard lui porta un formidable coup de bâton sur la tête. La vieille, bien qu'étourdie, se retourna. D'un coup de tête dans l'estomac, je l'envoyai rouler dans le corridor, sous un escalier conduisant à l'étage de la ferme, où elle n'en finissait pas de gémir. Puis, nous bouchâmes la fenêtre avec des cou-

vertures. Dans une chambre à côté, le vieux criait :

« — Julie ! Julie ! Qu'est-ce qui t'arrive ?

« — Attends, que j'ai dit, tu vas voir ta Julie !

« Et nous entrâmes dans la chambre. Alors, le vieillard, qui était couché, tendit ses bras vers une petite Vierge en plâtre placée sur une encoignure pareille à un petit autel, et fit en tremblant :

« — Bonne Mère, bonne Mère, protégez-moi !

« Je pris la statue et la lui donnai à embrasser, comme fait l'aumônier, quand un « poteau » monte à la butte :

« — Tiens, embrasse ta bonne Mère ! Tu vas voir comment elle va te protéger !

« Il était blême. Ses jambes flageolaient. Pour lui donner du cœur, nous lui fîmes boire un verre de rhum. Il nous fallait trouver l'argent ; Tortel refusa de nous montrer où il le cachait.

« — Prenez tout ce que vous voudrez, gémissait-il ; mais, je ne vous dirai rien.

« — C'est bien, mon ami, dit Liottard, nous allons te rendre raisonnable !

« On empoigna le vieux ; on lui mit une corde au cou par-dessus un mouchoir, pour ne pas laisser de traces. On tira.

« — Où est l'argent ?

« Il disait toujours :

« — Non ! Non !

« Alors, comme il ne voulait pas être raisonnable, on serra plus fort et on finit par l'étrangler. Dans l'autre pièce, la vieille ne voulait pas mourir. On lui donna des coups de talon sur la tête. Elle n'était pas encore morte. On a fait une omelette, on a mangé, on a bu ; puis, on a cherché le magot. On a trouvé 220 francs sous le lit et dans une boîte à sel, et puis Berruyer a dit :

« — Partons, maintenant.

« — Mais, elle n'est pas encore morte, ai-je dit. Il faut pas la faire griller comme ça, encore en vie.

« Alors, on l'étrangla avec une corde. Après, on mit le cadavre du vieux à côté de celui de sa sœur et on les a « assaisonnés » en les arrosant avec quatre litres d'essence, une bouteille de rhum et de l'huile.

« Berruyer et Liottard sortirent par la porte. Je la refermai à clé derrière eux et, avant de sortir moi-même par le grenier, je jetai sur les cadavres un rat de cave allumé. Il y eut une explosion. La maison brûla.

« — Je comprends, Monsieur le Procureur,

que vous ayez cru à un incendie naturel. C'était de l'ouvrage bien faite ! s'est exclamé David, pour conclure cette confession. »

La même bande se servait également du feu pour simplifier les recherches d'argent chez les victimes. Ses membres entraient chez les vieillards et, après les avoir soigneusement ligotés, ils les brûlaient à petit feu avec un tison ou une pelle rougie jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu l'aveu de la cachette où était enfermé le magot.

Voici, par exemple, comment ils procédèrent à Alexan (Drôme) :

Ils étaient masqués lorsqu'ils frappèrent à la porte de M. Delaye, octogénaire, habitant une maison isolée, à trois cents mètres du village.

— Donnez-nous à boire et à manger.

Le vieillard, bien entendu, ne voulut pas ouvrir ; mais, les sinistres gredins montèrent sur le toit de la maison et entrèrent par le grenier. Le père Delaye décrocha alors son fusil et, quand il vit les malfaiteurs descendre au rez-de-chaussée, bravement, sans trembler, il fit feu. Hélas ! le coup rata. Les bandits se jetèrent sur lui et le ficelèrent avec une corde, comme un saucisson.

— Ton argent ! s'écrièrent-ils.

— Non ! répondit M. Delaye.

On lui attacha les mains derrière le dos. On le déchaussa et on lui mit les pieds à rôtir dans la cheminée. On l'avait bâillonné pour qu'on n'entendît pas ses cris, bien que l'habitation fût en plein champ. Enfin, le supplicé indiqua où se trouvaient 40 francs, dans le trou d'un mur. Puis, ayant réussi à saisir un tisonnier, il en frappa à la tête l'un des masques. Cela n'empêcha pas les trois criminels de souper joyeusement à côté de leur victime, dont les pieds continuaient à cuire, et c'est avec bon appétit qu'ils mangèrent des saucisses et burent amplement au tonneau.

A cause de ces procédés, les journaux de l'époque, pleins de leurs exploits, les appelèrent « les Chauffeurs de la Drôme ».

Notons, en passant, l'utilité incontestable de la presse. En répandant à des millions d'exemplaires cette confession de David, elle a montré quelques-uns des procédés faciles d'assassinat. La meilleure preuve que les moyens étaient bons, c'est que ces deux crimes n'auraient jamais été découverts s'ils n'avaient pas été suivis par d'autres, et même si, malgré les autres assassinats, les auteurs avaient gardé le

silence. Mais, lorsque David s'est vu pris et bon pour la guillotine, une sorte de jactance le poussa à avouer tous ses crimes parmi lesquels s'en trouvaient plusieurs que personne n'aurait songé à lui reprocher.

Ainsi, les journaux, par leurs chroniques, par leurs faits divers, par leurs feuilletons, répandent très habilement dans le peuple les plus sûres méthodes de tuer, en faisant profiter le public à la fois de l'imagination des assassins et de celle des romanciers.

A côté des vieillards et immédiatement au second rang, il faut placer les femmes galantes.

Les professionnelles de la galanterie sont exposées à certains désirs sadiques et elles s'offrent naturellement aux monomanes de la cruauté. C'est ainsi qu'il y a une vingtaine d'années, un ou plusieurs assassins demeurés inconnus exécutèrent, en Angleterre, toute une série de prostituées. Les journaux mettaient ces sinistres exploits sur le compte d'un certain Jack l'Eventreur que la police ne parvint jamais à arrêter.

Ce n'est pas toujours du sadisme mais, leur opulence, leur luxe, leurs bijoux, signalent naturellement ces femmes à la rapacité des

hommes de proie, tandis que la variété de leurs amants et la facilité de leur accès rend la découverte de l'assassin presque impossible.

Parmi les victimes toutes désignées aux exécutions sanglantes, il faut ranger les banquiers et gens de finance.

Tous les ans, il y en a deux ou trois de tués sans qu'on songe à causer à leurs assassins nulle peine, même légère. Ceux qui font commerce de l'argent sont peu sympathiques au public. Ils ont la réputation de ruiner les bourgeois tranquilles et de se gorger de leurs dépouilles. Les krachs périodiques en Bourse ne sont pas faits pour détruire cette réputation et motivent, chaque fois, les imprécations d'une certaine Presse contre la Ploutocratie financière. Aussi, lorsqu'un client paisible vient à loger une balle dans la peau d'un de ces peu intéressants personnages, nul ne s'émeut. On explique le mouvement de colère du tireur parce qu'il était pressuré par un créancier trop tenace. C'est le cas de tous les créanciers ! Celui-ci, par amour du lucre, a conseillé des placements aventureux. Il a assuré que le Honduras allait monter et c'est la baisse qui s'est produite ! Le petit boutiquier qui lui confia ses économies pour jouer

à la Bourse est maintenant ruiné. A qui la faute? — Aux conseils de ce banquier véreux. Haro sur le banquier! Qu'on visite un peu la comptabilité de ce monsieur! Qu'on confie ses livres à un Expert: on y découvrira certainement — comme dans tous les livres — des lacunes regrettables, des omissions étranges, des irrégularités inexplicables... Si le banquier a été sérieusement touché, il n'est plus là pour donner des explications; mais, peu importe! L'Expert les imagine, échafaude des hypothèses et les souligne de réticences, nage en pleine liberté dans le domaine du possible et donne à ses arguments tout leur essor... C'est-à-dire que non seulement le meurtrier est l'objet d'un acquittement sympathique, mais qu'au lendemain de cet acquittement, il peut même se retourner et réclamer à son tour, aux héritiers de sa victime, le remboursement de l'argent qu'il a versé.

C'est ce que fit, en 1908, un négociant parisien qui, après avoir tué le banquier, fit aussitôt un procès à sa veuve. Il paraît que cette dernière préféra transiger avec ce client récalcitrant, non point qu'elle eût peur d'une seconde balle de revolver; mais, elle estima qu'elle devait bien quelque chose à l'homme qui l'avait spontanément

ment débarrassée d'un mari et avantagée d'un héritage.

L'habitude de fusiller les hommes de finance se répand tellement qu'une grande banque des Etats-Unis a fait placarder dans ses bureaux un avis ainsi conçu: « MM. les clients sont priés de ne pas tirer sur les employés qui sont aux guichets, ceux-ci n'étant pas responsables de la hausse ou de la baisse. » Rien n'était plus sage et il faut espérer que les clients, plus équitables, ont rendu à chacun ce qui lui était dû, en braquant désormais leurs revolvers sur les Directeurs de la banque.

Parmi les gens de finance, il faut compter les garçons de recette dont le sac gonflé d'argent excite les malsaines convoitises. Tantôt, une valeur à encaisser leur donne rendez-vous dans une chambre close où leur compte est vite réglé. Tantôt, on les assaille en plein jour, dans une rue quelconque de Paris. Un coup de revolver dans la figure, une secousse pour enlever le sac et on file en automobile.

La Société générale de Chantilly a même été attaquée, en 1912, à 10 heures du matin, par des bandits armés qui tuaient les garçons et caissiers, tandis qu'un complice montait la garde

devant la porte et éloignait, à coups de carabine, les passants trop curieux.

Le vol des garçons de recette, par le moyen de l'automobile, est pratiqué couramment à New-York où 200 chauffeurs de taxi-autos sont d'anciens forçats. En trois semaines, 18 attaques eurent lieu causant la mort de trois hommes.

Si nous quittons la finance pour le monde proprement dit, ce sont tous les mondains aristocrates et bourgeois férus du point d'honneur, dont la vie est perpétuellement exposée à des dangers variés et, spécialement, à celui du duel.

Sauf quelques très rares exceptions, nous ne savons tirer ni de l'épée ni du pistolet et, cependant, nous n'hésiterions pas, s'il le fallait, à nous rendre sur le terrain. D'où il suit que le premier venu est plus fort que nous, qu'il peut nous provoquer, nous insulter et enfin nous tuer, afin que l'honneur soit satisfait.

Je sais bien que la plupart des duels ne donnent aucun résultat. Mais, il est des duels sérieux à côté des duels pour rire. Celui qui en veut à notre vie s'arrangera pour rendre les insultes graves et exiger des conditions de rencontre particulièrement rigoureuses.

Si donc vous avez le culte du *point d'honneur*,

votre vie appartient au premier spadassin venu.

Si par hasard vous êtes un peu violent, il n'est même pas besoin de cela. Votre adversaire fera en sorte de vous exciter, de vous provoquer. Il vous insultera sans témoin. Il vous persécutera, jusqu'à ce qu'à votre tour vous vous laissiez aller à proférer des injures ou des menaces.

A ce moment-là et comme par hasard, votre adversaire aura des témoins qui auront assisté à votre colère. Il leur confiera les craintes que vous lui inspirez, le danger que vous lui faites courir.

Après quoi, il vous rencontrera, un beau soir, dans un coin isolé de la campagne et vous abattra d'un coup de feu à bout portant, en criant aussitôt que vous l'avez menacé. C'est vous qui paraîtrez l'auteur du prétendu guet-apens.

L'assassinat sait inventer des pièges. Il s'embusque dans tous les sports et exécute quotidiennement ses victimes, presque sous nos yeux, avec une élégance discrète et pour ainsi dire sans douleur.

Au cours d'une promenade en mer, un canot,

monté par deux ou trois personnages, chavire : un seul passager parvient à se sauver, soit parce qu'il était seul à savoir nager, soit parce que l'unique bouée de sauvetage s'est trouvée par hasard sous sa main. Qui devinerait que le survivant a soulevé une planche du canot et provoqué lui-même le naufrage ?

Les cas peuvent varier à l'infini, dans lesquels on ne verra jamais qu'un accident, une imprudence ou un homicide involontaire.

En novembre 1907, une grande dame de l'aristocratie parisienne tua une de ses amies en lui montrant un revolver qui était un véritable bijou et dont le coup, malheureusement, partit dans la direction du cœur. En septembre 1910, un agent de la sûreté d'Alger tuait, de la même façon, un de ses collègues en lui montrant le mécanisme de son revolver. Aucun des deux meurtriers ne fut inquiété. Sans doute, ces meurtres n'étaient pas intentionnels ; mais, l'eussent-ils été, la scène eût été identique.

Ce sera parfois un rocher qui basculera sous le pied de la victime, au bord d'un précipice. Ce sera une pierre qui lui tombera sur la tête, du haut d'une maison. Ce sera en visitant une tour ou un clocher sans parapet qu'un mouvement un peu brusque la précipitera dans le

vide. Une garde-malade se trompera de potion au détriment du patient, sans faire attention à l'étiquette rouge : *usage externe*. Elle donnera, par cuillerées, ce qui devait se donner par gouttes et guérira du coup la maladie qu'elle soignait. Pour calmer des douleurs trop vives, elle piquera de morphine ou donnera du chloroforme à trop forte dose.

Le statisticien Georges V. Mayr, de Munich, déclare, dans sa *Statistique de la population*, p. 272, que les décès chez les enfants en bas âge sont dus, dans une forte proportion, à des négligences coupables et souvent intentionnelles.

Chacun agit suivant son imagination.

La 47^e des *Cent Nouvelles nouvelles* nous raconte qu'un bon Président de Provence était possesseur d'une femme légère qui faisait sa honte et son tourment. Il laisse sa mule sans boire pendant huit jours. Au bout de ce temps, il mêle du sel à son avoine. Le huitième jour, M^{me} la Présidente monte la bête pour se rendre à une noce du voisinage. Par un coup de la Providence, la mule passe près du Rhône, s'y précipite pour étancher sa soif, et avec le corps précieux de Madame qui fut noyé, dont ce fut grand dommage.

Le moyen ne serait plus aujourd'hui très pratique, avec les procédés actuels de locomotion. Mais, l'automobile a remplacé avantageusement à cet égard la mule antique.

Chaque fois qu'on monte en auto, on est à la merci de son chauffeur. Le volant est une arme redoutable qui permet non seulement d'écraser les piétons gênants; mais, de transporter les voyageurs en des pays lointains, d'obtenir par force les faveurs des belles dames et, au besoin, de faire cesser la vie inutile des beaux messieurs. Combien de gens partent ainsi pour des villégiatures lointaines dont ils ne reviennent pas. Je sais un mari qui, pendant une excursion de montagne, a précipité dans un ravin l'automobile montée à la fois par l'amant de sa femme et par un vieil oncle à héritage. Il était lui-même dans l'auto; mais, il eut soin de sauter habilement avant la chute.

Au mois d'avril 1908, le prince Ghika avait pour chauffeur un Italien nommé Harveri. Celui-ci devint amoureux de la princesse et, comme il vit repousser ses avances avec une certaine indignation, il se mit en devoir, le soir même, de faire faire aux époux trop unis une dernière promenade. A peine sorti de Bucharest, il lança l'automobile à une vitesse vertigineuse le long

du fleuve voisin de la route et fila vers sa vengeance à 100 kilomètres à l'heure. Le prince, croyant à un accès de folie, s'élança sur le siège avant, entama avec Harveri une lutte désespérée, cherchant à étrangler le chauffeur d'une main, tandis qu'il maintenait le volant de l'autre. Harveri se défendait avec une terrible énergie. Enfin, un faux mouvement le précipita sur la route où il se fracassa le crâne en tombant. Mais, combien d'amateurs qui n'auraient pas eu le dessus aussi facilement que le prince Ghika?

En octobre 1910, un vendangeur du Midi poussa un fermier dans une cuve pendant la fermentation du raisin et, s'éloignant aussitôt, il laissa la victime s'asphyxier; il prétendit avoir voulu jouer et ignorer que la cuve contenait de l'acide carbonique.

La cuve où fermente l'alcool contient d'ailleurs plus d'un danger. Il y a des ivrognes dans toutes les classes de la société. Si vous êtes un de ces bons vivants et joyeux lurons qui se laissent égarer parfois dans les vignes du Seigneur, choisissez avec soin vos compagnons de bombance, car votre vie leur appartient.

Ils peuvent vous tuer rien qu'en aggravant

votre ivresse, en augmentant la dose d'alcool et en provoquant l'apoplexie.

Ils peuvent, lorsque vous êtes sous l'empire de la boisson, vous donner des idées noires, vous plonger dans le marasme et provoquer chez vous des résolutions de suicide, en vous fournissant immédiatement à vous-même le moyen de vous supprimer.

Ils peuvent vous suggérer le désir de courses hasardeuses et d'équilibres périlleux, vous faire monter sur un mur ou sur le toit d'une maison. Ils aideront au besoin la fatalité. Si, après un bon dîner, dans un appartement au 5^e étage, vous refusez de passer par la fenêtre ouverte, ils peuvent bien facilement vous la faire franchir.

A la campagne, ils vous jetteront par-dessus un pont, ils vous conduiront insidieusement sur le bord d'un rocher ou vers la berge d'une rivière profonde.

Si vous vous endormez dans une chambre, ils vous asphyxieront le plus aisément du monde, par le gaz d'éclairage ou par le charbon. Si vous vous endormez dans la campagne, ils vous déposeront doucement en travers des rails du chemin de fer. Quand on trouve un homme écrasé sur une voie ferrée, songe-t-on jamais à un assassinat ?

Les malades sont aussi des victimes toutes désignées pour les entreprises criminelles. La plupart du temps, le docteur n'est pas très sûr de son diagnostic et il sait, par expérience, que ses pronostics sont souvent démentis. Si donc la mort survient sans qu'il l'attende, le médecin y verra l'évolution normale de la maladie, sans même soupçonner l'intervention d'un agent coupable.

Le malade lui-même peut s'être trompé de fiole et avoir avalé, par mégarde, le poison.

Puisque nous parlons du poison, il faut noter qu'il peut nous atteindre à chaque instant.

Le jour du 1^{er} avril, nous recevons un poison en sucre ou en chocolat, farci de pastilles et de pralines. Suivant l'usage, le colis ne contient aucune carte ni adresse de l'expéditeur. Nous essayons de déchiffrer l'écriture contrefaite de la suscription. Nous tâchons de deviner l'aimable anonyme, d'après le cachet de la poste. Est-ce un vieil oncle farceur ? un amant lointain ? ou un obligé reconnaissant ? — En attendant que l'énigme soit dévoilée, on croque les pralines sans défiance et, si la dose de médicament est bonne, on meurt même sans avoir su

d'où venait le mal. Le docteur appelé ne songera pas au *poisson d'avril* et, s'il y pense, comment découvrir l'expéditeur parmi les milliers qui ont envoyé des colis pareils ?

Les pharmaciens, direz-vous, ne délivrent pas de poison sans ordonnance ! C'est vrai ; mais, rien n'est si facile que d'en bâcler une, au crayon, avec la signature contrefaite d'un médecin.

D'ailleurs, si le pharmacien en refuse, le droguiste en vend sans difficulté. C'est là une anomalie de notre législation et les empoisonneurs en ont maintes fois profité. On peut également se faire délivrer certains poisons sans ordonnance, lorsqu'ils sont destinés à un usage vétérinaire. Dites à un pharmacien de campagne que vous avez un cheval malade et il vous donnera de l'arsenic pour anéantir vingt personnes.

L'hydroquinone, les révélateurs et autres produits photographiques sont à la portée de tout le monde, dans les bazars. Si donc une domestique, un parent ou un ami veut supprimer votre existence par le moyen propre et commode du poison, il lui est toujours facile de s'en procurer et si, dans l'autre monde, on peut voir ce qui se passe sur la terre, vous n'aurez pas toujours la consolation posthume de savoir que votre meurtrier a été puni.

A cette liste déjà longue de victimes, il faut ajouter tous ceux qui souffrent de douleurs physiques ou morales, les pessimistes, les neurasthéniques, ceux dont les affaires marchent mal, ceux qui ont fait des pertes d'argent, les maris et les femmes trompés, les amants trahis ou malheureux, en un mot tous ceux qui geignent et se lamentent. On sait s'ils sont nombreux ! Rien n'est plus facile que de les tuer, en déclarant qu'ils se sont donné la mort. Le nombre des suicidés par persuasion, chez qui la Justice ne soupçonne même pas la main du parent ou de l'ami, est certainement considérable. Lorsqu'on connaît les chagrins intimes de quelqu'un, on ne trouve point étonnant qu'il ait cherché un refuge dans le trépas. Vous pénétrez dans la chambre d'un parent endormi. Vous savez qu'il a un revolver chargé. Vous lui logez, à bout portant, dans l'oreille, une balle, et vous allez chercher la police. Le défunt avait des idées noires (qui n'en a pas ?) ; des ennuis (qui en est exempt ?) ; une maladie incurable (nous en avons tous). On dira : c'est le désespoir ! ou, tout au moins, c'est un cauchemar, un accès de somnambulisme ou de fièvre chaude !

Si l'assassin possède des talents spéciaux

pour imiter les écritures, (le nombre de faux commis dans des affaires célèbres montre que ce n'est pas très difficile), il fabriquera une déclaration dans laquelle la victime affirmera qu'elle disparaît volontairement.

Prenons des exemples anciens, afin de ne chagriner personne. Lorsque le colonel turc Rish-Allah tua son neveu Réadly, à Bruxelles, en 1865, il eut soin de placer un billet près du corps indiquant qu'il s'agissait d'un suicide, ce qui permit à l'avocat Lachaud de le faire acquitter.

Déjà, en 1858, à Londres, un autre Turc nommé Osman avait été assez habile pour fabriquer, dans sa prison, après une première condamnation, des lettres qui prouvaient son innocence. Son procès fut revisé et on lui donna 500 livres d'indemnité pour l'erreur commise.

Vous voyez à quels dangers nombreux vous êtes constamment exposé.

Si vous n'êtes ni banquier, ni femme galante, ni bretteur, ni ivrogne, ni malade, ni neurasthénique, si vous ne possédez rien et que vous soyez logé en garni, il faut encore prendre garde de n'être mêlé ni de près, ni de loin, à aucune intrigue passionnelle, pour votre compte ou celui d'autrui.

Ici, l'assassin n'aura plus besoin de choisir des chemins obliques ou détournés. Foin des habiletés sournoises ! Il pourra tuer librement et au grand jour, certain de l'impunité.

L'Amour, qui crée la vie, est une des meilleures raisons de l'ôter.

Il est le sentiment inflexible et fatal, celui qui abolit toute réflexion et « qui ne connaît pas de loi », comme il est dit dans un opéra fameux.

Il est profond comme l'instinct, impérieux et dominateur comme l'éternelle voix de la Race. Il est sourd, il est aveugle, il est dément.

Lorsqu'un amoureux veut tuer, c'est en vain qu'on essaierait de discuter, pour les combattre, ses projets homicides. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Lui-même ne sait très bien ni ce qu'il veut ni ce qu'il fait. L'amoureux contrarié se porte avec facilité aux extrêmes violences. Il abandonne la religion, la morale, la famille, la société. Il franchit toutes les barrières par le simple élan de son désir exaspéré.

La loi elle-même comprend que le mari voie rouge et supprime une ou deux vies, lorsqu'il surprend sa femme dans ce geste familier que

L'indulgence des vaudevilles appelle « la conversation criminelle ». L'acte de jalousie qui aboutit à un double meurtre venge, paraît-il, l'honneur du mari et celui de son foyer. Il venge aussi, surtout, son amour-propre et sa vanité de mâle.

Celui qui est capable de défendre ainsi son foyer, par le fer et par le feu, est capable également de tuer les deux complices en dehors du *flagrant délit*.

Il est certains indices qui sont aussi frappants et aussi sûrs que l'acte charnel directement constaté. Ce sont des démarches équivoques, des lettres débordantes de passion, des baisers surpris, un tutoiement furtif, un serrement de mains, un regard de complicité... Dès que le mari a la certitude d'être trompé, pourquoi ne punirait-il pas la femme infidèle ? Pourquoi ne se vengerait-il pas du rival préféré ?

Le Jury comprend bien qu'il est difficile de faire une différence et il étend son indulgence à tous les cas.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le parjure des complices qui excuse le meurtrier. C'est l'exaspération même de la passion qui l'a rendu fou.

Les animaux en rut cherchent à éliminer leurs rivaux par un meurtre. C'est le geste normal de la Nature. Deux coqs luttent jusqu'à la mort pour la suprématie de leur sérail emplumé. Les cerfs se déchirent de leurs cornes. Les tigres s'étreignent de leurs griffes et se broient les os de leurs dents. L'homme fait comme eux ; mais, disposant de moyens plus habiles, il supprimera son rival sans s'exposer à ses coups.

Par le meurtre, il conjure le danger ou détruit le triomphe qui contrecarre ses desseins.

L'obstacle, ce n'est pas toujours un rival. C'est parfois un parent, un ami, le père ou la mère de la jeune fille convoitée. Naturellement, la fureur se tourne alors contre eux.

La femme est l'explication de tous les crimes inexpliqués. Dans les querelles d'apaches, une fille se trouve presque toujours quelque part au coin d'une rue et c'est pour elle qu'on se bat. Dans les crimes de la société cultivée, il y a généralement aussi quelque femme dans la coulisse.

L'obstacle à l'amour peut venir de la personne aimée qui refuse obstinément ses faveurs. Cette résistance exaspère encore et augmente le désir. La volonté hésite entre l'amour et la

haine. Au fond, ces deux sentiments n'en font qu'un et se traduisent fréquemment dans le meurtre de l'objet aimé.

C'est assurément une grande preuve d'amour que de tuer le rival redouté ; mais, la preuve n'est-elle pas plus décisive quand on tue la personne aimée elle-même ?

La joie sadique et féroce que peut ressentir le meurtrier n'est-elle pas toute proche des joies forcenées de l'amour ?

N'est-ce pas déjà posséder en quelque sorte une femme que de lui enfoncer une lame en érection dans la peau ? L'eustache nu se brandit et se fait un passage malgré la défense inutile. Il s'enfonce dans les muscles vierges et se taille une gaine à sa mesure. Par cette défloration suprême, il épouse avec frénésie la chair palpitante et chaude. Il s'y plonge avec volupté ; son acier frémit en glissant sur les lèvres de la blessure et le spasme, contracté par la douleur, se transmet comme un baiser de la victime à l'assassin. Ce dernier est vraiment le maître et l'amant. Le couteau qui frappe juste n'est jamais suivi ni remplacé par aucun autre. L'union est complète et définitive. Nul ne possédera jamais, après lui, la maîtresse qu'il a choisie.

C'est pourquoi, il y a un si grand nombre de meurtriers parmi les galants éconduits. Les romans tragiques encombrant les colonnes de nos journaux. Dans la seule journée du 20 juillet 1910, la ville de Saint-Etienne compta trois meurtres passionnels. Les meurtriers tirèrent, à eux trois, onze balles de revolver dont une seule s'est perdue. Les autres se logèrent toutes dans des têtes, des épaules, des ventres ou des nuques aimées. Les amoureux de la Haute-Loire se signalèrent, ce jour-là, par la violence de leurs sentiments et la justesse de leur tir.

Le 22 octobre 1910, à Fontainebleau, un garçon d'hôtel trouva le moyen de tuer, dans la même nuit, deux jeunes filles étrangères l'une à l'autre et qu'il avait toutes les deux courtisées avec un égal insuccès.

Les exemples se multiplient tous les jours.

La même passion explique aussi le nombre sans cesse croissant des jouvenceaux qui assassinent. Les inculpés de 16 à 20 ans, accusés de meurtre, étaient, en France, au nombre de 20 pour l'année 1888. En 1900, ils étaient 140 et le chiffre a certainement doublé depuis.

Les philosophes épiloguent sur les causes de leur dégénérescence : hérédité, éducation, mauvais exemples, paresse, vagabondage

appétits éveillés par l'étalage du luxe, littérature malsaine, etc... Il n'est pas besoin de chercher si loin. Les enfants, de plus en plus, profitent de l'instruction qu'on leur donne. Ils comprennent vite que la religion et la morale sont des blagues. Ils sont de bonne heure dépravés par ce qu'on appelait autrefois le *vice* et qui n'est en réalité qu'un instinct. Leur sensualité précoce est excitée par les exemples de leurs amis, par les contacts pernicioeux, par les journaux illustrés et par les spectacles licencieux... Ils assassinent, soit pour assouvir leurs passions naissantes, soit pour acheter les faveurs des prostituées et vivre un peu de la grande noce.

C'est l'explication qu'ont donnée Tixier et Desmarests, ces deux garçons de 16 et 17 ans, fils de parents honnêtes, qui ont pourtant trouvé tout simple de fabriquer une fausse traite et d'attirer un garçon de banque dans leur chambre, le jour de la plus grosse échéance, pour lui faire son affaire et partager le magot.

C'est l'explication fournie également par Louis Guéret, âgé de 16 ans, qui, pendant les loisirs d'un séjour en prison, avait combiné l'assassinat du baron de Montrond qu'il perpétra, en effet, dès sa libération, le 15 mai 1910.

En janvier 1909, on arrêtait à Radeschowitz, en Bohême, un jeune écolier de 13 ans, nommé Joseph Skala, qui avait violé et assassiné une petite fille de 8 ans. Cela paraissait déjà atroce. Or, l'instruction révéla que deux mois auparavant, il avait également violé et assassiné deux autres fillettes : les sœurs Marie et Bocena Smutn, filles d'un boulanger de Radeschowitz. Le gaillard fréquentait encore l'école primaire ; mais, il fournissait ainsi un exercice à sa puberté débutante.

En septembre 1910, on arrêtait à Montmartre une bande de jeunes apaches, appelés les « Ouistitis de la Butte », dont le chef était un garçon de 15 ans, nommé Désiré Pissy. Ils dévalisaient les étalages, détroussaient les passants attardés et même les pauvres diables qui couchent à la belle étoile. Ils étaient réunis par le vice, et deux d'entre eux, âgés de 14 ans, étaient, en outre, entretenus par des femmes. Lorsque le vol n'est pas un moyen d'obtenir les faveurs féminines, ces faveurs viennent d'elles-mêmes récompenser les exploits des Eliacins du crime.

L'Amour est la grande source des assassinats. Cependant, à son seul nom, les bons jurés sont

attendris, ils sentent leurs vieux cœurs se fondre sous une vague de poésie. Il suffit que le crime soit passionnel pour que l'assassin mérite, à leurs yeux, l'impunité. Ils lui réservent des trésors, sans cesse renouvelés, de constante, inlassable et imperturbable indulgence. On les a vus se cotiser pour offrir à l'accusé un petit cadeau, à sa sortie de prison.

Plusieurs de ces meurtres, décorés pompeusement par l'avocat du nom de *crimes d'amour*, sont tout simplement des crimes d'orgueil, de vanité, de rancune, de jalousie, de haine... L'Amour n'a rien à y faire et ne les a certainement pas inspirés; mais, c'est assez qu'il soit mêlé de près ou de loin aux débats, pour que l'assassin en garde, autour du front, comme une auréole et qu'il soit à l'avance justifié.

Qu'importent le meurtre, le deuil et le sang? Cet homme n'était pas maître de lui, puisqu'il aimait cette femme. Plaignez-le: il est lui-même une victime de la passion tragique! L'Amour mystérieux et invisible plane sur le débat:

Pleurez, jurés! Chantez, poètes!

Aussi, dès que vous aimez quelqu'un, votre poursuite donne déjà à un rival éventuel la

pensée de vous supprimer. Si vous parvenez à vous faire aimer, le danger augmente d'autant. Votre existence est menacée à la fois par les rivaux jaloux et par la femme aimée qui est, elle aussi, jalouse.

Il suffit même que l'Amour ait touché une personne de votre entourage, votre père, votre mère, votre femme, votre fils ou votre fille, pour que votre existence soit immédiatement exposée à des éventualités fâcheuses et à des dangers indéfinis.

C'est ainsi qu'un nommé Paulus abattait, naguère, celle qu'il aimait d'un coup de revolver et, en outre, d'une balle superflue et maladroite, tuait la patronne de la jeune fille. Quelques jours après, c'était un autre fiancé qui, par mégarde, envoyait dans l'éternité une cousine de son infidèle fiancée.

Encore étaient-ce là de simples méprises; mais, l'atmosphère d'Amour est toujours saturée d'orage. Toutes les vies d'alentour sont précaires et menacées d'assassinat.

La simplicité avec laquelle on peut exécuter les meurtres et la facilité avec laquelle, même lorsqu'ils sont découverts, on parvient à les excuser, remplit de confiance les Assassins.

Ils peuvent regarder le Gendarme avec un bon sourire. Le nombre croissant des crimes impunis donne aux criminels une gaité narquoise et une confiance illimitée. Ils savent qu'au xx^e siècle, la vie du premier bourgeois venu appartient au premier aventurier qui veut la prendre. Et ils apprécient comme il convient la naïveté colossale des victimes qui donnent, tête baissée, dans tous les pièges et tendent elles-mêmes leur gorge d'agneau devant le couteau de l'égorgeur.

Les Assassins sont vraiment nos maîtres et ils ont le droit de se gausser.

Mais, ce n'est pas pour eux que j'écris.

Je m'adresse au contraire aux assassinés, à vous tous, braves gens, qui avez été victimes de guet-apens ou qui le serez demain, dont le potage de ce soir sera peut-être empoisonné, au cou desquels on s'apprête à passer la cravate insidieuse d'un nœud coulant, dont le pied va trébucher dans une chausse-trape, qui allez avoir les yeux brûlés par la flamme du revolver crachant les balles, qui serez éventrés par quelque bombe ou crevés par une froide lame s'enfonçant dans vos bedaines... Je m'adresse à vous et je vous dis : Votre faiblesse n'est pas seulement ridicule, elle est

criminelle ; elle vous rend complices des gredins ; c'est assez plaisanté, assez joué, assez ri ; ne riez plus et défendez-vous !

CHAPITRE II

LES MÉTHODES PERFECTIONNÉES.

Les chances que nous avons d'être assassinés sont augmentées, tous les jours, par le Progrès.

De même que nos cambrioleurs savent utiliser la force électrique et percer, de différentes manières, la paroi des coffres-forts et les serrures les plus solides, nos assassins perfectionnent eux aussi, journellement, leurs procédés d'exécution.

L'habileté élémentaire consiste d'abord, quand on le peut, à faire accomplir par autrui le meurtre qu'on ne veut pas perpétrer soi-même. La psychologie moderne permet aux assassins d'agir sur les volontés de leur entourage et d'exécuter ce qu'on peut appeler le *crime indirect* : celui qui ne manie pas directement l'arme de mort ; mais, qui sème la calomnie et excite la haine meurtrière.

Voici un apologue qui nous en fournira le type : la religion quaker défend de tuer les animaux. Un quaker ayant été mordu par un chien, s'écria : « Vilaine bête, je ne puis certes pas te tuer, car la religion me le défend. Je ne te battrai même pas. Je me contenterai de te donner un vilain nom. » Aussitôt, désignant l'animal d'une main et se faisant un porte-voix de l'autre, il se mit à crier de toutes ses forces : « Chien enragé ! Chien enragé ! » de telle sorte que les paysans accoururent avec des fusils et des fourches et massacrèrent en un clin d'œil le pauvre animal.

Toutes les fois qu'on possède un certain empire sur un homme passionné ou violent, on peut agir de même ; en excitant sa colère, on peut la diriger contre l'ennemi qu'on lui donne.

Les agitateurs révolutionnaires ne font pas autre chose. Ils prêchent la guerre civile et l'émeute ; mais, se gardent bien de descendre eux-mêmes dans la rue. Leurs paroles enflammées bornent à provoquer des exécutions. Les philosophes de l'anarchie excitent eux aussi la révolte ; mais, ils restent dans le domaine serein des idées sans toucher eux-mêmes les bombes. Ils sont le cerveau qui pense et la pensée qui dirige les coups, laissant à de pauvres diables

le courage de frapper. C'est ce qui rend impossible la répression de l'Anarchie, car, en condamnant les exécuteurs, la Société ne frappe que les membres obscurs, sans jamais atteindre le cerveau, alors que c'est lui qui suscite les nouvelles recrues pour remplacer les disparus.

Si tout le monde ne peut agir sur les masses, chacun de nous peut influencer sur quelque individu qu'il domine et se servir de son bras pour accomplir un trop périlleux dessein.

L'incendie préparé peut être allumé par un enfant. L'ivresse est un moyen puissant d'action pour l'assassinat indirect, et une personne endormie peut être tuée par n'importe qui, par un enfant, par un idiot, par un ivrogne.

C'est ainsi que des complices demeurés inconnus firent assassiner, au mois d'août 1910, un certain Morin, en plein jour, au quai d'Orsay, par un ouvrier très tranquille nommé Verdier, qui était titulaire de plusieurs médailles de sauvetage, qui avait exposé sa vie à plusieurs reprises pour sauver celle des autres, qui avait une réputation excellente; mais qui, ce jour-là, avait commis l'imprudence de s'enivrer. On lui dit que Morin venait de la Bourse du Tra-

vail pour dénoncer et peut-être pour frapper les ouvriers qui refusaient de faire grève. On lui mit un revolver dans la main et il tira.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler les assassinats hypnotiques.

On sait, par des expériences célèbres, que la personne hypnotisée est un instrument docile entre les mains du magnétiseur. Elle essaie de lutter, elle peut quelquefois résister pendant un certain temps aux ordres qu'elle reçoit; mais, au bout de quelques séances, le magnétiseur finit toujours par obtenir ce qu'il veut. L'expérience classique est celle de la nonne qu'on envoie frapper la mère-abbesse, avec un poignard de carton. Rien de plus facile que de faire tirer un coup de revolver par une personne hypnotisée, même à l'état de veille, à plusieurs jours de distance, sans que l'assassin inconscient se rappelle même avoir subi une suggestion étrangère.

C'est là un procédé scientifique. Il n'est pas à la portée de tout le monde; mais, il se perfectionnera de plus en plus grâce aux études des Savants. Comme, d'autre part, le nombre des sujets hypnotisables se multiplie tous les jours, dans nos générations de névropathes, il est vrai-

semblable que, d'ici quelques années, ceux qui auront la force magnétique pourront faire tuer n'importe qui, avec la certitude de l'impunité.

Il est arrivé, dans certains crimes célèbres, que l'assassin se dise hypnotisé ; mais, jamais il n'a révélé le nom de l'hypnotiseur. L'eût-il dévoilé, la Justice eût été incapable de faire une preuve. Comment établir le magnétisme ? Comment démontrer surtout que l'assassin a reçu l'ordre précis de tuer ?

Celui qui est magnétisé par un homme peut l'être aussi bien par un autre. Et, s'il dénonce Paul comme lui ayant suggéré un homicide, rien ne prouve que ce n'est pas Pierre qui lui a ordonné de dénoncer Paul. Il y a même toute vraisemblance pour que l'auteur de la suggestion criminelle ne soit pas celui qui est dénoncé. Il faut également se méfier des mensonges si fréquents des hystériques. Une femme qui se sait hypnotisable en profitera souvent pour tuer, de sang-froid, d'après ses propres résolutions, et se dire ensuite irresponsable. Devant ces difficultés, les juges prendront le parti le plus simple : plutôt que de s'égarer dans les nuages de la science hypnotique, ils écarteront toute instigation. S'ils tiennent celui qui a frappé, ils le condamne-

ront et s'efforceront d'ignorer le magnétiseur.

A côté de la suggestion et même du magnétisme proprement dit, il faut signaler l'art de diriger les foules et de les précipiter vers le meurtre. On sait que, de nos jours, devant les gouvernements affaiblis, la moindre agitation devient facilement une émeute. Revendications ouvrières, agitations agraires, grèves, délimitations agricoles, mévente des vins, tout aboutit à l'incendie et au meurtre.

Si l'homme isolé est foncièrement cruel, l'homme assemblé l'est encore davantage. La foule qui n'est pas dirigée vers un but précis se tourne naturellement vers une dévastation quelconque et fait le geste instinctif des destructions.

Les émeutiers, pris individuellement, ne sont pas particulièrement sanguinaires. Ce sont pour la plupart de braves ouvriers, de petits employés tranquilles, de bons bourgeois pacifiques, dans la vie courante ; mais, leur agglomération même et leur rapprochement semblent développer en eux une électricité spéciale et un courant à haute tension qui les poussent aux résolutions extrêmes. Dès qu'un certain nombre d'hommes ou de femmes sont réunis dans un même lieu, qu'ils aient entre eux un

lien de pensées communes, de caste, de classe, d'occupations ou d'éducatons identiques — qu'ils soient à peu près pareils, ou très différents les uns des autres — il se forme entre eux une mentalité spéciale qui n'est ni la *moyenne*, ni la *somme*, ni la *résultante* mathématique des mentalités réunies.

C'est l'âme collective de la foule.

Chaque individu collabore à la former; mais, il reçoit d'elle beaucoup plus qu'il ne lui donne. Subissant l'entraînement du milieu, il manifeste des idées et des sentiments qui ne sont plus les siens. Il agit contrairement à ses habitudes, à son tempérament, à toutes les opinions qu'il professe; il reçoit une personnalité nouvelle; la volonté de la foule se substitue à la sienne et c'est proprement un halluciné.

Il est possible qu'une foule accomplisse des actes qu'aucune des personnes qui la composent n'eût commis individuellement.

Ce n'est pas seulement l'électricité que nous venons de dire : il se forme entre les sentiments, les désirs et les appétits réunis, fondus et amalgamés dans ce creuset brûlant qu'est une foule, une sorte de *combinaison chimique* où l'on ne retrouve plus aucun des éléments qui ont servi à la former. Les corps les plus

inoffensifs deviennent facilement dangereux. Quoi de plus doux que la glycérine : cependant, si on la mélange avec de l'acide azotique et du son de bois, elle produit la détonation foudroyante de la dynamite. Le nitre, le soufre et le charbon sont pareillement inoffensifs; mais, leur mélange produit la poudre de mine et ce sont encore des explosions.

L'âme collective varie suivant les personnes, le pays, la race, les classes sociales représentées, l'heure et le moment. En général, elle est plus violente que les individus qui la composent : c'est pourquoi, les Romains disaient que les Sénateurs étaient de *bonnes gens* et le Sénat une *méchante bête*.

Dans ses modalités diverses, la foule a, comme caractéristique à peu près constante, la cruauté.

Voici pourquoi :

Il faut d'abord remarquer que, de la masse atone, incolore et grouillante, émergent tout naturellement les hommes les plus énergiques. Ce sont ceux qui parlent le plus fort et, surtout, qui tiennent les discours les plus violents qui dirigent les moins bruyants. Les meneurs sont ordinairement des énergumènes, de même que, dans une meute, le dogue le plus féroce entraîne tous les autres après lui.

Une seconde raison est que les foules sont à peu près incapables de penser, tandis qu'elles ont beaucoup de facilité pour agir. L'action est même leur raison d'être. Les mille cerveaux réunis ne se pénètrent pas et restent fermés dans leurs crânes respectifs ; les idées intimes fusionnent difficilement pour former un jugement commun. Ce qui fusionne, ce sont les volontés. Ces volontés se traduisent par quelques paroles courtes et par des gestes prompts. Dans le Paris bouleversé du 14 juillet 1789, il a suffi qu'une patrouille de quelques hommes ait crié : A la Bastille ! en agitant des fusils, pour que des milliers de voix se succédassent, en répétant le même cri qu'elles transmettaient comme un mot d'ordre. La foule grossissante suivait le mouvement ; chaque citoyen qui s'approchait était entraîné par le courant ; il voulait aussitôt, lui aussi, marcher sur la Bastille, et toutes ces volontés, réunies soudain en une seule, apportèrent une vague roulante de cent mille hommes, aux pieds de la forteresse close.

Si la foule est toujours prête à l'action et si, incapable de penser, elle concentre sa force dans la volonté d'agir, on aperçoit bien vite que ses actes seront fatalement des destructions.

Dès que les hommes se sentent réunis pour l'action, ils cherchent des ennemis à combattre et des obstacles à renverser. C'est le premier moyen d'éprouver leur force ; c'est aussi une façon de l'extérioriser et de la manifester aux yeux de tous.

Il est plus facile de détruire que de construire. Pour construire, il faut un plan et une continuité d'efforts raisonnés. Or, les foules sont, par définition, incapables de méthode comme de persévérance soutenue. Elles ne bâtiront pas un palais ; mais, elles le renverseront comme château de cartes.

Si elles ont commencé jadis la Tour de Babel, c'est qu'elles s'étaient groupées par familles ou par races et avaient divisé le travail par chantiers, c'est-à-dire qu'elles avaient cessé d'être des foules. Dès qu'elles le furent redevenues, la confusion commença et l'œuvre de destruction s'ensuivit.

Si les Croisades purent se continuer un certain temps, bien qu'elles fussent, pour la plupart, des foules sans homogénéité ni direction, c'est précisément parce qu'elles ne fondaient aucun empire ; mais se ruaient dans la destruction et le carnage. Le moment d'organiser la victoire fut, chaque fois, celui de la dispersion.

Pendant la Révolution de 1789, le populaire fit quelquefois des simulacres d'institutions. Il établit des fantômes de Tribunaux ; mais, ces institutions passagères n'obéissaient à aucune loi, elles étaient éphémères comme la fantaisie qui les suggérait et encore, dans leur courte durée, elles ne furent pas autre chose que des organes un peu plus savants de destructions et de meurtres, portant la signature et l'empreinte du mouvement qui les avait créés.

Le peuple réuni prend conscience de sa force et cette conscience le pousse, par elle-même, à la folie : « La toute-puissance subite et la licence de tuer sont un vin trop fort pour la nature humaine ; le vertige vient, l'homme voit rouge et son délire s'achève par la férocité (1). » Il veut agir et, surtout, agir vite, car il sent que sa force ne durera pas. Le groupement fortuit de cette cohue n'est que temporaire ; il manque de cohésion ; dans une heure, il sera sans doute dispersé : il faut donc profiter de l'occasion et agir rapidement tant qu'on est fort. Que faire ? — Une action qui donne immédiatement des résultats. On va massacrer

(1) Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. III, ch. II.

quelques ennemis publics, afin de faire un exemple de justice terrible et prompt, dont tous les coupables seront épouvantés. On va nettoyer les bureaux des espions et des traîtres. On va incendier le monument qui abrite les adversaires du peuple ou qui symbolise l'oppression : la lueur des flammes frappera les imaginations et fera une apothéose sinistre aux Justiciers improvisés. La population déchaînée roule, par les rues d'une ville, comme un torrent débordé dont la force aveugle ne saurait être employée dans aucune œuvre utile, mais qui ravage tout, détruit tout, emporte pêle-mêle, dans son eau bourbeuse, les ponts, les bateaux, les moulins, tout ce qui faisait le travail productif et la civilisation féconde.

Dans la foule qui démolit, chaque individu donne son coup de pioche ; dans celle qui tue, il apporte son pistolet, son couteau, le bâton qui frappe, le pavé qui assomme. Chacun prend sa part de crime ou de meurtre.

L'homme paisible, qui se trouve momentanément possédé par le démon de la fureur, ne sent point sa responsabilité. N'est-il pas couvert, amnistié par l'approbation générale ? Tout le monde n'agit-il pas comme lui ? Perdu

dans la foule, entouré de complices, il fait ce qu'il voit faire autour de lui. Il n'a pas le temps de se demander si c'est bien ou mal. Tout porte à croire que l'œuvre est bonne, puisqu'elle est exigée par la volonté populaire et le mouvement universel. Les assassins que crée la foule pensent accomplir des actions méritoires et des œuvres patriotiques. Ils se figurent être des soldats volontaires exécutant les vœux du pays. Les Septembriseurs, qui vidèrent les prisons par le massacre, réclamaient des médailles et des distinctions civiques.

Un autre motif qui encouragerait encore, s'il en était besoin, la cruauté, c'est qu'il est impossible de savoir, après coup, ce qui s'est passé dans la foule. Cela peut paraître étrange; mais, rien n'est si bien caché que l'acte accompli devant témoins. En effet, tous ces témoins sont préoccupés, hallucinés à la fois, par leur action personnelle et par l'action collective. Ils regardent tout et ne voient rien. On a remarqué bien souvent les variations qui se produisent dans les témoignages de tous ceux qui narrent un grand événement historique : l'émotion subie les a empêchés de bien distinguer et, comme ils

étaient souvent eux-mêmes les acteurs de ces gestes héroïques, ils s'occupaient d'agir plutôt que d'observer. Pas un des généraux qui ont assisté à une bataille ne la raconte de la même façon. Que serait-ce si on interrogeait les soldats? Que serait-ce, à plus forte raison, si on cherchait des témoins perdus dans la populace en émeute?

Cette facilité qu'on a de se cacher au sein des foules et l'immunité absolue des crimes qui y sont commis, y attirent invinciblement tous les malfaiteurs, voleurs, assassins, rôdeurs qui viennent pêcher en eau trouble, bandits, contrebandiers, loups affamés flairant la proie. Il en vient même du voisinage et de l'étranger. Pendant la Terreur, Paris fut envahi par des individus suspects, sortis on ne savait d'où, vagabonds déguenillés, tourbe immonde et pullulante, armée de pistolets et de piques. Plusieurs rançonnaient les passants par gestes, car ils ignoraient le français (1). L'intrusion de malfaiteurs et de gredins se produit dans toutes les agglomérations fortuites où elle est un ferment de plus qui travaille la masse et la pousse aux pires excès.

(1) Mathieu Dumas. *Mémoires*, I. 531.

La violence des foules et leur cruauté éclatent à chaque pas de la vie sociale. On sait ce qui se passe, à l'ordinaire, dans les réunions électorales et la façon dont on y reçoit les contradicteurs. Lorsqu'après avoir recueilli les bravos et soulevé, dans une ardente péroraison, un enthousiasme unanime, l'orateur de comité, en s'asseyant, demande avec un sourire s'il n'y a pas de contradicteur dans la salle, il tend un piège grossier aux malheureux qui penseraient pouvoir exprimer des idées adverses. Si, par hasard, un novice s'y laisse prendre et veut escalader la tribune, il est bien entendu qu'on ne l'écoute pas : on le siffle, on le hue, on le bouscule ; s'il s'entêtait, on le jetterait par la fenêtre. C'est ainsi que se conduisent les citoyens d'un peuple libre, réunis dans une enceinte close pour discuter un programme ou désigner des candidats.

Dans la rue, c'est bien autre chose. J'ai vu, lorsqu'au sortir du collège je menais l'existence heureuse du Quartier latin, les manifestations les plus innocentes dégénérer vite en bagarres. J'y ai même donné quelques coups. J'y ai rendu, avec une canne courbe et ferrée qui sonnait dru sur le pavé, ceux dont les agents m'ont bourré quelquefois les côtes ;

je me suis battu pour des causes oubliées depuis. Je me suis grisé de la puissance collective des masses que je sentais indomptables, lorsqu'elles devenaient de vraies foules, au lieu de monômes d'étudiants. Manifestant à l'occasion de l'Arménie, de la Chine ou de la Grèce, (car tout était un prétexte), nous avons rencontré plusieurs fois de vieux messieurs assez téméraires pour maugréer, des ouvriers assez stoïques pour nous adresser des injures. J'en ai vu, sous mes yeux, assommer plusieurs sur-le-champ.

C'est encore plus fréquent en temps de Révolution. Dans ces crises sociales, le boutiquier devient clubiste, l'artisan devient fusilleur. L'exemple de la destruction crée, à chaque instant, des destructeurs.

Ceux mêmes qui commencent par défendre l'ordre se laissent parfois gagner par la folie des dissolutions et ne tardent pas à se ruer contre l'édifice social, dont les craquements annoncent la chute. Puisqu'ils sont impuissants à défendre l'ordre, ils veulent au moins collaborer à l'anarchie et participer aux joies qu'elle peut procurer. C'est ainsi qu'en agit le bon chien de La Fontaine qui commence par défendre le déjeuner de son maître ; mais qui, gagné par la foule et entraîné par l'exemple,

finit par le manger lui-même ou tout au moins en prendre sa part.

Tous les prétextes sont bons à la foule pour assommer.

En 1910, dans la ville d'Iola (Kansas), les sociétés de tempérance suscitèrent une émeute qui saccagea dix cafés, blessa gravement une vingtaine de personnes et brûla cinq maisons.

Au xviii^e siècle, le sang coula entre partisans et adversaires de la musique italienne. Il y a quelques années, se produisirent, autour de l'Opéra, plusieurs émeutes qui estropièrent et faillirent massacrer les admirateurs trop enthousiastes de Wagner. Et on prétend que la musique adoucit les mœurs !

Même dans les réunions de plaisir, mascarades, batailles de confettis, cavalcades, il arrive que le peuple en liesse prend un mendiant ou un vieillard, un être faible et contrefait, pour en faire un objet de brimades et le jouet de plaisanteries saugrenues. S'il résiste, on le lapide, pour s'amuser. Les foules joyeuses sont des enfants ; comme les enfants, elles ignorent la pitié. Elles rient, pleurent ou s'encolèrent pour peu de chose.

Au mois de septembre 1910, à Valpuiseaux,

près d'Etampes, des garçons de ferme, employés à la machine à battre, firent boire une trimardeuse nommée Suzanne Broca ; ils l'entraînèrent sur une meule de paille et là, près de la route, devant une centaine de personnes, hommes, femmes et enfants, ils la déshabillèrent, se livrèrent sur elle à une orgie de débauche, sans que personne intervînt, et, finalement, l'enfouirent sous la paille et la brûlèrent vive, pour se distraire.

En 1907, aux courses de Longchamp, le starter ayant donné d'une façon discutable le signal du départ, le public cria : « Au voleur ! », arracha les grilles, brûla les kiosques, démolit les tribunes et les baraques du Pari mutuel. Des messieurs du dernier chic, avec leur lorgnette en bandoulière, s'acharnaient à la destruction, à côté de petits bourgeois, de commis, d'employés, occupés à la même besogne.

Plusieurs de ces derniers avouèrent naïvement qu'ils avaient pris leur part de dévastation, avec une ardeur passionnée, sans avoir rien compris à ce qui se passait. Un ouvrier maçon raconta que, n'ayant rien à faire, il était venu par curiosité, pour voir l'incendie ; puis, gagné par la surexcitation générale, il avait saccagé, brûlé, frappé à coups de hache,

pour faire comme tout le monde et ne pas se singulariser. Voilà un homme qui eût aussi bien aidé, selon le cas, à éteindre l'incendie qu'il aida à l'attiser. Il fit ce qu'on faisait autour de lui. Les physiologistes expliquent ce mouvement d'imitation en disant qu'il est dû à « l'inconscient », c'est-à-dire à l'influence, sur les nerfs, de la moelle épinière et non du cerveau.

Lorsqu'au début de l'aviation, les expériences d'aéroplanes transportèrent le public d'enthousiasme vis-à-vis des conquérants de l'air, ce même public se montrait féroce envers ses favoris, lorsque parfois, en présence des vents contraires, les hommes-oiseaux refusaient de voler devant la foule accourue. On ne tardait pas à maugréer, à les accuser de couardise, de lâcheté ; on exigeait leurs envolées et leur mort. S'ils résistaient, le public brisait les barrières, saccageait les aérodromes et mettait en pièces les appareils.

Le 3 avril 1911, à Munich, la foule lyncha un cheval qui avait été renversé par une voiture, et les agents, ayant voulu intervenir, furent reçus à coups de pierres et de couteaux, si bien qu'ils durent battre en retraite et se réfugier dans un tramway où ils furent aussitôt assiégés par les

manifestants, jusqu'à ce que la troupe arrivât et fit usage de ses armes.

Dans un attroupement quelconque, le vernis de civilisation qui recouvre les individus craque, s'effrite et disparaît, pour révéler partout l'instinct de férocité des sauvages. La foule ressuscite en nous les lointains ancêtres qui ont tous été, paraît-il, des assassins.

La griserie, engendrée par le contact de la multitude, ne disparaît pas entièrement lorsque les individus sont redevenus isolés. Souvent, ils avouent alors leurs actes de violence avec candeur et bonne foi.

Quand on a tué en plein jour, sans se cacher, entouré d'amis, encouragé par le peuple, on a la conscience tranquille, n'est-ce pas ? Au besoin, on proclame les meurtres accomplis et on se sent grandi par l'énergie qu'on a montrée. C'est ce qui arrivait chaque jour pendant la Révolution de 1789.

C'est ce qui se produisit également pour l'assassinat du maréchal Brune, en 1815.

Comme il se rendait à Paris, une bande de paysans l'assaillit, sous le prétexte ridicule qu'il avait porté sur une pique la tête de M^{me} de Lamballe et, séance tenante, l'exécuta à coups

de carabine. Plusieurs de ces justiciers improvisés se vantèrent de cette exécution sommaire ; mais, le Gouvernement ferma les yeux et personne ne fut poursuivi.

De même, en 1870, dans le Périgord, quelques paysans eurent une altercation politique avec le marquis de Moneïs, parce qu'un deses parents avait crié : « A bas l'Empereur ! » Bientôt, il fut frappé à coups de bâtons, d'aiguillons et de sabots, enfermé dans une étable, puis brûlé vivant, sur la place publique, comme « ennemi de Napoléon, partisan des Prussiens et de la République. » Un assistant ayant protesté : « Il n'y a plus de lois, lui fut-il répondu. On peut maintenant tuer un noble comme un poulet. » Plusieurs des émeutiers voulaient même le manger, tellement l'instinct anthropophagique survit vivace au creux de l'estomac humain.

Le lendemain, un des exécuteurs, tout fier de son œuvre, se présentait à la mairie, réclamant une prime du Gouvernement ! Les principaux auteurs de ce drame furent livrés à la Justice par l'artifice d'un brigadier de gendarmerie qui annonça que ceux qui avaient si bien su châtier un traître, seraient décorés de la Légion d'honneur. Cela parut tout naturel et les aveux affluèrent.

Lors du massacre des Arméniens, au mois d'avril 1909, un marchand turc voulut se faire breveter pour avoir inventé, à l'usage des femmes chrétiennes, un supplice inédit : il en avait éventré une qui était enceinte et lui avait arraché le fœtus ; après quoi, il lui avait recousu dans le ventre un enfant de trois mois vivant. Dans la même émeute, un soldat vint se vanter, auprès de ses chefs, d'être assez habile pour jeter en l'air deux enfants et les recevoir à la fois, au bout de sa baïonnette, en les embrochant d'un seul coup.

Lorsqu'une foule contient des centaines de volontés pareilles, prêtes au meurtre avec cette candeur, on devine quelle force elle représente et quelle puissance elle donne à ceux qui savent la diriger.

Car, l'émeute peut être dirigée.

Elle suit tantôt ceux qui l'ont fomentée, tantôt des individualités quelconques, mises en valeur par des circonstances de hasard.

Tel sera désigné comme chef, par sa haute taille qui permet à tous de l'apercevoir. Tel, par l'ampleur de sa voix qui lui permet de transmettre les ordres, de se faire entendre dans le tumulte et de faire ainsi converger les volon-

tés vers un même but. Tel, par la violence de son langage et l'énergie farouche de ses déclamations. Tel, parce qu'il saura trouver les gestes appropriés, une action qui parle aux yeux et soit, par elle-même, un symbole.

Antoine soulève le peuple de Rome en faisant dresser et découvrir le cadavre de César, le cadavre nu, couvert de 23 blessures.

Le 5 octobre 1789, à Versailles, un ancien modèle d'atelier, fort et barbu, entraîne la foule à l'assaut, en coupant la tête à un garde du roi et en élevant en l'air ses mains rouges de sang chaud.

Au mois de juillet 1909, dans l'émeute qui causa la mort de plusieurs centaines de personnes, à Barcelone, un jeune homme apparut à la fenêtre d'un couvent de Capucins, montrant à la foule des chemises et des pantalons de femme dépliés. Ce geste était aussi éloquent qu'un discours et le couvent fut immédiatement détruit par l'émeute.

Pour la même raison, il n'y a qu'à chanter certaines chansons pour réaliser l'union des esprits dans la foule et faire accomplir des actes conformes aux paroles des refrains. Il suffit de brandir un drapeau, un oriflamme, un symbole et de marcher vers une statue, un monument,

une église, pour entraîner tout le monde derrière soi.

Celui qui peut prendre en mains, de la sorte, l'énergie populaire, arrive aisément à la diriger contre ses ennemis personnels pour satisfaire ses propres rancunes ou servir sa propre ambition.

La foule qui hait facilement, adore facilement aussi : c'est pourquoi, le chef qui s'est servi d'elle devient rapidement un tyran.

Il en fut ainsi en 1793. Il en fut ainsi dans les Républiques italiennes. Il en fut ainsi dans l'ancienne Grèce. Aristodème, à Cumes, fit massacrer tous les aristocrates du Conseil d'Etat, abolit les dettes et partagea les terres. Agathocle, à Syracuse, ordonna le pillage des riches, fit tuer 4.000 citoyens et vit sa conduite approuvée par une Assemblée du peuple. Nabis, à Sparte, et Théogène, à Mégare, suivirent une conduite analogue... L'Histoire en fournirait, d'ailleurs, des centaines d'exemples pareils.

Les chefs sont de rares privilégiés.

Mais, celui qui ne peut diriger la foule, peut toujours y trouver le moyen de réaliser quelque opération fructueuse, incendier quelques maisons choisies, piller quelques magasins sur son passage. S'il rencontre un de ses ennemis

personnels, il le tue sans vergogne, en songeant qu'il est entouré de bras prêts à l'aider. S'il crie : « Tue ! » plusieurs voix lui répondront : « Assomme ! » Personne ne saura qui aura porté le premier coup.

Chaque émeute est, à la fois, une occasion exceptionnelle et un moyen excellent de tuer — avec ou sans raison — en plein jour, au grand soleil, devant des centaines de témoins, avec des centaines de complices.

Au xx^e siècle, les foules deviennent de plus en plus fortes. Le syndicalisme révolutionnaire s'étend à toutes les professions. La moindre grève tient la police en échec. En 1908, la mévente des vins a suffi pour produire le soulèvement sanglant des viticulteurs du Midi. En 1911, ce furent les émeutes de la Champagne viticole. La moindre famine susciterait des jacqueries. Déjà, dans plusieurs villes, des bandes d'ouvriers ont pillé les marchés, renversé les paniers des marchandes, saccagé les bancs des halles, piétiné le beurre, le fromage, les œufs et la viande, pour protester contre la cherté de la vie (Roanne, 5 juin 1911 ; Valenciennes, Lens, Abscon, 25 et 28 août 1911). A Billy-Montigny, il y eut mort d'homme. A Rouroy, Dourges,

Hirson et Lens, la foule des ménagères taxa elle-même le prix du pain, du beurre et des œufs. A Vienne, le 17 septembre 1911, il y eut une émeute, dans laquelle on compta 8 morts, 80 blessés et 200 arrestations, au milieu du pillage, de l'incendie et des barricades.

En Autriche comme en France, les socialistes, qui ont causé en grande partie le renchérissement de la vie par le vote des lois sociales et les troubles industriels, proclament, dans tous leurs meetings, que le renchérissement ne cessera que par l'avènement de la société communiste. Le peuple n'y comprend rien ; mais, il se dit tout de même : « Après tout, c'est peut-être vrai... Si on essayait ! »

Les pouvoirs publics sont de plus en plus faibles devant ces manifestations collectives. La soudaineté de l'effervescence ne permet pas toujours à l'armée d'intervenir à temps. Si ces mouvements se généralisent et deviennent un peu plus simultanés, nous n'aurons pas besoin de la grève générale pour être en pleine révolution. Le Gouvernement ne dispose pas d'assez de soldats pour les disséminer partout et les opposer, sur tous les points du territoire, aux émeutiers.

Si la grève des chemins de fer d'octobre 1910

s'était étendue à tous les réseaux, comme on put le craindre un instant, aucun pouvoir n'eût pu maîtriser l'anarchie.

Les soldats eux-mêmes ne seront pas toujours des instruments de police bien dociles. On l'a vu par la révolte du 17^e de ligne, dans les troubles du Midi. Plus tard, dans les premiers mois de 1911, la Garde Républicaine protestait contre son ordinaire, contre la discipline, contre ses chefs, avec des allures de syndicat. On a vu un gradé, le sergent Bonafous, du 83^e de ligne, collaborer aux journaux révolutionnaires, fréquenter les milieux anarchistes, faire l'apologie du sabotage, prendre publiquement la parole dans les conférences et les meetings ; il a fallu, pour interrompre cette singulière propagande, qu'il fût compromis dans la tentative de déraillement d'Empalot, le 6 juillet 1911. Six jours après, le 12 juillet, c'était le soldat Brière qui, avec deux camarades, essayait de faire dérailler, près de Chartres, le rapide de Paris-Brest...

Des factums révolutionnaires et antimilitaristes sont distribués, à chaque instant, dans la caserne. Il est évident que, dans un avenir très prochain, les militaires mutinés pactiseront souvent avec les révoltés et laisseront passer

les flots du torrent débordé. Bien des fois, la foule sera maîtresse des champs et de la rue et les simples particuliers verront leur fortune et leur vie à la merci d'une émeute, à la merci de la fantaisie des conducteurs improvisés de foules, des aventuriers hardis et forts.

C'est là une forme d'assassinat à laquelle la police ne peut pas toujours mettre un frein ; mais, à laquelle, en tous cas, les individus isolés ne peuvent guère se soustraire que par la fuite.

Cette anarchie ambiante, favorisée par la faiblesse du Gouvernement et l'abdication progressive des pouvoirs publics, est savamment organisée et préparée à l'avance par les prédications permanentes du Parti révolutionnaire.

Il est permis, chez nous, à tous les agitateurs de prêcher la *guerre sainte* contre la Société bourgeoise, c'est-à-dire de préconiser les moyens violents : le sabotage et l'émeute.

Il y a des lois qui permettent de punir les appels à la violence.

Or, ces appels se produisent tous les jours et on ne poursuit jamais personne. Bien mieux, ceux qui déclament ces philippiques sangui- naires deviennent rapidement députés et souvent ministres. On comprend qu'ils soient

gênés pour faire poursuivre ceux qui marchent sur leurs traces et profitent de leurs leçons.

Il y a des lois pour assurer la liberté du travail. Or, tous les jours, les grévistes débauchent de force les travailleurs, sans que jamais la police intervienne.

Suivez le premier cortège de maçons grévistes qui passera sous vos fenêtres. Ils marchent, escortés par des agents et, malgré le chant de l'*Internationale*, ils ont l'air à peu près paisibles. Mais, lorsqu'ils arriveront devant un chantier, vous les verrez intimer l'ordre aux ouvriers d'abandonner le travail et les débaucher, sous les yeux même des agents qui leur font escorte.

Lorsqu'au lieu de se produire en plein air, le travail s'exécute dans une usine, la pression est peut-être moins ouverte ; elle n'en est pas moins énergique et féroce. Ce sont alors les menaces et les coups qui sont les pénalités infligées par le Comité de grève à ceux qui ont l'audace inouïe de ne pas chômer.

De tout temps, les novateurs ont pensé qu'il n'était pas mauvais d'aider la puissance de la conviction par la force du bras armé. Mahomet, par exemple, ne se contentait pas, pour convertir les masses, de leur débiter de beaux et poé-

tiques discours. Il leur démontrait l'excellence de sa doctrine par la puissance de ses soldats et cimentait dans le sang la fondation de ses mosquées. Chaque appel de la foi était souligné par de bons coups de cimeterre. Les conversions un peu rudement obtenues étaient d'ailleurs tout aussi solides que la foi lentement infusée par la persuasion douceuse. Les missionnaires armés de l'Islam firent de bien plus rapides progrès que les timides prêcheurs du Christ.

Même parmi les chrétiens, les guerres de religion n'étaient-elles pas des tentatives de conversion à main armée ? On tâchait de terroriser les vaincus pour les gagner à la religion du vainqueur. Plus tard, la Saint-Barthélemy fut imaginée pour supprimer, en une seule fois, la plus grande partie des convertisseurs protestants. On se rendait d'ailleurs pois pour fèves, car les réformés, dès avant la Saint-Barthélemy, avaient fêté la Saint-Michel dans le sang. En 1567, tous les principaux magistrats de Nîmes étaient massacrés par les parpaillots ou jetés vivants dans un puits. En 1570, 2.000 catholiques étaient tués à Orthez. Le brillant et prestigieux François de Guise était assassiné par le protestant Poltrot qui se déclarait

poussé par l'amiral Coligny. Un peu plus tard, Henri III, suivi de ses mignons armés de couteaux de chasse, égorgeait le duc de Guise, tandis que les valets de cuisine, à coups de broche et de hachoirs, réduisaient en bouillie sanglante le cardinal, frère du précédent. Les cadavres étaient abandonnés aux chiens ou jetés dans la Loire. Au milieu des pensées violentes et irréductibles qui avaient engendré la guerre civile, l'assassinat était reconnu comme légitime par tous les partis et proclamé, par la conscience de chacun, comme le plus saint des devoirs. Utilisant tous les masques pour déguiser leurs intérêts, les hommes de ce temps revenaient à la nature et au crime avec toute la brutalité de l'instinct.

Les Turcs d'aujourd'hui se servent des mêmes procédés pour la conversion des Arméniens et des Grecs. Pourquoi les grévistes révolutionnaires n'agiraient-ils pas de même pour convaincre les camarades non-chômeurs et grossir l'armée de la Révolution sociale ?

Quel que soit d'ailleurs le mobile invoqué, ambition, devoir, pensée politique ou religieuse, l'assassinat fut couramment employé, à travers l'histoire, par les justiciers individuels à côté des justiciers sociaux.

Le Juge tue parce qu'il en a reçu mandat de la Société. L'Assassin tue souvent parce qu'il reçoit mandat d'une sorte d'*instinct* intime qu'il appelle sa *conscience*.

Au Moyen Age, les chevaliers errants se donnaient pour mission de parcourir le monde en supprimant le plus possible de fripons. Après eux, les princes qui s'entr'égorgeaient ou se faisaient mutuellement assassiner par des spadassins professionnels, cherchaient parfois le bien du peuple.

Dans les monarchies d'Orient, le fratricide s'imposa souvent par raison d'Etat. Il corrigeait ce que l'hérédité avait d'absurde. On vit souvent le fils le plus capable tuer ses frères aînés et régner ainsi, sans compétiteur, pour le plus grand bien du pays. L'usurpation par le fratricide était élevée à la hauteur d'une institution.

Par contre, on trouva, de tout temps et dans tous pays, certains hommes sortis du peuple qui se vouèrent eux-mêmes à une mort certaine et à des supplices non moins certains pour supprimer les tyrans. On ferait un livre d'énergie singulière en écrivant le martyrologe des régicides.

On a dit parfois que c'étaient des illuminés

et des fous. Pas le moins du monde. La plupart étaient des hommes conscients de leur force qui se faisaient assassins par conviction politique.

Si le dominicain Jacques Clément assassina Henri III, c'est parce qu'il le considérait comme un suppôt de l'enfer. Lorsqu'il sortit de son couvent pour exécuter son dessein, le frère portier le plaisanta sur le mauvais état de ses sandales. Il répondit, goguenard : « Elles seront bien assez bonnes pour faire l'étape du retour. »

Il savait ce qu'il allait faire et il avait le doigt, dans son bréviaire, à la page du meurtre d'Holopherne.

Si Pierre Barrière et Jean Chatel essayèrent de tuer Henri IV, c'est que chaque jour, autour d'eux, les prédicateurs de la Ligue énuméraient les passages de l'Écriture où il est question des méchants rois mis à mort par leurs sujets et demandaient, dans leurs discours enflammés, où était le bras qui délivrerait le peuple.

Jean Chatel déclara qu'il avait été convaincu par ses maîtres de philosophie, et l'un d'eux, en effet, fut pendu comme complice. La philosophie était déjà meurtrière et, pour les esprits qui sentent le besoin d'une justification, elle était

déjà prête à justifier n'importe quoi par les mensonges de sa morale.

Ravaillac était un esprit pratique, fils d'un procédurier, lui-même solliciteur de procès. Il déclara avoir exécuté Henri IV « comme Aod tua Eglon, roi des Moabites. » Balthazar Gérard tuait Guillaume de Nassau pour être « un athlète généreux de l'Église romaine. »

Lorsque Damiens frappa Louis XV, il avait dans sa poche, lui aussi, l'Ancien et le Nouveau Testament dorés sur tranche, et il déclara posément « qu'il le ferait encore si c'était à refaire. »

On a dit, avec raison, que le régime de gouvernement de l'ancienne France était une *Monarchie absolue* tempérée par le *régicide*. Il est bien possible, en effet, que la peur du couteau fût, pour le Monarque, un commencement de sagesse. Il ne faut pas exaspérer les peuples, d'où peut jaillir un vengeur. Bien que le régicide ne fût pas une fonction formellement prévue par la Constitution, on sentait vaguement qu'il jouait un rôle utile. C'était un contre-poids du droit divin. Aussi, l'entourait-on de distinctions flatteuses. Quand Damiens fut arrêté, on lui fit prendre un cordial et un contre-poison, pour sauver sa vie au cas où il se serait

empoisonné. On fit réparer la tour de Montgomery pour le mettre ; mais, on ne le logea point au rez-de-chaussée où avait été Ravaiillac, parce que l'endroit était trop humide. On y plaça deux poêles pour réchauffer l'appartement, avec 50 grenadiers de garde. Pour soigner sa santé, on lui donna le célèbre chirurgien Foubert et un cuisinier de la bouche du roi pour préparer ses aliments, — toutes précautions qu'on n'eût point prises pour un assassin vulgaire.

Les révolutionnaires de 1789 cherchaient aussi à réaliser, dans le sang, leur rêve éthéré de justice. Ils tendaient tout bonnement à mettre en pratique les théories humanitaires et naturistes de Jean-Jacques Rousseau. Les coups de fusil, les bateaux à soupape et la « Sainte Guillotine » avaient un caractère quasi mystique ; ils étaient les instruments qu'employait la plèbe pour détruire la race maudite des prêtres et des aristocrates. C'étaient, dans l'esprit des patriotes et dans leur main, des armes de combat et de propagande pour le culte de l'Égalité.

Il est vrai que, là encore, des conceptions différentes se heurtaient. Charlotte Corday n'entendait pas la justice de la même façon que

Marat. Et les terroristes ne convertirent pas tout le monde, puisqu'ils furent eux-mêmes guillotins.

Beaucoup, assurément, répandirent la terreur par crainte, comme s'ils s'étaient défendus. Beaucoup cherchèrent à assouvir, par l'écrasement de leurs adversaires, leurs ambitions personnelles. Mais, la plupart des Septembriseurs semblent avoir été des apôtres convaincus. Les exécutions en masse leur paraissaient nécessaires et, comme ils disaient fort bien, « de salut public ». Ils croyaient défendre leur patrie, comme Charlotte Corday, en tuant Marat, pensait aussi la sauver ; comme les Bretons et les Vendéens tuaient, par tous les moyens, par des surprises et des embuscades, le plus grand nombre possible de *bleus*, traités par eux en bêtes féroces.

Une idée politique ou religieuse jetait chacun dans un camp ou dans l'autre. Il suffisait qu'on fût d'un parti pour se croire autorisé à tuer tous ceux qui étaient d'une opinion différente. Ces périodes de bouleversement social rendent l'homme à sa simplicité naturelle, en lui faisant oublier, en quelques jours, les morales factices qu'il a péniblement forgées pendant des siècles.

Depuis la Révolution, les meurtres politiques ne sont pas moins nombreux. Le nombre des régicides, notamment, a grossi de plus en plus.

Napoléon I^{er}, Louis-Philippe, Napoléon III, Alphonse XIII ont échappé aux complots formés contre eux. Mais, en revanche, Alexandre II, Lincoln, Garcia Moreno, Garfield, Humbert, Carnot, l'impératrice d'Autriche, Abd-ul-Aziz, Mac Kinley, don Carlos, démontrent que les présidents de République et les rois font un métier assez périlleux. Ils figurent même au premier rang parmi les victimes toutes désignées des assassins.

Les régicides, il est vrai, n'ont plus les mêmes inspirations qu'autrefois.

Fieschi, en construisant sa machine infernale, se réclame des idées de Saint-Just. Alibaud veut venger sur Louis-Philippe le massacre des insurgés. Orsini reproche à Napoléon III d'être l'ami du Pape. Haedel et Nobiling tirent sur l'empereur Guillaume dans l'intérêt du socialisme. Guiteau tue le Président Garfield sous l'impulsion des idées phalanstériennes. Passavante frappe le roi Humbert en déployant une bannière socialiste. Ravachol, Vaillant, Emile Henry, Caserio, sont des apôtres de l'anarchie. Plusieurs sont très intelligents. L'un d'eux avait été

admissible à l'Ecole polytechnique à 16 ans et demi. Leurs mobiles ont changé. Mais, comme au temps de la Ligue, ils agissent en vertu de leurs principes.

Ils suivent une philosophie. Ceux qui sont incapables d'en élaborer une par eux-mêmes appliquent les maximes des autres. Les exécuteurs suivent et complètent les penseurs. Dans nos civilisations très cultivées, l'assassinat apparaît comme le terme des évolutions de la raison humaine. Il est la conséquence logique de la réflexion qui a corrodé toutes les morales et dissous tous les anciens dogmes. La devise de l'anarchie est bien connue : « Ni Dieu, ni maître », c'est-à-dire : aucune foi religieuse, aucune obéissance politique. Ni loi morale, ni loi civile : aucune servitude d'aucune sorte.

L'instinct libertaire manifeste, par le meurtre, sa haine du pouvoir. Il ne saurait mieux le faire que contre les Rois, les Présidents, les Empereurs, contre tous ceux qui détiennent le suprême commandement. Toute contrainte est condamnée. Toute magistrature est odieuse. La jalousie naturelle des masses et l'instinct égalitaire ne peuvent supporter les chefs. Ils tendent à rabaisser tous les sommets dont la majesté pèse lourdement sur les peuples. L'Hu-

manité semble marcher vers la décapitation définitive des têtes trop haut placées.

On objecte, il est vrai, que chaque prince assassiné est vite remplacé par un autre. Depuis qu'Alphonse XIII, par exemple, a échappé aux attentats de 1905 et de 1906, il se hâte de multiplier ses héritiers afin de sauver du moins la dynastie. Et si le trône n'était pas occupé par un prince de sa maison, ce serait évidemment par un autre ou par un élu quelconque : le Roi est mort, vive le Roi. Dès lors, quelle est l'utilité de risquer sa vie pour faire tomber une tête couronnée ?

Kropotkine nous répond : « En temps d'accalmie, c'est l'acte de violence individuel qui révèle la conscience publique et prépare les révolutions. » Pierre Kropotkine, quoique prince authentique et grand seigneur, adhère pleinement à l'anarchie et à la nécessité de l'action violente. Les autres princes peuvent méditer ces fortes paroles.

Les anarchistes sont de leur temps. Ils marchent avec le progrès ; leurs explosifs sont le fruit de la chimie la plus savante et se perfectionnent tous les jours.

Ils connaissent aussi la psychologie de leur époque. Ils ont l'instinct sûr de la bonne pu-

blicité. C'est pourquoi ils ne cherchent guère à supprimer les rois dans leurs palais, au milieu de leurs occupations journalières. Mais, ils les frappent au milieu d'un concours de peuple, dans la solennité d'une fête, — et les bombes de dynamite ajoutent leurs éclats imprévus aux salves d'honneur.

Carnot tombe au milieu des acclamations de la population lyonnaise et de la pompe officielle qu'il avait symbolisée par sa solennelle médiocrité. Alphonse XIII et le président Loubet sont, à Paris, dans des circonstances analogues, l'objet d'un attentat dont on ne découvre pas l'auteur.

Un an après, jour pour jour, le 31 mai 1906, le même Alphonse XIII s'avance dans la splendeur de son cortège nuptial, au milieu des ovations populaires et des fleurs qu'on lui lance, lorsque Moral laisse tomber, d'un balcon, un bouquet au fulminate de mercure. Détonation formidable ! Les chevaux du carrosse royal sont éventrés. Le roi est aveuglé par les fumées de l'explosion et la robe blanche de la reine est rougie de sang éclaboussé. Quinze personnes sont mortes ; une cinquantaine sont blessées. Grâce à la perte de ces vagues humanités, tout un pays est plongé dans l'effroi.

Voilà une belle bombe ! Elle manqua son but, puisque les souverains furent saufs ; mais, ceux qui respirèrent les parfums du bouquet de Moral en garderont longtemps le souvenir aux narines. Le retentissement de l'explosion fut augmenté par les circonstances exceptionnelles où elle éclata et l'écho s'en prolongera dans l'histoire.

Il en fut de même de l'attentat de Lisbonne, le 1^{er} février 1908, où le roi don Carlos et son fils aîné furent fusillés, à bout portant, par une troupe de conjurés que la police ne put ou ne voulut pas découvrir. Il faut reconnaître que ces attentats, commis dans la foule, ont une puissance meurtrière plus grande et frappent davantage les esprits. La seule idée d'une bombe attendue a suffi parfois pour disperser les cortèges officiels. Aux obsèques du roi Humbert d'Italie, la chute de quelques chaises causa la panique. En un instant, l'idée d'un attentat traversa tous les esprits. La foule, en se précipitant, bouleversa les cordons de troupes. Les généraux eux-mêmes disparurent du cortège et la famille royale se trouva seule, entourée de douze cuirassiers.

De même, en 1911, la perte du cuirassé français *Liberté* fut attribuée à un attentat anarchiste.

Aussi, au milieu des funérailles nationales qui furent faites aux victimes, il suffit de l'éclatement d'un cercueil pour semer l'épouvante. La foule s'enfuit de toutes parts. Les ministres et le Président de la République se réfugièrent, d'un bond, sur le trottoir où l'Exécutif abrita sa respectable corpulence derrière un maigre bec de gaz.

Grâce aux progrès de la science, le régicide n'est pas entièrement sûr d'être pris et un homme peut, à lui seul, tuer plusieurs rois.

La mort des chefs d'Etat n'est pas l'unique objet de l'anarchie. La bombe de Vaillant, au Palais-Bourbon, n'était pas plus indulgente pour le parlementarisme ; et il y a tant de choses à détruire que l'avenir de l'anarchie apparaît véritablement comme immense.

Son développement est d'ailleurs assuré par trois facteurs principaux, qui sont : 1^o l'affaiblissement constant et progressif de tous les gouvernements et de toutes les répressions ; 2^o les progrès de la chimie qui mettront des armes de plus en plus redoutables à la portée de l'individu révolté et qui lui permettront sans doute, un jour, de supprimer une ville entière d'un seul geste ; 3^o l'effort destructeur des philosophes qui accentue la décadence des morales, car l'anarchie profite de toutes les cri-

tiques, de toutes les attaques, de tout ce qui sape lentement les vieux dogmes et toutes les conventions sociales.

L'individu se cabre de plus en plus et refuse l'obéissance. Il veut vivre indépendant, orgueilleux et fort. S'il est contraint de subir le servage des lois, il désire follement la destruction de cette société pourrie qui l'opprime.

Sous couleur de religion ou de philosophie, on lui prêche la résignation. Mais, il ne croit plus à la duperie des compensations ultra-terrestres : le ciel, l'enfer, le diable et le Bon Dieu. Les théories nouvelles et les morales qu'on essaie de lui fabriquer lui apparaissent comme de mauvaises contrefaçons des Religions détruites. Sous des noms différents, c'est toujours la même rengaine et la même morale défraîchie. C'est le même vin frelaté, gâté, piqué, qui reste toujours identique, malgré les innombrables soutirages, et que chaque philosophe a l'incroyable naïveté de présenter de nouveau, croyant le faire boire jusqu'à la lie.

L'homme intelligent ne s'y trompe plus et, au seul aspect de cette morale, son estomac se soulève de pitié et de dégoût.

Les attentats sont moins nombreux qu'il y a

quelques années. De 1890 à 1893, il y eut plus de 1500 explosions criminelles. Mais, le nombre des anarchistes est certainement en augmentation.

Beaucoup sont des individus instruits et cultivés. Ils se multiplient rapidement dans les milieux universitaires, où ils prennent des éléments jeunes et vivaces. Les étudiants y sont nombreux et, bientôt, on y formera des écoles. Les *Ecoles modernes* fondées par Francisco Ferrer, à Barcelone, n'ont pas d'autre but. Sous le soleil radieux du Midi, elles mûrissent lentement des hommes d'énergie qui montreront, avant peu, la valeur du sang espagnol. En 1893, Pallas et quatre autres anarchistes étaient exécutés à Xérès ; mais, le 7 novembre 1893, l'explosion du théâtre du Lyceo faisait 23 morts et 50 blessés. Depuis, les explosions se sont vingt fois répétées. Le 15 septembre 1911, une bombe détruisait en partie le pont de l'Arenal, à Bilbao, et la police n'a découvert aucun des chimistes mystérieux.

Pendant que les Catalans s'entraînent et font chaque jour des progrès, les Russes ne restent pas inactifs. Ils sont les promoteurs du nihilisme et la menace des bagnes sibériens n'intimide ni les théoriciens ni les hommes d'action. Dans le grand procès de Saint-Pétersbourg,

en décembre 1877, sur 193 accusés, il y avait 82 nobles, 33 prêtres, 17 fonctionnaires et 7 officiers. Après ce procès, les crimes anarchistes furent encore plus nombreux. Les chefs de la police et de la gendarmerie furent tous successivement massacrés et la famille impériale échappa deux fois à la mort par miracle. Aujourd'hui, il semble avoir un peu de répit. Mais, les étudiants russes, qui fréquentent nos universités latines, effrayent leurs camarades par leur tranquille audace. Leurs regards luisants sont chargés de haine et leurs fronts têtus disent *non* à toutes les organisations établies. Ils sont préparés aux suprêmes révoltes par toute leur ascendance de Scythes orgueilleux, de Tartares nomades, de Vikings conquérants et de Huns dévastateurs. Ils sentent circuler dans leurs veines ces sangs mêlés qui font revivre en eux les rébellions indomptées et les férociétés ancestrales.

Les femmes, jeunes filles et presque fillettes, y sont aussi courageuses que les hommes. Elles ont conscience que les charmes féminins sont une arme redoutable à qui sait les utiliser. L'attentat contre Alexandre II fut l'œuvre d'une femme Perowskaja. En mars 1904, une étudiante de 20 ans, fille d'un haut fonctionnaire, assistait à la revue des troupes dans la

tribune officielle. Elle avait, sous ses jupes, une bombe destinée à réduire en miettes toute la famille impériale qui arriva, en effet, quelques minutes après son arrestation sensationnelle. En 1906, ce furent les lycéennes de Pétersbourg qui fomentèrent la révolte de Cronstadt. Ces femmes cultivées offrirent hardiment, comme récompense, leurs corps vierges et fluets aux étreintes des matelots grossiers et rudes et, les ayant grisés par l'alcool et la luxure, elles réussirent à faire braquer, sur le Palais impérial, les pièces à longue portée de la forteresse. Ailleurs, elles forment, avec leurs frères, cousins et amis, des sociétés dites des « Bouts de Chandelle ». Garçons et filles se réunissent le soir, dans quelque salle basse, autour de chopes de bière et de verres d'alcool. Sur la table, au centre, une seule bougie allumée. Dans la faible lueur de cette lumière, ils écoutent leurs orateurs, leurs conférenciers et échangent entre eux des propos exaspérés et farouches, maudissant les organisations établies, la société, la famille, le mariage, jusqu'à ce que la bougie étant entièrement consumée, le dernier bout de mèche s'abat en rougeoyant dans la nuit. Alors, filles et garçons se cherchent à tâtons dans l'ombre, afin de s'accoupler en des voluptés de hasard

par où ils manifestent leur haine de la chasteté et de toutes les conventions sociales.

Les Juifs et les Polonais de Cracovie entretenaient la même exaltation. En octobre 1910, on découvrit un des clubs anarchistes dont on arrêta trente membres et où l'on saisit un dépôt d'armes et de dynamite.

Le même jour, à Los Angeles (Californie), un journal, qui employait des ouvriers non syndiqués, sautait dans une explosion considérable où l'on compta 20 morts et 30 blessés.

Le 30 mars 1911, à Peasant Prairy, l'explosion d'un magasin contenant 180 tonnes de dynamite fit 350 blessés, détruisit une centaine de maisons et fut entendue à cent milles de distance.

En Turquie, avant la guerre des Balkans, chaque trouble donnait la parole à la dynamite. Le 5 décembre 1911, une bombe éclatait dans la mosquée d'Islip, tuant 15 personnes et en blessant 169. Le 28 janvier 1912, à Ichtif, en Macédoine, la police découvrait seize bombes toutes prêtes, dans un atelier. Huit des dynamiteurs furent même condamnés à mort, ce qui n'empêcha pas les explosions de recommencer quelque temps après.

Le 24 mai 1912, deux bombes éclataient à Budapest...

En France, on a voté des lois spéciales contre les anarchistes; malgré cela, ces derniers deviennent tous les jours plus nombreux. On le verra bien si les événements ne réagissent point fortement contre ces fermentations malsaines. La révolution de demain sera beaucoup plus dévastatrice que celle de 1789. Elle n'épargnera aucun des monuments qui abritèrent la tyrannie. Elle fera sauter les églises, les casernes, les prisons, les commissariats, les préfectures, les mairies, et épouvantera le monde par les ruines accumulées.

Elle a montré ses débuts lors de la grève des Chemins de fer d'octobre 1910. Non seulement les fils télégraphiques furent coupés, les freins détraqués, les locomotives sabotées à coups de pioches et de pinces; mais encore, la dynamite entra soudain en jeu. Il y avait près de dix ans qu'aucune explosion ne s'était produite en France. Dès que la grève fut déclarée, les bombes détonèrent de toutes parts. Une série de six engins fut fabriquée sur le même modèle. Les rails furent déplacés, les ponts menacés, les machines détruites. Un wagon contenant 800 kilos de mélinite fut pillé par des voleurs restés inconnus. Des perquisitions, opérées dans les milieux d'anarchistes, firent découvrir un véri-

table plan de sabotage : la liste des régiments où se trouvaient incorporés des éléments révolutionnaires, les endroits où les communications peuvent le plus facilement être interrompues, les instructions données aux compagnons pour la disposition, le maniement et l'allumage des explosifs. On découvrit même, quelques mois après, des quantités considérables de détonants qu'on détruisit, en cachette, pour ne pas effrayer le public. Mais, aucun des dynamiteurs ne fut découvert ni puni. L'esprit des grévistes se trouve d'ailleurs caractérisé par ce fait que presque tous achetèrent des revolvers. Dans les trois jours qui précédèrent la réunion du manège Saint-Paul, un armurier en vendit à lui seul 400. La Bourse du travail d'une ville du Midi demandait même qu'un crédit extraordinaire fût voté à la C. G. T. pour l'achat de revolvers destinés à attaquer les *renards* et à se défendre contre les agents.

En septembre 1911, un journalier de 18 ans, Marcel Mathieu, essayait avec de la dynamite de faire sauter, à Largentière, toute sa famille.

Lors de la grève des taxis-autos, en février 1912, onze engins firent explosion dans les voitures de quatre garages différents et on fut assez heureux pour en saisir quatre autres avant l'é-

clatement. Les journaux en fournirent d'ailleurs, publiquement, le mécanisme et la composition très simples, à la portée de tous.

Il ya encore, dans des chambres silencieuses, d'obscurs chimistes qui travaillent à libérer l'humanité par une pyrotechnie régénératrice. Ils dédaignent les outils ordinaires des assassins : revolvers, tire-points, eustaches, sacs de sable, matraques et autres instruments collectionnés avec soin par M. le commissaire de police Péchard, dans son Musée Criminel. Mais, ils préparent, dans l'ombre, les bombes à renversement par lesquelles ils espèrent renverser un jour les murs de la citadelle bourgeoise.

L'anarchie est dans l'air à l'état endémique.

La plupart des socialistes sont des anarchistes sans le savoir. Assurément, les principes de la reconstitution collectiviste sont aussi contraires que possible à l'anarchie, puisque, d'après le rêve qu'en exposent les apôtres du parti, ils réaliseraient le maximum de servitude. Mais, comme les socialistes pratiques veulent d'abord détruire l'état social actuel, ils sont d'accord avec les anarchistes pour toute la partie révolutionnaire et destructrice de leur programme.

C'est dans cette partie destructrice qu'ils sont

forts. Leur critique est excellente. Quant à leurs essais de reconstitution pour le bonheur universel et à la suppression du travail, ce sont de simples jeux d'enfants et billevesées de songe creux. Il est vrai qu'ils ne s'embarrassent pas, pour le moment, des plans de reconstruction de la Cité future. C'est pourquoi, plusieurs des orateurs de la Confédération générale du Travail sont en même temps des anarchistes notoires. Exemple : le compagnon Roussel qui, le 10 avril 1908, était arrêté, avec trois autres anarchistes, en train de transporter de la dynamite.

Le chant de ralliement des socialistes, *l'Internationale ouvrière*, est un chant d'anarchie :

Debout, les damnés de la terre,
Debout, les forçats de la faim.
La raison tonne en son cratère :
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase,
Foule esclave, debout, debout.
Le monde va changer de base,
Nous ne sommes rien, soyons tout.

Les socialistes recommandent, comme les anarchistes, la propagande par le fait. Ils savent que l'agitation légale et les élections parlementaires n'ont jamais donné un résultat appréciable. Ils espèrent bien davantage de la

grève générale, du sabotage, de la destruction des chemins de fer, des machines et des produits manufacturés.

Lorsque les syndicats décrètent la grève, il y a une minorité de protestataires qui veulent continuer le travail. Cette minorité pourrait faire échec à la majorité en permettant au patron de laisser l'usine ouverte et, par suite, de satisfaire les commandes les plus urgentes. Les *renards*, les *jaunes*, favorisent la résistance des patrons ; ils facilitent la prolongation de la grève et, par conséquent, contribuent à affamer leurs camarades chômeurs. Il faut donc les contraindre, bon gré mal gré, à suspendre le travail. On essaie de les convaincre par le raisonnement, de les intimider par des manifestations. Si elle échoue, la majorité ouvrière emploie la force.

C'est ainsi qu'on a été amené, dans les dernières grèves, à donner l'assaut aux travailleurs, à les claustre, à les passer à tabac avec la chaussette à clous et la machine à bosseler, instruments nouveaux de supplice imaginés par les travailleurs conscients et organisés.

Si l'ouvrier isolé tente un effort pour résister, il est possible qu'il intimide les assaillants,

comme il est possible aussi qu'il tombe au contraire percé de coups, assommé par la fureur populaire. A Limoges, à Hazebrouck, à Lille, à Paris, dans l'Oise, des exécutions semblables eurent lieu.

Lors de la dernière grève des boulangers, trois pétrisseurs furent successivement vitriolés.

Au mois d'avril 1910, un mineur pennsylvanien fut crucifié par ses camarades, dans la petite ville d'Adella. Aux mois de septembre et octobre 1910, ce furent trois ouvriers non syndiqués qui tombèrent sous les balles de leurs camarades français.

La *chasse aux renards* est un sport nouveau que les camarades de la Sociale se sont mis à pratiquer avec entrain. A Nanterre, en 1910, on se contentait de déshabiller complètement les ouvriers indépendants, les jaunes, et de les badigeonner tout entiers avec de la peinture jaune d'or. Au mois d'août 1911, à Ruabon (Angleterre), les cheminots faisaient la même chose avec de la peinture rouge. Mais, il est rare que l'on s'en tienne à ces innocentes plaisanteries.

Au Havre, pendant la grève des dockers de 1910, le secrétaire du syndicat mit aux voix, dans une assemblée, la mort d'un ouvrier, père

de famille, nommé Dongé. Cet ouvrier fut condamné à mains levées et fut tué, en effet, quelques jours après. L'orateur avait eu un mouvement de haute éloquence dans lequel il avait déclaré : « Groupez-vous ! Entourez-le ! Frappez-le tous ensemble pour que les responsabilités ne puissent pas être établies. Il faut aller jusqu'au bout. Nous donnerons, s'il le faut, du pain aux femmes et aux enfants des victimes. On m'a dit que mon père travaillait et refusait de nous suivre. Si c'est vrai, faites comme pour les autres : frappez-le ! »

L'auteur de cette diatribe enflammée fut arrêté et même condamné à mort par la Cour d'assises de Rouen, comme complice de l'assassinat. Mais, moins de six mois après, il était remis en liberté, sous la pression des journaux et des syndicats socialistes, et son procès est même en voie de revision.

Le 18 mars 1911, à Draveil, quatre travailleurs étaient assommés, à coups de gourdins, par 150 grévistes et laissés pour morts sur la place, sans qu'on ait pu retrouver ni punir un seul de leurs agresseurs.

Le 5 juin 1911, c'était un apprenti de 15 ans qui était enlevé, en plein Paris, soulagé de son porte-monnaie, séquestré et roué de coups, à

la Bourse du travail de Clichy, tandis qu'un camarade lui faisait un cours complet sur la grève obligatoire et la solidarité ouvrière.

Le 10 novembre 1911, un ouvrier de 18 ans, Louis Merck, était tué à coups de revolver, à Maisons-Laffitte, par les syndicalistes qui l'accusaient d'être un jaune. Dix jours après, un maçon, Marcel Giraud, était assommé à Paris, à coups de briques. Aucun des auteurs de ces attentats ne fut découvert.

Ces coups de force à l'égard des dissidents, ces brimades et ces meurtres sont une forme de l'évolution économique.

Le prosélytisme sanguinaire a toujours existé ; mais, il est un des dangers spéciaux du xx^e siècle. Les illuminés, les fous, les anarchistes individuels, les apôtres de l'action directe n'ont jamais été plus nombreux que de nos jours. Les foules se soulèvent plus facilement que jamais. Les émeutes provoquées ou spontanées se multiplient. Les groupements organisés eux-mêmes, tels que les Syndicats ouvriers, pratiquent la « propagande par le fait », c'est-à-dire la propagande par le meurtre.

D'un autre côté, les procédés mis au service des agents de destruction deviennent tous les

jours plus terribles et sont mis à la disposition des appétits individuels, des ambitions personnelles, des instincts déchaînés.

Pendant tout le xix^e siècle, les empoisonneurs en étaient réduits à administrer uniquement du phosphore ou de l'arsenic. Plusieurs regrettaient amèrement qu'on eût perdu, depuis le xvi^e siècle, la recette des poisons italiens, par breuvages, poudres et parfums.

Aujourd'hui, la botanique a appris à reconnaître et à manier toute la gamme des champignons vénéneux. Les ragoûts de faux cèpes sont aussi savoureux que les vrais et ils simulent bien facilement l'empoisonnement accidentel. Ils pourront désormais allonger la liste de leurs victimes. L'histoire compte déjà nombre de grands personnages qui ont été tués par des champignons : l'empereur Claude, la femme d'Euripide, Tibère, le pape Clément VII, Charles VI, la veuve du tsar Alexis. L'empereur Néron, qui leur devait l'empire, les prisait beaucoup. Mais, jusqu'à nos jours, leurs exploits étaient empiriques. Aujourd'hui, leur cuisine n'a plus de secrets.

C'est encore la botanique qui a enrichi la pharmacopée de tous les poisons végétaux,

dont la commodité principale est de ne point laisser de traces. L'empoisonneur moderne sait se mettre à l'abri des recherches indiscretes, en utilisant uniquement les alcaloïdes très puissants tels que : digitaline, atropine, aconitine, hyoscine, strophantine, qui ne peuvent être découverts à l'analyse et qui présentent les effets généraux des fièvres typhoïdes, des gastrites et des entérites.

Les ptomaines de la viande en décomposition, de la crème et du fromage, donnent aussi d'excellents résultats, sans laisser de traces compromettantes. Elles étaient déjà employées au xvii^e siècle par la Voisin, lorsqu'elle donnait des macérations de crapauds ou de sang de bœuf.

D'ailleurs, comme l'usage se répand peu à peu d'incinérer les corps aussitôt après le décès, les progrès de la crémation feront bientôt perdre à la Justice les indications précieuses qu'elle trouvait parfois dans les autopsies.

Il est un autre procédé d'assassinat encore plus moderne et plus sûr pour l'opérateur. Il consiste à contaminer la victime, à lui donner scientifiquement une maladie déterminée.

François I^{er} fut tué par un procédé analogue.

Le mari de la belle Ferronnière, ayant surpris

l'adultère du roi, contamina volontairement sa femme d'un mal vénérien particulièrement terrible, afin que, dans les embrassements coupables, elle fit présent de ce mal à son amant.

Lors de la guerre de Napoléon en Espagne, il paraît que les Andalouses patriotes détruisirent, de la même façon, plusieurs bataillons français.

Aujourd'hui, les études microbiennes permettent d'étendre le procédé à beaucoup de maladies.

De même qu'on donne la rage à des lapins ou à des cobayes, on peut l'inoculer aux hommes. La fameuse tunique de Nessus, qui causa à ce malheureux Hercule des douleurs tellement ardentes qu'il y préféra le bûcher, était assurément un vêtement imprégné des germes de quelque maladie contagieuse.

Au mois d'avril 1908, on jugea, à Paris, un médecin de Montreuil-sous-Bois accusé d'avoir donné la fièvre typhoïde à sa femme, en la piquant à l'épaule pendant leurs relations intimes. Comme il ne pouvait pas y avoir de preuves, le médecin fut acquitté.

Au mois de mars 1910, le docteur Hyde, de Kansas City (Missouri), fut arrêté pour avoir assassiné huit personnes de sa famille, notamment le colonel Hurton et le colonel Swoppe,

en leur donnant le typhus, afin d'hériter d'un oncle très riche.

En septembre de la même année, plusieurs médecins de Barletta (Italie) furent accusés de répandre, pour s'enrichir, l'épidémie de choléra qui sévissait.

Ce sont là des essais encore débilés; mais, il est évident que, dans un temps prochain, chaque médecin pourra avoir à sa disposition des germes de peste, de choléra, de tuberculose, de typhus ou de tous autres fléaux. Les bouillons de culture feront disparaître n'importe qui et l'armée redoutable des microbes viendra, par la vulgarisation scientifique, assurer l'exécution des plus tragiques desseins.

Il va sans dire que, de leur côté, les explosifs ne manqueront pas de se perfectionner. La dynamite est déjà vieux jeu. On fabrique aujourd'hui des mélanges détonants beaucoup plus forts, tels que : la lyddite, la cordite, la cheddite, la mélinite, etc...

La confection et le maniement de ces produits redoutables est encore l'apanage de quelques privilégiés. Faute d'une science suffisante, beaucoup d'attentats manquent leur effet et les détonations font long feu. C'est ainsi

qu'en 1895 Léon Boutheille était condamné à 3 ans de prison pour avoir lancé, chez M. de Rothschild, une bombe qui ne contenait que du chlorate de potasse et ne pouvait pas produire d'explosion.

De même, beaucoup de bombes éclatent entre les mains de ceux qui les fabriquent ou qui les portent. On sait qu'un inconnu périt ainsi, en voulant faire sauter l'église de la Madeleine, à Paris.

Frédéric Martin, infirmier à l'hôpital de Bicêtre, mourut de la même façon, au mois de mai 1910, au milieu d'études spéciales qu'il faisait sur les explosifs. Beaucoup de nihilistes russes ne sont connus de la police que lorsqu'ils sont frappés par les poudres qu'ils fabriquent, victimes des tâtonnements de leur science imparfaite.

Au contraire, il y eut à Barcelone, en septembre-octobre 1909, un chimiste fort distingué. Sa présence fut signalée par l'éclatement de 18 bombes dans l'espace d'un mois, sans qu'aucun des exécuteurs ait été blessé par les explosions, ni découvert par la police.

C'est grâce à un savant de même force que la bombe lancée au roi d'Espagne, dans son cortège nuptial, et chargée délicatement avec

une mince seringue de verre qu'on a retrouvée, éclata d'une façon si précise, avant d'avoir touché le sol.

Les chimistes d'anarchie se multiplient peu à peu dans l'ombre. Patience ! L'instruction se répand tous les jours et elle s'oriente naturellement vers la destruction.

Ceux qui, ne croyant plus à la Justice menaçante de l'au-delà, cherchent à réaliser sur la terre, à tout prix, le bonheur de l'humanité, sont conduits presque fatalement au meurtre des tyrans, au régicide, à l'assassinat politique et aux bombes anarchistes qui doivent modifier l'état social.

Les honnêtes gens ne vont pas tout à fait jusqu'à approuver ces moyens violents. Mais, ils en apprécient le caractère désintéressé, et eux-mêmes, ne sont pas loin d'approuver l'assassinat humanitaire.

Dernièrement, dans un accident de chemin de fer, un malheureux mécanicien était pris sous le tender, la poitrine défoncée, et le feu de la locomotive lui brûlait lentement les pieds, sans qu'aucun moyen humain permit de le dégager. Le malheureux hurlait de douleur

et suppliait qu'on le tuât. Un gendarme tira son revolver et, lui appuyant le canon sur la tempe, fit cesser d'un coup son martyr. Le gendarme ne fut pas puni. La morale utilitaire n'a rien qui permette de le blâmer. Un journaliste proposa même de récompenser ce gendarme, « assassin par humanité ».

Une situation analogue se présente assez souvent pour le médecin. En présence d'un moribond condamné, d'un malade inguérissable endurent d'atroces souffrances, le médecin a le moyen d'abrèger ses douleurs en avançant de quelques heures le trépas, au moyen d'une mort très douce dont le patient n'a même pas conscience. Celui qui donne ainsi la piqûre définitive de morphine ou la potion libératrice, est lui aussi un assassin humanitaire.

Pour cette *mort heureuse*, on a déjà inventé un nom gracieux : l'« Euthanasie ». Ce mot, tiré du grec, signifie : « la mort en douceur ».

Elle n'est point chose absolument nouvelle, puisque, dans l'Inde antique, on conduisait les incurables sur les bords du Gange ; là, on les asphyxiait plus ou moins complètement en leur emplissant les narines et la bouche de vase et on les jetait ensuite dans le Fleuve sacré.

Les Hébreux pratiquaient aussi la prophylaxie de façon radicale. Dans les cas graves, ils supprimaient simplement les malades et tous ceux dont la santé était suspecte.

A Sparte, les malingres et les chétifs étaient précipités du haut d'un rocher.

Aujourd'hui, on s'est avisé soudain qu'il serait charitable et humain d'abrégier les souffrances incurables. Nous n'hésitons pas à tuer un chien galeux ou un cheval dont la jambe est cassée. Aussi, les humanitaires ont-ils pensé qu'ils devraient montrer la même pitié envers les hommes.

Anatole France recommande fort ce procédé, dans la préface de sa *Vie littéraire*, et Hector Berlioz, à propos de la mort de sa sœur survenue dans des conditions particulièrement atroces, proclame non seulement le *droit*, mais encore le *devoir* de tuer, au nom de la pitié et de la bonté.

En octobre 1903, un congrès médical, tenu à New-York, réclamait le *droit de tuer* dans la tuberculose à la troisième période, dans le cancer généralisé et dans la paralysie par fracture de la colonne vertébrale.

La loi interdit encore cette pratique; mais, elle ne tardera pas à l'autoriser, en donnant à

nos médecins le pouvoir homicide qu'ils réclament. Certains même nous assurent que le jour est proche où nous ne connaissons plus, à moins de surprise, d'autres décès que cette mort provoquée. Si quelqu'un se préoccupe du moment où surviendra l'« euthanasie » et craint que, par erreur ou par intérêt, on l'*assassine en douceur*, avant qu'il soit tout à fait perdu, on le rassure en lui disant qu'il faudra une consultation de médecins pour que l'« euthanasie » soit permise. On mourra ainsi, sans le savoir, sans être averti, poussé sans secousse hors de la vie par la bienveillance éclairée des docteurs, parents ou amis.

Il appartenait à la philanthropie du xx^e siècle de proclamer le *droit à l'assassinat* pour tous.

Par là, l'extrême civilisation aboutira au même résultat que ces insulaires du Pacifique qui se croient obligés de manger eux-mêmes leurs vieux parents. Le sentiment instinctif sera le même. Les procédés d'assassinat seront seulement perfectionnés.

Il faut même craindre que les véritables humanitaires ne s'arrêtent pas en si beau chemin. Si, au lieu d'envisager l'intérêt de l'individu, ils envisagent l'intérêt social, ou même

l'utilité nationale, il faudra exécuter sommairement tous les malades contagieux, tous les tarés héréditaires. Vis-à-vis d'eux, la société se trouve en état de légitime défense, absolument comme l'individu qui est assailli au coin d'un bois.

Les syphilitiques et les tuberculeux sont autrement dangereux que les fous, les incendiaires ou les voleurs. Cependant, il ne serait point décent de les faire souffrir en les condamnant à la prison perpétuelle. D'autant que, pour les tuberculeux tout au moins, la prison ne suffirait pas à les rendre inoffensifs. Il serait donc urgent de les tuer.

L'intérêt social exigerait peut-être aussi que l'on supprimât, de la même façon, tous les idiots, tous les fous, tous les oisifs, qui sont des non-valeurs et des bouches inutiles, comme les abeilles tuent parfois, dans leurs ruches, les mâles devenus encombrants et trop nombreux. Mais, ce sera là une nouvelle étape du Progrès pour le prochain siècle. Ne demandons pas trop à la fois.

Ce qu'il importe de noter, c'est que la Morale utilitaire, sur laquelle on veut édifier l'éducation de nos enfants, ne répugne pas le moins du

monde à l'assassinat. Elle tend même normalement à le répandre de plus en plus, au nom de l'humanité, du patriotisme, de l'hygiène, de l'intérêt collectif et de la défense sociale.

Elle est entraînée, qu'elle le veuille ou non, par la logique de ses principes. L'assassinat est conforme à la Nature.

Seulement, lorsqu'elle a justifié certains meurtres désintéressés, « utiles au bonheur social », il lui est difficile d'interdire aux criminels politiques de chercher, eux aussi, « le bonheur social » selon leur formule personnelle, ou même d'interdire aux assassins vulgaires de réaliser leur propre bonheur par la suppression violente de quelques « bourgeois repus ».

Assassinat par la suggestion et l'hypnose, émeutes sanguinaires, exécutions politiques, prosélytisme violent, explosions anarchistes, contaminations savantes par des poisons perfectionnés et des virus microbiens, assassinat humanitaire et anesthésique, tout cela fait partie de la Criminalité moderne — individuelle ou collective — et constitue un arsenal de méthodes qui s'enrichit sans cesse par les progrès scientifiques et les rêveries désordonnées de nos philosophies décadentes.

L'assassinat est dans l'air. Nous en respirons

les miasmes. Nous le voyons s'accomplir à chaque instant sous nos yeux. Il nous gagne, malgré nous, par la contagion de l'exemple. Il y a, dans les journaux et dans les livres, des doctrines d'assassinat, des idées meurtrières, des tendances à supprimer les vies qui gênent. Nous sommes de plus en plus exposés à le subir et, si nous n'y prenons garde, à le commettre.

En haut et en bas, dans les classes cultivées et dans la plèbe, il gagne tous les jours du terrain. Il perfectionne, à la fois, l'artifice de ses ruses et la violence de ses procédés. Il nous attaque tantôt avec un masque, tantôt à visage découvert. Il faut décidément compter avec lui et le faire entrer dans nos prévisions quotidiennes. La Science et la Morale modernes conspiraient ensemble contre nos vies.

CHAPITRE III

L'APPAREIL JUDICIAIRE

Contre ces dangers, nous n'avons pour nous protéger que la main du Gendarme et l'épouvantail de la Justice.

La main du Gendarme est armée ; mais, ce n'est pas là ce qui fait sa force. Le revolver d'ordonnance et le coupe-choux traditionnels sont plutôt des symboles de répression que des instruments de mort. Ce sont des insignes honorifiques indicateurs de fonctions de police, comme le bâton blanc qui sert aux agents pour arrêter les voitures. Le Gendarme ne doit pas frapper. Il doit arrêter, pour que le Juge décide si le Bourreau doit frapper. C'est la procédure régulière. Lorsque, par hasard, le Gendarme presse la gachette de son revolver, dans un mouvement brusque de peur, il est sévèrement réprimandé. Aussi, voit-on, tous les jours, des gendarmes et des agents, pères de famille, qui

se font démolir et estropier par les rôdeurs de barrière, plutôt que de violer la consigne qui leur interdit de se défendre.

Les criminels auraient grand tort de redouter la main du Gendarme. Elle sert souvent à les protéger. En effet, la populace a une tendance de plus en plus marquée à faire ses exécutions elle-même. Si, lorsqu'un assassin est arrêté, on laissait faire le public, la procédure serait singulièrement simplifiée : le criminel serait assommé sur place, suspendu à un réverbère ou branché à quelque arbre de la route.

C'est ce qu'en Amérique on appelle le *lynch*. Là-bas, il arrive assez fréquemment qu'on défonce les prisons, qu'on les prenne d'assaut et que les pensionnaires de ces établissements soient passés immédiatement par les armes. Cela a l'avantage de procurer des loisirs aux geôliers, en diminuant les dépenses pénitentiaires.

En France, les mêmes mœurs semblent devoir s'acclimater. Plusieurs fois, les inculpés ont été saisis par la plèbe, piétinés, roués de coups, criblés de balles de revolver, dépecés à coups de couteau, et c'est à l'hôpital qu'il fallut porter les débris.

Dans ces circonstances troublées, le revolver

de Pandore et son sabre flamboyant servent à protéger l'assassin contre les justiciers improvisés. Ils assurent le jeu normal de la procédure. Le criminel, qui leur doit la vie, peut, avant d'entrer dans le refuge de la prison, serrer d'une main reconnaissante la main cordiale de son sauveur.

A côté du gendarme, il y a les agents de police en uniforme et les agents en bourgeois, ceux qu'on appelle les « fins limiers ».

Ces policiers sont gens sans instruction ni éducation première. La fréquentation des che-napans leur donne des allures louches et une moralité douteuse. Quelques-uns sont d'anciens bandits. On connaît l'histoire du préfet de police Morris. Il s'était engagé, comme simple agent, dans l'Etat de Virginie; puis, en cinq ans, s'était élevé, de grade en grade, jusqu'à celui de chef de la police de Denville. C'est seulement en février 1911 qu'on s'aperçut que le prétendu Morris était en réalité un certain Stripping, convict en rupture de ban, condamné à la prison perpétuelle pour assassinat. Il était tranquillement assis à son bureau, quand un autre policier se présenta, muni d'un mandat d'arrestation. Le chef de la police y jeta un coup d'œil rapide, sans émotion apparente, et répon-

dit simplement : « Je suis l'homme que vous cherchez. » Il demanda la faveur de s'entretenir quelques instants avec sa femme ; après quoi, encore revêtu de son uniforme, il fut conduit à la gare et réintégré à la prison d'Atlanta, d'où il avait pris un congé de six années.

Pendant que quelques criminels deviennent policiers, en revanche, les policiers deviennent assez souvent criminels.

En 1903, l'importante ville maritime de Libau était terrorisée par un mystérieux malfaiteur qui tenait en échec toutes les forces répressives.

On organisa contre lui toute une série d'expéditions inutiles jusqu'à ce qu'un jour, le détective le plus connu de tout le gouvernement de Courlande, du nom de Bachirew, se troua la tête d'une balle, en expliquant qu'il était l'auteur de tous les méfaits impunis et qu'il abandonnait la partie fatigué de jouer ce double jeu.

Depuis, cela fut très à la mode en Russie où la police et le nihilisme firent assez souvent l'échange de leurs hommes, certains anarchistes servant la police, tandis que des policiers servaient l'anarchie.

Il en est de même en Amérique où la police lève des tributs sur les plus louches tripots. A New-York, en 1912, un nommé Rosenthal fut

assassiné par les agents de police qui démontrèrent, à leur tour, que divers magistrats étaient complices et qu'il existait, dans la ville, un certain « Syndicat du vice », disposant d'un capital de 25 millions destiné à corrompre la police. Le dénonciateur Verella fut assassiné lui-même, peu après, pour avoir dévoilé cette organisation.

A côté du criminel politique, les commissariats abritent également le criminel privé et de droit commun. Au mois de mars 1911, un millionnaire russe, M. Kostogoroff, recevait une lettre anonyme le sommant de déposer, à un endroit indiqué, 500 roubles sous peine de mort. M. Kostogoroff confia la missive au chef de la gendarmerie, M. Moschaloff, qu'il connaissait particulièrement. Ce dernier décida de ne rien dire à la brigade de police et d'opérer seul. Il établit une souricière autour de l'endroit où l'auteur de la lettre devait prendre le pli contenant les 500 roubles. Bientôt, les gendarmes en embuscade aperçurent un homme en uniforme de fonctionnaire s'approcher et prendre la réponse du millionnaire. Ils se précipitèrent sur lui et reconnurent, avec stupeur, le chef de la brigade de police d'Arkhangel, M. Raskatoff. Un officier de gendarmerie arriva et leur dit :

« Il y a malentendu ; M. Raskatoff est venu lui aussi pour prendre le criminel. » Celui-ci fut donc relâché ; mais, dans la crainte d'être arrêté de nouveau, il se fit sauter la cervelle.

C'était l'époque où, à Paris, l'inspecteur de la brigade mobile Warzé opérait, sous le nom de Nick Carter, avec une bande d'apaches, cambriolait les bijoutiers et tuait probablement une amie de sa maîtresse, qui avait menacé de le dénoncer. Vendu par un faux monnayeur de ses amis, il disparut, le 18 avril 1914, avant qu'on ait pu l'arrêter. Peu après, à Nice, l'inspecteur de police Balmigère était compromis lui aussi dans plusieurs cambriolages.

Les policiers ne découvrent les crimes de la basse pègre que grâce à leurs fréquentations interlopes, avec lesquelles ils boivent et mangent, épient toutes les jalousies des mâles, toutes les rancunes des femelles, toutes les indiscretions de la noce et de l'alcool. Ils ont, dans ce monde spécial, de louches comparses que l'argot dénomme « moutons » et qui sont chargés d'enivrer les costauds et de faire moucharder les filles.

Par contre, dès que le criminel appartient à un milieu social plus relevé, il échappe à

leurs atteintes et reste généralement impuni.

Le crime bourgeois a le don de faire emballer les « fins limiers » sur les pistes les plus fantaisistes. Mais, ils ne veulent jamais reconnaître que leur flair a été en défaut. Ils cherchent midi à quatorze heures. Leur imagination romanesque les incite à construire, de toutes pièces, des crimes hypothétiques et à oublier la réalité. Sherlock Holmes a détraqué la moitié de leurs cervelles. Le moindre scribe de commissariat s'absorbe dans la lecture des romans policiers et cherche à rivaliser en déduction, en perspicacité, en divination, avec le célèbre héros de Conan Doyle. Le résultat est qu'ils imaginent des combinaisons ingénieuses qui n'ont malheureusement aucun rapport avec la réalité.

Notre police est, d'ailleurs, aussi mal coordonnée que possible. Elle a gardé l'organisation sommaire que lui avait donnée Fouché, il y a plus de cent ans. Mais, Fouché n'étant plus là pour la diriger par un ressort central, chacun des rouages agit pour son propre compte. Les policiers se jalourent entre eux et ils se contrarient les uns les autres. Les plus habiles machinent eux-mêmes les complots pour se donner le mérite de les avoir découverts. La police provinciale

est désarmée et celle de Paris ne peut agir en province. Le législateur de 1884 y a apporté la décentralisation alors que c'est là le seul domaine où elle n'avait rien à faire et apparaissait comme un contre-sens.

En effet, s'il est une fonction d'Etat qui soit précisément la fonction propre, et peut être unique, d'un Gouvernement bien organisé, c'est la police. La décentralisation provinciale de la police émiette, contrarie, heurte et paralyse toutes les recherches.

Derrière le policier et le gendarme, il y a le Juge d'instruction. Or, celui-ci est encore plus inexpérimenté que les premiers. C'est, la plupart du temps, un jeune homme qui débute et non un routier de la procédure. Cet homme qui dispose, à son gré, de l'honneur et de la liberté des citoyens, qui peut troubler les commerces, les industries, les foyers, en emprisonnant par une simple signature le chef de famille, est souvent un blanc-bec, un suppléant, pauvre diable qui gagne de 500 à 1800 francs par an. Ajoutez à cela qu'il exerce un métier où il n'y a aucun avantage à recueillir et pas mal de horions à recevoir. Il y a trop de gens pour critiquer son travail : les procureurs, les avo-

cats, la chambre des mises en accusation, le président des assises, la presse et les jurés. Si l'inculpé est acquitté, les membres de la Cour accusent de ce résultat scandaleux les lacunes de l'instruction. S'il est condamné, ils félicitent le président qui a conduit l'interrogatoire et le procureur qui a requis, sans attribuer le moindre mérite au juge d'instruction. Aussi, les magistrats de valeur s'éloignent-ils avec soin de fonctions aussi ingrates, en laissant aux jeunes et aux médiocres la besogne aride de découvrir les criminels et de les traquer.

Avec une police ainsi faite, les assassins peuvent considérer avec un sourire l'éventualité du Jugement. Rien n'est d'ailleurs éloquent et instructif comme les circulaires du Ministère de la Justice. Elles montrent d'abord l'accroissement constant de la criminalité :

En 1901, il y avait 181.140 crimes et délits dénoncés ; en 1902, 187.647 ; en 1903, 189.188 ; en 1905, 192.980 ; en 1909, 196.235.

Dans ces totaux, on comptait :

780	meurtres ou assassinats en	1901.
1075	—	1905.
1213	—	1909.

Le résultat de cette augmentation est que le nombre des assassins a triplé, ainsi

d'ailleurs que celui des cambrioleurs et autres délinquants, tandis que le nombre des magistrats est demeuré toujours le même. Ces derniers, qui ne sont pas plus zélés qu'autrefois et sont certainement moins imprégnés des vieilles traditions qui faisaient de la magistrature un sacerdoce, ont cependant beaucoup plus d'occupations. Comment voulez-vous obtenir une répression sérieuse, avec une magistrature mal payée et surchargée de besogne? Elle est obligée d'aller vite et de bâcler le travail au petit bonheur.

Depuis 1830, pour une population d'un quart à peine supérieure, les tribunaux ont dix fois plus d'infractions à juger. Le temps et le personnel manquent également. L'armée du crime en est renforcée chaque jour d'autant.

Les chiffres que nous venons de citer sont ceux des crimes dénoncés. Le nombre des condamnations est beaucoup plus faible et les mêmes statistiques nous montrent que les proportions des abandons de poursuites ou des acquittements est bien plus considérable.

En 1860, sur 10.000 crimes qui étaient commis, il y avait 5.700 abandons de poursuites,

faute de découvrir les auteurs : c'est-à-dire une proportion de 57 %, déjà plus de moitié.

En 1890, sur 13.000 crimes commis, il y avait 8.300 abandons de poursuites pour le même motif, soit une proportion de 63 %. La statistique officielle de 1905 accuse 71 % de crimes impunis. Nous arrivons donc aux trois quarts.

En ce qui concerne les meurtres et assassinats, la gradation est sensiblement la même : Sur 780, il y en a eu 500 d'impunis en 1901.

— 1.075	— 624	— 1905.
— 1.213	— 752	— 1909.

Ainsi, le Ministère de la Justice proclame lui-même que sa répression s'évanouit de plus en plus et que ses policiers et ses magistrats deviennent tous les jours plus incapables de découvrir les assassins. C'est une constatation assez peu réconfortante.

Si l'on songe que les assassinats sont bien plus rarement découverts que les meurtres causés ordinairement dans une rixe ; que, d'autre part, un grand nombre ne sont pas signalés à la police, parce que tout le monde les considère comme décès naturels, suicides ou accidents, on en arrive à cette conclusion certaine que, sur dix assassinats, il en est à

peine deux de punis, tandis que les huit autres, c'est-à-dire au moins les $3/4$, échappent tranquillement à la répression. Notre vieille Justice, toujours boiteuse et béquillarde, hâte en vain ses pas trébuchants sur la route triomphale du Progrès. Les assassins, eux, filent à toutes jambes sur cette même route. Ils y roulent en auto. Ils y volent en aéroplane.

En Amérique, c'est encore plus fort. Chaque jour, écrit M. Weir dans le *World to day*, on assassine 30 citoyens des Etats-Unis, ce qui fait 200 par semaine et 10.000 chaque année et, grâce à leur habileté, à leur argent et aux intrigues politiques, 98 % des assassins échappent à la poursuite. Il n'y en a que 2 % de condamnés.

Il faut enfin noter qu'en Amérique, comme chez nous, beaucoup d'assassinats sont découverts parce que leurs auteurs, grisés par le succès et l'impunité, ne connaissent plus de bornes à leur ambition. Entraînés par la facilité et l'habitude, ils multiplient les coups et ils ne prennent plus les précautions élémentaires.

En 1838, dans l'Ardèche, l'association Martin-Rochette ne fut découverte qu'à son quatorzième assassinat. Si elle s'en était tenue au chiffre fatidique 13, elle eût pu savourer en

paix les petites rentes acquises par sa fructueuse industrie.

En 1908, la bande David-Liottard-Berruyer a pu perpétrer dix-sept assassinats sans être inquiétée. Elle vit arrêter le cours de ses exploits par un simple cambriolage. A la même époque, les frères Emile et Henri Hoedts, dans les Flandres, commettaient dix-neuf assassinats successifs.

C'étaient pourtant là des brigands vulgaires, qui opéraient à coups de matraque, en pénétrant, chez les vieillards isolés, par le toit des maisons et en se barbouillant de suie, afin de n'être pas reconnus.

Les empoisonneurs font des victimes encore plus nombreuses. Hélène Jegado a pu commettre 34 empoisonnements, dont 26 furent mortels. En Hollande, une garde-malade, condamnée en 1888, avait attenté à la vie de 102 personnes, dont 27 moururent. La comtesse d'Orlamunde empoisonna successivement son mari, ses trois enfants, son second mari, sa mère, son père, son frère, trois amants, quelques créanciers, un domestique et enfin un locataire : en tout, une vingtaine de personnes.

Ces longues séries d'exécutions, commises par les mêmes auteurs, sont encore plus élo-

quentes que les statistiques pour montrer que, dans l'état actuel de la police, c'est tout à fait par hasard qu'un assassin est découvert.

Il a si peu de chances pour l'être, qu'il peut, avec sérénité, envisager cet aléa.

D'ailleurs, même dans ce cas, si l'assassin apprend assez tôt que le crime est connu et que la police a des soupçons sur lui, les grands express et les trains de luxe lui donnent toute facilité pour mettre, entre la Justice et lui, une ou plusieurs frontières protectrices, tandis que les paquebots allemands lui permettent de passer en Amérique, rapidement et incognito.

C'est une villégiature de quelques années. Grâce à la *prescription de 10 ou 20 ans*, qui efface légalement le crime, l'assassin, au bout de ce temps, peut revenir et même se vanter de son opération avec certitude d'impunité. La France est le pays où les délais de prescription sont le plus courts.

Si, par hasard, il n'a pas le temps de fuir ou n'a pas le goût de l'exil, il sera vraisemblablement emprisonné; mais, rien n'est encore perdu pour lui.

L'inculpé commencera par protester, avec énergie, contre une arrestation préventive qu'il

déclarera arbitraire et de nature à le déshonorer. Il demandera sa *libération provisoire*. Si on la lui refuse, il fera appel. Si la Cour confirme le refus, il déposera une nouvelle demande tous les cinq jours, sans se lasser.

S'il a de l'argent, il offrira une *caution*, car c'est là le privilège des riches et une iniquité sociale parmi tant d'autres : le prévenu peut acheter, avec de bonnes espèces sonnantes, la clémence de la Justice. Or, il ne saurait payer trop cher une *liberté provisoire* qu'il est si facile de transformer, par la fuite, en *liberté définitive*.

Même s'il ne part pas, la liberté lui permettra de préparer sa défense, de se présenter avec orgueil, avec calme, avec arrogance, dans le public et de s'y imposer comme innocent.

Les ressources pécuniaires permettent également au prévenu de s'assurer le concours d'un bon avocat qui, dès avant la plaidoirie, donnera à son client d'utiles renseignements et de sages conseils.

La loi accorde au défenseur le droit de lire le dossier complet, la veille de chaque interrogatoire. C'est dire que, s'il n'est pas scrupuleux, il peut avertir le prévenu de tout ce qui a été dit contre lui par les témoins et trouver des explications aux témoignages les plus acca-

blants, sans même avoir besoin de les contredire. Il peut dicter à son client les réponses à faire et l'attitude à observer. S'il n'a pas le droit d'intervenir directement dans les interrogatoires, il a celui d'y assister. Son client ne le perd pas des yeux et lit, sur son visage soucieux, joyeux ou serein, des indications utiles sur la conduite à tenir. Au moindre froncement de sourcils, le prévenu comprend qu'il va faire une gaffe et tâche de l'éviter ; au besoin, il se déclare subitement malade ou indisposé, pour faire remettre l'interrogatoire à un autre jour, et il utilise ce délai pour conférer avec son défenseur.

En cas d'embarras trop grand, le prévenu a toujours la ressource de refuser toute réponse. Il n'existe aucun moyen pour le contraindre à parler et le silence est un procédé infailible pour faire patager le Juge d'instruction.

Si le prévenu est habilement conseillé, il se gardera, en tous cas, de jamais rien avouer et il privera ainsi la Justice de la preuve capitale qu'elle pourrait invoquer contre lui.

La Justice tient rarement compte au criminel de ses aveux. Le Jury, notamment, se montre souvent impitoyable pour celui qui s'est livré lui-même, tandis qu'il hésite à frapper celui

qui nie, même contre l'évidence. Parmi les douze têtes du Jury, il en est toujours quelques-unes de faibles qui sont ébranlées par les dénégations de l'accusé, et les circonstances atténuantes deviennent une sorte de transaction entre les jurés indulgents et les jurés féroces. On atténue la peine parce que, dans l'ensemble, le Jury n'est pas tout à fait sûr que l'accusé soit coupable : on le condamne parce que sa culpabilité est probable ; mais, on lui accorde les circonstances atténuantes parce que certains disent qu'il pourrait être innocent. C'est ainsi qu'en 1900, à Lyon, Richetto, qui avait dépecé deux ou trois vieilles femmes, échappa à la guillotine.

Il faut d'ailleurs reconnaître que les habiletés du Juge pour obtenir l'aveu du criminel et ses insinuations doucereuses ne sont pas toujours à l'honneur de la Justice. Si le magistrat professionnel a une tendance à adoucir les pénalités du criminel qui avoue, il y a là une sorte de marchandage peu recommandable et une injustice flagrante.

La négation obstinée n'est certainement pas plus immorale que certains aveux.

Nous devons ajouter que l'aveu ne donne pas lui-même une certitude absolue, car on

rencontre, à chaque instant, d'excellentes pâtes d'hommes pour s'accuser de crimes qu'ils n'ont pas commis.

Au mois de mars 1912, les frères Furman, de Middletown, avouaient avoir assassiné leur frère Théodore Furman, lorsque la prétendue victime reparut en pleine santé et expliqua sa disparition mystérieuse.

Quand Brière, condamné aux travaux forcés pour avoir assassiné sa femme et ses quatre enfants, à Corancez, fut déporté à son tour à la Guyane, deux chemineaux s'accusèrent, séparément et spontanément, d'avoir commis le crime qui lui avait valu le bagne.

Le 28 mars 1902, une jeune fille fut violée et assassinée à Cerbère, dans les Pyrénées-Orientales. Un certain Mayol fut accusé de ce double crime et condamné à mort, pour ces faits, par la Cour d'assises de Perpignan. Fort heureusement, il y eut une nullité de procédure. L'arrêt fut cassé et l'affaire renvoyée à Montpellier où, cette fois, Mayol fut acquitté. Il eut cependant l'imprudence de venir à Cerbère où il fut à son tour assassiné.

Aussitôt après, un nommé Joseph Gros, arrêté pour une autre cause, déclara qu'il était l'auteur du viol et de l'assassinat de 1902. La

Justice était sur le point de condamner à mort ce nouvel assassin, lorsqu'une coïncidence de dates permit de constater que Gros ne disait pas la vérité et n'avait pu arriver à Perpignan que plusieurs jours après le crime...

Le faux aveu paraît être, chez quelques dépravés, une manie spéciale et une manière originale de se suicider.

En dehors de l'aveu, les preuves judiciaires sont constituées, ordinairement, par le récit des témoins. Les témoignages sont le principal élément des informations suivies contre les criminels. Mais, ce procédé d'investigation est bien imparfait et sujet à tant de vicissitudes!

Une expérience constante montre que la plupart des témoins évitent, avec soin, de dire ce qu'ils savent.

Il ne faut pas trop les en blâmer. Rien n'est moins amusant que de déposer en justice. Sous prétexte que vous pouvez savoir quelque chose, les gendarmes ou la police font, à l'improviste, une descente à votre domicile, au risque d'émouvoir tout un quartier. C'est seulement pour vous interroger; mais, les bonnes langues ne manquent pas de jaser, de dire que la personne interrogée a trempé plus ou moins dans le

crime. En général on n'aime pas être mêlé à de vilaines histoires.

Après la descente de police et la commission rogatoire, il y a les convocations du juge d'instruction, qui s'arroge le droit de déranger le témoin de ses affaires, de le faire venir à son cabinet chaque fois qu'il le trouve bon, moyennant une indemnité de 1 fr. 50. Si le témoin se dispense de venir, il risque d'être condamné à 50 francs d'amende, ou même d'être arrêté par ces mêmes gendarmes qui sont venus l'interroger. Il est corvéable à merci. On le convoque invariablement pour midi et on ne l'interroge qu'à 5 heures du soir. La Justice n'a pas encore senti la nécessité d'être polie pour les braves gens qui lui apportent leur concours, au prix de leur repos.

Après les interrogatoires et les confrontations, on met le témoin en présence de l'accusé qui lui fait naturellement grise mine. On interroge le témoin cinq ou six fois, pour être bien sûr qu'il ne se trompe pas et qu'il ne varie pas dans son témoignage. Au bout de tout cela, il faut encore recommencer la même déposition devant le tribunal ou le jury et risquer d'être molesté par le président, par l'accusation ou par la défense !

Là, on oblige le témoin à prêter serment.

Le serment est une cérémonie dont le témoin ne comprend point le sens et qui, d'ailleurs, n'en a aucun.

Quelle différence entre l'affirmation d'un monsieur s'il dit : « Je vous assure que j'ai vu telle chose », ou s'il dit : « Je vous jure que j'ai vu telle chose ? » Question de mots et rien de plus.

Il est clair que le menteur, qui a intérêt à mentir, prêtera tous les serments qu'on voudra, tandis que l'homme sincère n'a nul besoin de jurer pour dire la vérité.

Le serment est un vestige des vieilles traditions religieuses. C'était un acte par lequel le témoin engageait le salut de son âme et appelait sur lui les châtiments de la Divinité, pour le cas où il ne dirait pas la vérité. Mais, aujourd'hui il n'intimide plus personne. On ne pense pas que le mensonge soit plus grave quand il est accompagné de ce geste sacramentel. On lève la main aussi facilement qu'on lève la jambe.

Dans les difficultés civiles, l'article 1344 du Code limite le témoignage humain aux contestations d'une valeur de 150 francs, parce qu'il pense qu'au delà, une gratification suffisante

achèterait trop facilement une déposition favorable.

Or, par une absurdité évidente, le témoignage est reçu sans limite dans les matières criminelles. Le même homme qui ne peut, par ses affirmations, faire condamner mon voisin à me payer les 200 francs qu'il me doit, peut lui causer une condamnation à trois mois de prison pour m'avoir volé ces 200 francs. Et, s'il consent à commettre un mensonge plus grave, il pourra le faire condamner au bague ou même à mort.

Dans les contestations où la loi permettrait de déférer le serment à son adversaire, nul n'a plus recours à cette procédure surannée. Chaque plaideur juge son antagoniste d'après lui-même et, se sentant capable de mentir, il ne veut point risquer de perdre sa cause par un mensonge de son ennemi. On ne fait plus dépendre du serment le gain des affaires litigieuses : les articles 1357 et 1369 du code civil tombent peu à peu en désuétude.

Comment, dès lors, a-t-on recours à ce vieil instrument d'intimidation, dans les procès criminels qui sont plus graves que les procès civils ?

Bien mieux. La Justice préfère la déclaration d'un homme lorsqu'il est assermenté, c'est-à-

dire lorsqu'il a juré, une fois pour toutes, de dire la vérité.

Ce qui n'empêche pas tous les fonctionnaires assermentés de violer, avec sérénité, leurs serments.

Ils avaient promis de respecter la Constitution de 1848. L'Empire nouveau n'eut rien de plus pressé que de les rendre parjures et de leur demander aussitôt, pour l'Empereur, un second serment de fidélité qu'ils violèrent de même lorsque Napoléon fut renversé.

Lors de la Révolution portugaise d'octobre 1910, les soldats et les officiers trahirent tous, à l'envi, celui qu'ils avaient prêté au roi Manoel. Cela n'empêcha pas, dès le lendemain de l'insurrection, le gouvernement provisoire de convoquer ces mêmes officiers au quartier général pour leur faire jurer, sur l'honneur, fidélité au nouveau régime. Personne n'est dupe de la comédie ; mais, par une plaisante hypocrisie, chacun la joue avec le plus grand sérieux du monde, feignant de croire à la valeur des affirmations de ce genre.

Le roi Robert le Pieux avait fait confectionner, pour recevoir le serment de fidélité de ses barons, une châsse de haute mine, rehaussée de pierreries, mais vide de reliques.

Quand ils se marient, les époux se promettent pareillement fidélité éternelle. Or, à la première occasion, le mari se laisse aller dans les bras de quelque demoiselle peu farouche, et, à la seconde, la femme glisse dans ceux de l'enjôleur qui la poursuit. On dirait que les promesses faites sous serment sont précisément les plus fragiles.

La Justice oblige les témoins à jurer qu'ils vont dire la vérité : ce faisant, elle leur manifeste qu'elle n'a pas confiance dans leur simple parole et qu'au contraire elle les croira s'ils prêtent serment. C'est un spectacle aussi cocasse que si le Juge les menaçait des peines de l'Enfer auxquelles il ne croit plus.

Rien n'est si facile que de se procurer de faux témoins. Le prix n'en est pas plus élevé que du temps de Racine. Le plaideur déclare fréquemment à son avocat :

- J'ai de bons témoins.
- Que diront-ils ?
- Tout ce que voudrez.

A la fin de 1909, on découvrit même, à Aix-la-Chapelle, un véritable syndicat de parjures. Le procureur royal avait remarqué que toutes les affaires pénales se terminaient, depuis

quelque temps, par des acquittements. Il se trouvait, en effet, dans chaque cas, des témoins catégoriques pour détruire les échafaudages les plus habilement édifiés par l'accusation. On finit par constater qu'il existait, à Julich, une sorte d'association dont les membres s'engageaient à porter aide et secours, par leur déposition, à quiconque d'entre eux aurait maille à partir avec la Justice. Celle-ci, à bon droit vexée d'avoir été jouée par « les Chevaliers du Parjure », appliqua à plusieurs d'entre eux une peine de 15 mois de prison.

Même ceux qui ont le culte du serment sont obligés de faire, parfois, de faux témoignages.

Par exemple si, avant de comparaître en justice et sans savoir qu'ils y comparaitront un jour, ils ont promis à un parent ou à un ami de ne pas dire ce qu'ils savent.

Si le juge les interroge sur le secret qu'on leur a confié, le révéleront-ils ?

Assurément non.

Refuseront-ils de prêter serment ? Ils ne peuvent, car, d'une part, on les condamnerait à l'amende et, d'autre part, leur refus serait une sorte d'aveu.

Pour que le secret soit bien gardé, il faut

qu'on ignore même qu'il y a un secret. L'honnête homme jurera donc de dire toute la vérité et se gardera bien de la dévoiler : il fera un faux serment.

Il sera acculé à la nécessité d'être parjure soit vis-à-vis de la Justice, soit vis-à-vis de son ami. C'est là une des contradictions multiples auxquelles on est exposé dans cette cérémonie ridicule.

Ah ! le bon billet qu'à la Châtre pour connaître la vérité !

Quand le témoin s'est prêté, de bonne ou mauvaise grâce, à la comédie du serment, il commence sa déposition.

Mais, aussitôt, le président intervient et lui coupe la parole. Il lui reproche de ne pas s'expliquer exactement comme il l'a fait à l'Instruction. Il prend son manque de mémoire pour des réticences volontaires. Il l'accable de soupçons injurieux et le lui manifeste par une morgue hautaine. Il lui dicte ses réponses, il lui souffle son témoignage dont il a le double sous les yeux, il lui suggère des explications, de sorte que le témoin n'a plus qu'à approuver. S'il cherche à rappeler, de bonne foi, ses souvenirs et s'éloigne un peu du chemin qu'on lui

trace, le président, l'accusation, la défense, le houspillent tour à tour de questions indiscretes et qu'il n'avait pas prévues. S'il est favorable à l'accusé, il est en butte à l'animadversion du ministère public ; hostile à l'accusé, il est exposé aux fulminations éloquentes de l'avocat. Ce n'est certes pas une fonction de tout repos que la sienne.

La situation de ce témoin est, en tous points, comparable à celle de l'accusé.

Juges, avocats généraux et avocats particuliers font tout ce qu'ils peuvent pour dégouter les citoyens de déposer en justice.

Beaucoup de gens, astucieux et paisibles, échappent à ces divers dangers en déclarant qu'ils ne savent rien. C'est à la fois plus court et plus sûr. Car, on retire rarement quelque avantage d'être mêlé, de près ou de loin, à la besogne judiciaire.

Il y a aussi un autre moyen d'échapper à la nécessité du témoignage, c'est d'invoquer le *secret professionnel*.

Ce secret a été imaginé d'abord par les prêtres et les partisans de la confession religieuse, aux temps anciens de la Foi. Il a été admis

ensuite pour les avocats, qui confessent aussi les criminels. Puis, pour les médecins, qui reçoivent les confidences des familles et qui devinent ce qu'on ne leur dit pas. De là, il fut étendu successivement aux sages-femmes, aux apothicaires, aux pédicures et, finalement, à tous ceux qui exercent une profession.

Chaque métier peut dire aujourd'hui avec le poète :

Mon âme a son secret, mon œuvre a son mystère.

La couturière est initiée à tous les artifices de la toilette. Le cordonnier n'a pas besoin de remonter au-dessus du genou pour surprendre bien des faiblesses. La blanchisseuse détient tous les secrets du linge sale qu'on ne lave plus en famille. Le cocher connaît nos rendez-vous et il n'est pas jusqu'au maçon qui ne démolisse parfois « le mur de la vie privée ».

Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que les juges eux-mêmes, après avoir fulminé contre le *secret professionnel* où ils venaient briser leurs dents, sont bien heureux de pouvoir l'invoquer, chaque fois qu'ils sont mêlés à de vilaines histoires. C'est ainsi, par exemple, que les magistrats entendus par la Commission d'enquête, dans l'affaire Rochette

(1910), ont refusé de raconter ce qu'ils n'avaient appris que comme magistrats. Ils ont échappé ainsi à la dure nécessité de s'accuser eux-mêmes. N'est-il pas curieux de voir les Juges refuser, avec sang-froid, la vérité à la Justice ? Comment voulez-vous, après cela, que les simples mortels aient plus de déférence et de respect vis-à-vis de la judicature que ceux qui en sont investis et qui en vivent.

Ces magistrats, en cachant avec soin ce qu'ils savaient, agissaient comme des policiers. Ceux-ci refusent aussi d'indiquer la source de leurs renseignements. Ils ne veulent pas compromettre leurs indicateurs et *brûler leurs moutons*, comme ils disent. Silence professionnel !

Il n'est même pas besoin d'avoir une profession pour invoquer le secret professionnel. Il suffit de se trouver dans une situation où la discrétion paraisse convenable et honnête. Les amants ne sont-ils pas astreints à une sorte de secret professionnel ? Celui qui se vanterait d'avoir été l'amant d'une femme mariée et qui l'avouerait, même à la Justice, ne serait-il pas l'objet du mépris et de la réprobation universels ?

Le mouvement général des idées conduit à

s'affranchir de plus en plus de la prétendue obligation de témoigner en justice.

Il n'y aura bientôt plus, pour s'en acquitter, que les témoins officiels payés par le Gouvernement, les personnes complaisantes payées par les parties et les repris de justice qui, ayant quelques raisons de redouter les sanctions pénales, saisiront cette occasion de faire leur petite cour aux juges.

Les coquins sont toujours prêts à apporter spontanément leur témoignage aux magistrats, pour mériter, le cas échéant, leur indulgence et se ménager leurs faveurs par une basse flagornerie.

Si, par extraordinaire, un homme de bonne volonté consent à dire la vérité devant le tribunal, ce n'est pas une raison pour qu'on soit exactement renseigné. Le témoin dira ce qu'il *croit* avoir entendu, ce qu'il *croit* avoir vu.

Mais, il y a tant de circonstances qui peuvent l'égarer et le faire tromper de bonne foi !

Rien n'est plus faible et plus fragile que la déposition d'un témoin sincère. Nos sens nous induisent en erreur, notre mémoire a des défaillances, notre conscience confond la vérité des faits observés avec les rêves de notre imagination. Personne, hélas ! n'est infaillible.

Il y a, entre les individus, des ressemblances frappantes, grâce auxquelles nous affirmons avoir vu tel de nos amis, tel jour, à tel endroit, alors qu'il était à plusieurs centaines de kilomètres.

Il y a surtout le manque d'attention. Théophile Gautier avait observé que, sur vingt personnes qui sortent d'une pièce, il s'en trouve bien dix-huit ou même dix-neuf qui sont incapables d'indiquer la couleur de la tapisserie.

Lorsqu'un témoin dépose, rien n'est si variable que la notion de l'heure, de la distance, du temps qu'il fait. Si, par hasard, on peut contrôler, par des traces matérielles sur le terrain, la place occupée par les objets, on trouve couramment 100 mètres là où il en avait indiqué 500. Il en est de même pour tous les détails ; quand la scène est un peu complexe, on ne s'y retrouve plus du tout.

Une expérience que chacun peut faire et qui démontre, de façon péremptoire, l'incertitude du témoignage, est la suivante : lorsqu'une dizaine de personnes sont réunies dans un salon, vous leur montrez un tableau suspendu au mur. Le lendemain, interrogez chacune d'elles en leur demandant ce que représente le tableau : vous aurez des variations extraordinaires entre

leurs diverses déclarations et vous verrez surtout combien elles se rapprochent peu de la vérité. Toutes les descriptions seront incomplètes et vous en aurez au moins sept sur dix de matériellement inexactes.

Aussi lettrés, aussi cultivés que soient vos observateurs, l'un aura vu à droite ce qui est à gauche ou réciproquement; plusieurs auront vu des objets qui n'existaient pas et en donneront une description minutieuse.

Si le tableau représente un homme donnant à manger à un enfant, l'un aura vu l'homme donnant à manger à une colombe, un second assurera qu'il caressait un chien. Si l'on passe aux détails du costume, à la couleur des vêtements, les erreurs fourmillent. Et c'est là pourtant un objet sur lequel on a attiré un instant l'attention des visiteurs. Que serait-ce, si c'était un événement fugitif qu'ils n'eussent regardé que par hasard?

Il est une autre expérience, non moins concluante, que nous pouvons faire sur nous-mêmes. Essayons de décrire, au lendemain d'un voyage d'excursion, les différents objets que nous avons vus. Rédigeons notre récit par écrit et comparons-le, ensuite, aux descriptions des guides, ou mieux, à des photographies.

Nous serons étonnés et honteux des bévues que nous aurons commises.

Jules Simon s'en rendit compte lui-même à propos d'une journée d'émeute qu'il croyait avoir observée avec un soin scrupuleux, à laquelle il avait assisté, qui avait eu également un nombre considérable de témoins, et où son récit, fait avec la bonne foi rigoureuse d'un critique et d'un historien, fut contredit par plusieurs centaines de personnes. Il a écrit à ce sujet :

« J'ai raconté plusieurs fois la journée du 31 octobre 1870. Chacun l'a racontée à sa manière. C'est une chose dont on ne saurait trop s'étonner que tant d'honnêtes gens se contredisent entre eux, en racontant des faits dont ils ont été les témoins. Je retrouve à chaque pas ce spectacle effrayant. Ce dont l'homme est le moins sûr c'est de son propre esprit. Il n'est pas sûr de ses yeux; c'est que ses yeux et sa mémoire sont sans cesse en lutte avec son imagination. Il croit voir, il croit se souvenir et il invente. »

Crainquebille nous rapporte une aventure analogue arrivée à Walter Raleigh. Un jour qu'enfermé à la tour de Londres celui-ci travaillait, selon sa coutume, à la seconde partie de son *Histoire du monde*, une rixe éclata

sous sa fenêtre. Il alla regarder les gens qui se querellaient et, quand il se remit au travail, il pensait les avoir très bien examinés. Mais, le lendemain, ayant parlé de cette affaire à un de ses amis qui y avait été présent et qui même y avait pris part, il fut contredit par cet ami sur tous les points. Réfléchissant alors à la difficulté de connaître la vérité sur des événements lointains, quand il avait pu se méprendre sur ce qui se passait sous ses yeux, il jeta au feu le manuscrit de son Histoire.

Lorsqu'on est mêlé à l'action tumultueuse ou violente, ce qui est le cas pour la plupart des témoins qui déposent en justice, on est dans les conditions les plus défectueuses pour bien regarder et pour renseigner exactement sur la vérité ; l'observation est alors viciée par l'émotion, la crainte, le désir... ; la fièvre de l'action a aboli certaines sensations de la vue, comme elle abolit la douleur. Beaucoup de soldats, dans la mêlée, ne sentent pas les blessures qu'ils reçoivent ; comment voulez-vous qu'ils voient et qu'ils entendent juste ? De même, la personne assaillie par des agresseurs ne voit pas tout et voit des choses qui n'existent pas. Il y a à la fois des trous dans sa mémoire et des déformations imaginées.

Chaque fois qu'on a voulu faire le récit d'une bataille, d'après le compte rendu des généraux qui avaient conduit les opérations, ou même d'après de simples spectateurs appartenant aux armées aux prises, on a été frappé des divergences inouïes entre les divers récits et de l'impossibilité manifeste d'en admettre un seul en entier.

L'exemple classique est celui de la bataille de Magenta.

Le duc d'Harcourt, officier d'ordonnance de Mac-Mahon, a raconté, dans ses *Souvenirs*, qu'aussitôt après la bataille, on demanda un rapport à plusieurs généraux et que rien n'était plus facile, puisque tous les officiers d'état-major, porteurs des ordres, étaient présents et qu'ils pouvaient embrasser, d'un seul coup d'œil, le champ de bataille qui s'étendait à leurs pieds. Les narrateurs, n'arrivant pas à se mettre d'accord sur les détails, s'en étaient tenus aux grandes lignes. Quand ils présentèrent leur récit, le chef d'état-major s'écria : « Mais, pas du tout ! Ce n'est pas cela... l'ennemi était à gauche et non à droite, quand il a été culbuté. Vous n'insistez pas sur le mouvement tournant qui a décidé du succès. » Les officiers protestèrent respectueusement, le

chef maintint ses dires et les rectifications furent faites. Le rapport, ainsi remanié, fut remis à Mac-Mahon. Celui-ci le parcourut et se récria plus vivement encore. D'après lui, ni les officiers rédacteurs, ni le chef d'état-major ne relataient la vérité : tout était de la fantaisie.

— Je me rappelle parfaitement, ajouta-t-il, les ordres que j'ai donnés et pourquoi je les ai donnés.

— Mais, fit observer le chef d'état-major, c'est à moi que vous les avez donnés. Je crois me rappeler ce que j'ai fait.

Bref, le rapport fut remanié de nouveau et ne donna satisfaction à aucun des témoins oculaires de la bataille, bien qu'évidemment tous les narrateurs fussent entièrement de bonne foi.

Il faut prendre son parti de cette faiblesse ; les acteurs d'un drame sont destinés à toujours l'ignorer. Ils n'ont ni la lucidité, ni la tranquillité nécessaires à l'observateur.

Les simples spectateurs eux-mêmes gardent rarement leur sang-froid. Quand, par hasard, ils l'ont conservé, ils prennent parti pour l'un ou pour l'autre, sans savoir comment ; ils n'enregistrent, dans leur mémoire, que les faits qui

vérifient leurs hypothèses ou confirment leur première impression.

Les sociologues ont étudié, récemment, ces déformations du témoignage et sont demeurés abasourdis du résultat de leurs expériences.

Le professeur Claparède, notamment, a expérimenté sur des jeunes gens très intelligents, étudiants à l'Université de Genève. Il leur a posé la question suivante :

« Existe-t-il une fenêtre intérieure donnant sur le corridor de l'Université, à gauche en entrant et faisant face à la loge du concierge ? »

Cette fenêtre s'y trouve, en effet, elle est grande, les étudiants passent tous les jours devant... Cependant, son existence a été niée par 44 étudiants sur 54.

Il y en a donc 10 à peine qui disaient la vérité, alors que 44 témoins normaux, interrogés dans des circonstances normales, sur l'existence d'un objet normal dans un local familier, niaient de bonne foi une réalité éclatante et tangible. Cela démontre bien que la majorité des sujets est radicalement incapable d'un témoignage.

Sans doute, cette fenêtre n'avait pas attiré l'attention et ne présentait aucun intérêt pour les étudiants. Mais, si vous prenez, au lieu d'un

objet banal, un objet insolite, le résultat sera le même.

Un jour que le professeur faisait son cours, au milieu d'un silence profond, un individu masqué pénétra dans l'amphithéâtre, vêtu d'un costume étrange, exécuta diverses gambades et, finalement, se retira après avoir déchaîné le tumulte et l'hilarité générale.

Claparède, qui avait organisé cette scène burlesque, à l'insu de ses étudiants, les pria de donner par écrit une série de réponses relatives au signalement de cet intrus. Les erreurs commises furent énormes. Au sujet du costume, notamment, elles indiquèrent plusieurs objets n'existant pas, comme de grandes bottes, des pantalons à carreaux, etc...

On conduisit les spectateurs de la scène dans une salle où se trouvait, parmi un certain nombre de masques très différents (avec barbe, sans barbe, nez aquilin, nez retroussé, etc.), celui porté par l'individu. Ce masque ne fut reconnu que par 5 étudiants sur 23.

Un masque caractéristique, aux traits accentués et typiques, produit en pleine lumière pendant tout un moment, est plus facile à retrouver qu'un visage humain, vivant, mobile, qui fuit et qu'un rien peut défigurer. Pourtant,

il n'y a pas 1 observateur sur 6 qui soit capable de le reconnaître, et l'on peut même se demander si les quelques privilégiés qui l'ont désigné ne l'ont pas choisi un peu au hasard.

Comment, dès lors, peut-on se fier aux témoins qui, mis en présence d'un inculpé entre deux gendarmes, prétendent voir en lui le malfaiteur que, plusieurs jours auparavant, ils ont rapidement aperçu pendant l'accomplissement de son délit ?

Remarquez qu'on ne leur présente qu'un seul individu en demandant : Est-ce bien celui-là ? Si on avait le moindre souci de la vérité, on devrait au moins essayer de faire retrouver le coupable parmi plusieurs autres personnes.

Une loi devrait obliger les juges d'instruction à faire procéder aux confrontations et reconnaissances de telle manière que la personne interrogée ait à choisir entre plusieurs autres.

Encore, ne serait-on pas bien certain de son affirmation ; les masques de Claparède sont là pour le démontrer.

Si, au lieu de présenter un homme vivant, on demande aux témoins de donner, de mémoire, un signalement du criminel, ils entassent aussitôt erreurs sur confusions et construisent une

figure absolument fantaisiste, puisée pour partie dans la réalité et, pour partie, dans le dernier roman qu'ils ont lu.

Dans je ne sais plus quel procès, deux personnes avaient vu l'assassin. La concierge, qui avait causé avec lui pendant un quart d'heure, déclara :

« — C'est un grand brun, avec un nez fort, de grosses moustaches, des yeux terribles..., je le vois encore. »

Aussitôt, le signalement est noté et on interroge le deuxième témoin, une fruitière qui, elle aussi, avait bien vu l'assassin :

« — C'est, dit-elle, un homme châtain... »

On l'interrompt pour lui faire remarquer que la concierge prétend que l'homme était grand et brun... ; on veut faire répéter par cette dernière ; mais, elle corrige, conciliante :

« — Oh, pas si grand que cela. Et pas très brun, non plus, châtain foncé... si vous voulez ! »

On rend la parole à la fruitière :

« — Il avait un nez petit, mince... »

« — Mais, la concierge a dit un gros nez. »

« — Gros ? Non, pas gros précisément ; un nez grand peut-être ; mais, assez mince... Mettons un nez ordinaire. »

Quant aux yeux terribles, ils deviennent des

yeux simplement étranges ; puis, des yeux dont on ne peut rien dire et, finalement, on constate que ces yeux étaient cachés sous des lunettes bleues.

Si les policiers et les magistrats ne prenaient pas la précaution de corriger un peu les dépositions, d'aider la mémoire des témoins et de les faire concorder entre eux, on aurait, dans toutes les affaires, des signalements invraisemblables et des renseignements contradictoires.

On rencontre parfois des témoignages unanimes, où tous les récits sont absolument d'accord. Mais, ils ne sont pas plus certains que les autres, et cet accord même, si peu conforme à la vraisemblance, suffit à les rendre suspects. Leur prétendue unanimité est le résultat, soit des conversations tenues par les différents témoins se suggestionnant mutuellement, soit d'une unité provoquée par l'affirmation plus énergique d'un seul des observateurs.

Devant l'imprécision d'un souvenir, rien n'est si facile que d'influencer un témoin. Cela dépend souvent d'un rien, de la façon dont la question est posée.

Demander, par exemple, si l'assassin n'avait

pas les cheveux blonds, n'est pas du tout la même chose que de lui demander quelle était la couleur de ses cheveux.

Si l'affirmation est nette, la suggestion est encore plus forte. Elle ne cédera que devant une autre qui sera contraire, sans aucun souci de la vérité.

En voici un exemple :

Un jour que Binger était en exploration avec le colonel Monteil, un énorme sanglier traverse le chemin qu'ils suivaient.

Binger, en s'adressant à son interprète, lui dit : « Nous avons eu de la chance que cet animal ne nous attaque pas. Tu l'as vu ? »

« — Oui, répondit l'autre, c'est un sanglier.

« — Mais non, reprend Binger, c'est un lion !

« — C'est vrai, dit l'interprète, éclairé d'une révélation soudaine, c'est un lion. Nous avons eu une fière chance ! »

Monteil survient alors et cause avec le même homme qui s'écrie : « Nous avons eu de la chance d'échapper au lion ! »

« — Mais, c'est un sanglier, réplique Monteil.

« — Ah ! c'est juste, c'est un sanglier ! Nous avons eu de la chance ».

En proie à deux influences contraires, le malheureux homme ne savait plus ce que

c'était. Mais, si Monteil n'était pas intervenu pour affirmer le contraire, il eût juré, devant tous les tribunaux du monde, que le chemin avait été traversé par un lion.

C'est là un exemple où le témoin était absolument désintéressé et déposait sur des choses indifférentes.

Dans la plupart des cas, il a, sans s'en douter, une thèse à défendre ; une sympathie obscure le pousse vers la défense ou vers l'accusation ; il a des raisons d'alliance, de parenté, d'amitié, une passion politique ou religieuse, des préférences inconscientes. Il est suggestionné, à son insu, par tout cela, et les probabilités de certitude déjà si faibles deviennent tout à fait problématiques. Le témoin dira vrai sur un point et se trompera de bonne foi sur l'autre. Que la Justice s'y retrouve si elle peut !

Chaque narration reposera sur les impressions reçues et, surtout, sur celles qui seront conservées par la mémoire, combinées avec les données de la fantaisie. L'observation stricte tient fort peu de place. Le canevas de la vérité disparaît sous les broderies de l'imagination. Comment voulez-vous débrouiller

l'écheveau inextricable de ces fils ? D'autant que le récit, une fois composé par l'esprit du témoin, est répété par lui à des amis, à des magistrats. En vieillissant, il gagne en force. Il se durcit et se cristallise et le narrateur porterait sa tête sur la guillotine plutôt que de démentir le roman qu'il s'est forgé.

La conclusion de tout cela est que l'immense majorité des hommes est incapable de faire un récit fidèle et de dire aux juges la vérité.

Trouverait-on des remèdes à cette infirmité spéciale ? — Je le crois. Mais, c'est seulement l'éducation qui pourrait donner plus de certitude au témoignage. Il faudrait apprendre aux enfants, dès l'âge tendre, l'*art d'observer*. Dans cet ordre d'idées, il y aurait tout un enseignement à créer, avec un entraînement progressif.

Malheureusement, les rédacteurs des programmes officiels n'y ont pas songé. On impose aux marmots des monceaux d'inutilités. Il y a, dans nos écoles, des concours de style et des prix de narration, alors qu'aucune prime ne récompense l'observation juste et l'art de dire ce qu'on a vu. On encourage et on développe à plaisir l'imagination qui crée les rêves et les mensonges ; on ne fait rien pour la vérité.

Il semble qu'on devrait, au contraire, enseigner, de bonne heure, aux enfants à voir les objets et à les décrire d'après nature. Ce serait le premier exercice.

Le second consisterait à dépeindre, de mémoire, ces mêmes objets simples. On citait, naguère, un professeur de médecine qui demandait aux élèves, dans les examens : « Comment est la pomme de votre escalier ? » Il avait raison. Il faut apprendre aux jeunes gens à regarder et à retenir ce qu'ils ont vu. Cela est utile pour les futurs médecins, et c'est utile aussi pour tout le monde.

On compliquerait ensuite progressivement l'exercice en plaçant, pendant un quart d'heure, devant la classe, un tableau à personnages, au sujet duquel on poserait ultérieurement des questions par écrit. Celui qui donnerait le plus grand nombre de réponses justes recevrait une récompense.

Après quoi, on en arriverait à soumettre aux élèves un événement qui se passerait sous leurs yeux, puis un autre auquel ils prendraient une part quelconque, en corrigeant avec grand soin, par des preuves matérielles, les erreurs de leurs récits.

Un exercice plus difficile leur montrerait

l'appréciation de la durée, du temps et de l'heure, en même temps que l'évaluation des distances, des volumes et des espaces.

Le dernier consisterait, enfin, à leur apprendre à résister à la suggestion et à maintenir la vérité acquise, malgré les questions insidieuses, les allures tendancieuses ou les affirmations contraires.

Cette éducation spéciale améliorerait notablement les facultés d'observation et rendrait la vérité moins incertaine. Assurément, les menteurs continueraient à tromper la Justice et les gens prudents à garder le silence ou à invoquer le secret professionnel; mais, du moins, la valeur des témoignages sincères serait décuplée. Ceux qui veulent dire la vérité apprendraient le moyen de la connaître, avant de l'exprimer.

Cela diminuerait aussi le nombre des erreurs judiciaires et donnerait quelque fixité à la Justice.

Jusque-là, les magistrats ne feront que s'agiter dans les ténèbres et frapper pêle-mêle, sans discernement, les innocents et les coupables. Parmi les conflits d'intérêts, les artifices du mensonge, l'habileté de la ruse et les erreurs de la bonne foi, les jugements sont rendus au

hasard, comme s'ils étaient tirés au sort. Ce n'est point la vérité ou l'équité qui décide du destin des accusés, mais bien la chance. Et c'est tout profit pour les criminels qui, dans la confusion, dans les ténèbres, dans le doute, dans le hasard et dans l'erreur, ont tout à gagner et rien à perdre.

A côté des *témoignages* recueillis par la Justice, les assassins courent un danger plus sérieux par un second procédé d'investigation qui consiste, pour le juge, à nommer un *Médecin-expert*.

Là où tous les témoignages ont échoué, l'Expert se déclare prêt à faire la lumière à lui tout seul.

Y réussit-il ?

Lorsque les médecins ne sont pas experts, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas chargés, spécialement, par la Justice, de rechercher et faire punir le crime, ils ne sont pas méchants.

Si vous les appelez au chevet du défunt, ils se garderont bien de toute investigation indiscrète. Apercevraient-ils quelque signe suspect, ils fermeraient les yeux: c'est un des cas d'application du secret professionnel. Ils trahissent assez rarement la famille dont ils sont les con-

fidents. Ils se taisent et donnent même parfois à l'assassin des indications utiles pour échapper.

Devant cette discrétion hermétique, on a dû instituer les médecins de l'Etat civil, chargés de constater officiellement les décès, de diagnostiquer les causes de la mort et de donner le permis d'inhumer.

Mais, il ne faut pas s'effrayer de la visite de ce brave fonctionnaire. En premier lieu, le médecin de l'Etat civil n'existe que dans les villes. Dans les campagnes, un médecin n'oserait pas faire à un confrère l'injure de venir vérifier un décès. On laisse à chacun ses morts et les décès douteux passent parmi les autres.

Dans beaucoup de pays, il n'y a d'ailleurs qu'un seul médecin : celui de la famille, avec laquelle il est lié. J'ai connu plusieurs médecins qui comptaient tranquillement, pour leur édification personnelle, les crimes qui se succédaient dans leur commune, sans en dénoncer aucun. Fidèles observateurs de leur consigne, ils continuaient à sourire à leur clientèle et ne se fâchaient que lorsqu'un empoisonnement inattendu leur enlevait un trop bon client.

En ville, le médecin de l'Etat civil accomplit une fonction hâtive, comme une besogne répugnante et mal payée. Sa visite offi-

cielle est une simple formalité. Il entre dans la chambre, demande le nom du défunt, le nom de son médecin, la maladie qui a causé la mort ; il garnit les blancs d'un imprimé, signe et s'en va.

Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que ce qui s'est passé lors de l'assassinat, en 1909, de l'agent de change Rémy. Trois médecins, successivement appelés auprès du cadavre, avaient conclu, l'un après l'autre, à la mort naturelle, et c'est seulement le quatrième qui s'avisait que le corps portait trois coups de couteau dont deux au moins étaient mortels.

Voici le récit rapporté par tous les journaux et découpé dans l'un d'eux :

« Quand le maître d'hôtel Renard aperçut son maître couché à terre et baignant dans son sang, il appela au secours et l'on courut de suite chercher M. le docteur Deny, qui demeure en face, 18, rue de la Pépinière, justement dans l'immeuble où sont remisées les voitures de M. Rémy.

« Regardant simplement le corps, qu'on avait replacé sur le lit, le docteur Deny constata que M. Rémy était d'un tempérament très sanguin ; il apprit qu'il se mettait fréquemment en colère et qu'alors il était congestionné. Il

conclut donc que, soit pour s'être couché trop tôt après le repas, soit pour avoir eu un des accès de colère auxquels il était sujet, il avait été frappé d'une congestion cérébrale. Cela expliquait les caillots de sang qui obstruaient la bouche et le nez.

« Il se retira sans procéder à un examen plus complet.

« Le D^r Brocq, rue d'Anjou, 65, ami personnel de la famille, venu ensuite, se rangea à l'opinion de son confrère.

« Ensuite, le D^r Veillon, 60, boulevard Malesherbes, accepta le diagnostic des deux autres, et on alla prévenir M. Daltroff, commissaire de police, que M. Rémy était mort subitement.

« Le commissaire de police, plus curieux, prévint le parquet, et on s'aperçut que les draps ont reçu quatorze ou quinze coups de couteau. »

Ne trouvez-vous pas que cette petite histoire est tout à fait instructive et charmante. Elle montre que MM. les assassins ne doivent pas avoir d'alarmes excessives et elle laisse deviner combien doit être grand le nombre des assassinats qui ne sont jamais connus de personne. Quand je vous disais que les médecins ne sont pas méchants!

Seulement, si l'on peut se fier aux médecins de l'Etat civil et, mieux encore, aux médecins ordinaires, il faut reconnaître qu'il n'en est pas de même des médecins experts.

Par suite d'un phénomène assez curieux, lorsque le docteur est choisi par la police, il devient répressif comme elle; le mouton devient enragé. Il court sus à la bête traquée et abolit dans son cœur toute pitié.

Dans les villes, où l'expertise est une spécialité et une sorte de métier plus lucratif que la clientèle, le médecin légiste est le premier policier.

Il sait qu'on le paie, non point pour des théories scientifiques; mais, pour une besogne précise qui est de rechercher le criminel et d'aider à sa condamnation. Il est l'auxiliaire patenté du tribunal, à côté du Gendarme et du Bourreau. Il est un des rouages judiciaires de la grande machine à broyer les coupables. La Science l'intéresse moins que la Justice. Il s'est fait entre lui et le Magistrat une sorte de marché. Le Juge nomme l'Expert pour se servir de sa compétence présumée et de son titre de docteur, afin de condamner l'inculpé au nom de la Science. Si le médecin n'aidait pas à condamner, on cesserait de lui donner des com-

missions et des mandats ; on en nommerait un autre, en coupant les vivres au premier. Cet homme vit de sa sévérité : il ne faut donc pas s'étonner qu'il soit féroce. S'il ne l'était pas, on en changerait, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un complice suffisamment docile... pardon, un Savant suffisamment énergique. Il est payé pour être le pourvoyeur de la prison.

Les rapports médicaux sont d'ailleurs artificiels et truqués. Afin que le Juge ne soit pas contredit par l'Expert, le premier prend la précaution de remettre au second son dossier complet, contenant tous les témoignages recueillis. Ce dernier examine beaucoup plus attentivement le dossier que le cadavre. Il analyse les dépositions avec plus de soin que les viscères.

Avant de pratiquer l'autopsie, il commence par lire l'instruction du magistrat, pour savoir dans quel sens il doit s'orienter. Il s'intéresse aux dépositions des témoins. Il soupèse les renseignements fournis par la police sur la personne de l'inculpé. Après quoi, son opinion est faite et il ne dissèque plus que pour la forme. Il paraît que lorsqu'on ne renseignait pas ainsi les experts, par avance, leurs autopsies ne donnaient jamais de résultat.

Le médecin ne redevient un auxiliaire pour l'inculpé que lorsque celui-ci, acculé par l'instruction et se décidant à avouer son crime, se rabat sur la discussion de la responsabilité.

La matière étant particulièrement délicate, on nomme alors trois experts. Le médecin légiste n'est plus seul. Ceux qui sont désignés sont des spécialistes eux aussi ; mais, des *spécialistes-neurologues* et même des *psychiatres*, s'il vous plaît.

Et tous les psychiatres sont fortement imprégnés des théories modernes qui nient la responsabilité. Pour eux, les criminels ne sont pas plus responsables de leurs crimes que le malade ne l'est de sa fièvre, ou le fou de sa folie.

Ils admettent même que la plupart d'entre eux le sont de naissance. Ils disent avec Musset :

Il naît sous le soleil des âmes dégradées,
Comme il naît des chacals, des chiens et des serpents.

Le professeur Lombroso s'est rendu célèbre en étudiant minutieusement les assassins et en décrivant leur type général.

D'après lui, les indices *anatomiques* du criminel-né sont :

« Faible capacité crânienne, grande capacité

orbitaire, arcades sourcilières saillantes, crâne asymétrique, chevelure abondante, barbe rare, mandibule pesante et développée, oreilles en anse, nez tordu ou camus, physionomie virile chez la femme, féminine chez l'homme, daltonisme, état de gaucher, grande agilité, dégénérescence calcaire et sclérose dans les centres nerveux.

« Indices *moraux* : aversion pour la famille, indifférence aux punitions, paresse, imprévoyance, goût du tatouage, amour de l'argot, punitions draconiennes dans leurs associations, cruauté, mensonge, impulsivité, inaffectivité, défaut d'équilibre. »

Il importe donc de savoir si l'homme accusé d'un assassinat ne présente pas quelqu'un de ces caractères morbides, une de ces malformations qui indiquaient, dès sa naissance, un penchant au crime.

Néron, par exemple, n'était pas responsable, car il avait une asymétrie frappante de la face, des mâchoires excessives, de grandes oreilles écartées, des sinus très saillants, un front bas et un léger strabisme, signes certains de dégénérescence.

Et il vivait au premier siècle de notre ère ! Depuis, tout le monde est devenu dégénéré, comme tout le monde est neurasthénique.

L'assassin fera donc bien de s'examiner, avec soin, dans sa glace, pour déterminer s'il n'est pas un criminel-né, un dégénéré, ou même un dément.

S'il est arrêté, sa défense sera rendue facile par l'expertise mentale. Les Experts lui mesureront méticuleusement le crâne, les oreilles, les dents, la voûte palatine, les organes génitaux, les bras et les pieds.

Ils noteront soigneusement chaque anomalie qu'ils qualifieront de *stigmat*e et ce sera bien rare si toutes ces mesures ne s'écartent pas un peu de la moyenne. Le D^r Bélières, médecin de la Chambre des députés, n'a pas osé faire porter ses études sur la tête de ses clients parlementaires ; mais, il a examiné le crâne de vingt guillotins, ce qui lui a permis de conclure qu'il y avait là dedans, quatre fois sur vingt, irresponsabilité, quatre innocents sur vingt suppliciés ! C'est-à-dire que la justice s'était trompée, une fois sur cinq, au sujet de la responsabilité.

Notez qu'il a observé seulement le crâne ! Que serait-ce s'il avait pu vérifier tout le reste ?

Après les mesures du corps, dans tous les sens, il faut aussi tenir compte des stigmates intellectuels.

Quel est l'assassin qui ne se montrera pas *insociable* ou *inaffectif* par quelque endroit, qui ne présentera aucune *impulsivité* ou aucun *défaut d'équilibre* ? Or, ce sont là des tares qui prouvent l'affaiblissement mental et la déchéance fatale du dégénéré. Ce sont des signes qui révèlent une responsabilité limitée.

Lorsque les Experts ont ainsi sondé le patient, il leur reste à examiner le passé : à savoir s'il n'a pas été atteint d'une maladie quelconque, si, dans sa jeunesse, il n'a pas été retardé, s'il n'a pas eu quelque fièvre typhoïde, de préférence quelque crise d'épilepsie, ou même de simples crises de nerfs. A la rigueur, ils se contentent de modestes maux de tête qu'il n'est pas indifférent de leur signaler.

Du patient lui-même, on remonte à sa famille; on cherche, dans ses antécédents héréditaires, les causes lointaines de sa névrose et, en cherchant, on découvre toujours quelque chose. Les assassins ont seulement le tort de ne pas se documenter suffisamment sur leurs proches et de ne pas approfondir les généalogies. Ils y trouveraient des secours inattendus.

En tous cas, il ne faut pas qu'ils hésitent à dire du mal de leur famille, car toutes les tares des pères sont autant d'excuses pour les fils. Si

vous avez l'heureuse fortune de posséder un père fou, alcoolique ou déséquilibré, c'est une défense toute prête.

Mais si, par hasard, vous pouvez ajouter à ce bonheur celui d'avoir été vous-même enfermé, pendant quelque temps, dans un hôpital de fous, vous pourrez désormais tout vous permettre, étant définitivement sauvé.

Si j'ai un fils, je compte bien, quoi qu'il arrive, le faire enfermer dans une maison d'aliénés, afin que ce souvenir lui serve de défense perpétuelle à travers la vie et lui permette, le cas échéant, d'échapper à la Justice répressive.

En signalant, avec soin, tous ces détails, l'assassin n'oubliera pas d'indiquer au médecin qu'il manque de mémoire, qu'il a des moments où il perd le sommeil et l'appétit. Il ne croira pas mauvais de simuler des accès de somnambulisme. Il devra, en outre, ajouter qu'il a des hallucinations, des obsessions, des vertiges, des impulsions, des mouvements réflexes et autres signes de démence.

L'*hallucination*, c'est quand on croit voir ou entendre quelque chose qui n'existe pas. Ce sont des voix qui vous commandent de tuer. C'est une tête qui ne vous revient pas et dont

l'image vous poursuit jusqu'à ce qu'on l'ait refroidie.

L'*obsession*, c'est quand l'idée du crime se représente à vous et vous occupe souvent, comme toutes les idées importantes. Il y a des jours où, vraiment, on a l'idée de tuer ; on a le prurit du crime ; la main vous démange de faire un coup et là où ça démange, on se gratte.

Le *vertige*, c'est quand la tête vous tourne comme si vous étiez gris. C'est quand on est aveuglé par la vengeance ; c'est quand on voit rouge, comme il arrive à tous ceux qui jouent du couteau.

Les *impulsions* et les *mouvements réflexes*, c'est lorsqu'on tue sans y penser, comme si on était une mécanique. Vous mettez deux sous dans un distributeur automatique : il vous rend une plaque de chocolat. Vous bousculez un costaud : il sort un revolver qui vous crache une balle dans la peau. Ça se fait tout naturellement, sans y penser, ou même en pensant à autre chose. C'est ce qu'on appelle un mouvement réflexe.

Toutes les passions, d'ailleurs, comportent des impulsions, des réflexes, des obsessions et des illusions : c'est pourquoi, la médecine leur donne le nom scientifique de *délires*.

Il y a le délire mystique, érotique, vaniteux, etc.

Lorsque le délire est moins grave, il s'appelle seulement *manie*. Combien de ceux qui assomment les agents de ville ont seulement la *manie de la persécution* ! Combien de voleurs ont la *manie de l'argent*, la *manie ambitieuse* ou la *mélancolie* de la pauvreté !

Ce ne sont pas à proprement parler des fous ; mais, ce sont des *déments partiels*.

Si cette démence est reconnue, elle suffit pour faire déclarer, par la Justice, que l'inculpé est irresponsable et, souvent, on abandonne contre lui les poursuites, sans même le faire passer en jugement.

J'ajoute que cette démence n'étant pas perpétuelle, rien n'oblige le patient à rester éternellement dans un asile. On entre à l'hôpital comme dément, pour éviter la Cour d'assises ; puis, on en sort dès qu'on est guéri. En voulez-vous un exemple ?

Au mois de février 1910, un pharmacien de la rue de Vaugirard, nommé Parat, faisait fort bien ses affaires ; mais, il avait la funeste *manie* de martyriser sa femme. Il est découvert, on l'arrête. Trois aliénistes le déclarent aliéné. Le 5 juin 1910, sa famille le place dans une mai-

son de santé. Le 1^{er} septembre suivant, les médecins directeurs de la maison disent qu'il s'est rétabli et lui permettent de quitter l'établissement. Parat s'empresse, d'ailleurs, de boucler sa valise et de filer en Belgique, en bénissant à la fois les aliénistes qui l'ont déclaré malade et ceux qui, trois mois après, l'ont proclamé guéri.

Je connais encore un nommé Joseph Dulevron, âgé actuellement de 50 ans, qui a été condamné à mort, puis, une seconde fois, aux travaux forcés à perpétuité et qui, cependant, circule en liberté à travers la France, parce qu'un premier médecin l'a estimé fou et qu'un second l'a, ensuite, jugé guéri.

C'est assurément une fort belle chose que la Science. Mais, une Justice saine et sensée ne devrait peut-être pas en abuser. Elle y perd une grande part de son prestige, sans parler de ses facultés d'intimidation.

CHAPITRE IV

RÉPRESSIONS ÉDULCORÉES.

Lorsqu'à travers les obstacles que nous avons vus et avec leurs procédés rudimentaires d'investigation, les juges parviennent à découvrir à peu près la vérité, les sanctions ne sont pas ordinairement bien terribles.

Elles comportent, hélas ! beaucoup d'aléas. En France, le prix du sang n'a pas de tarif. Le Code semble bien indiquer un maximum et un minimum ; mais, la pratique n'en tient aucun compte et déjoue toutes les prévisions du législateur.

La plupart du temps, on ne paie rien.

Lorsqu'il y a condamnation et qu'il s'agit d'estimer l'indemnité due en raison de cette expropriation forcée pour cause d'utilité privée qu'est l'assassinat, les évaluations sont flottantes et les juges fixent, au petit bonheur, la carte à payer.

C'est que tout le monde est gêné aux Assises. Le juré, qui n'a jamais comparu en justice, s'assoit mal à l'aise dans son fauteuil, intimidé par la solennité de l'Appareil judiciaire et la majesté des fonctions auxquelles rien ne l'a préparé.

Le Président, qui a une responsabilité très lourde, patage dans la procédure et ne craint ni l'acquittalment, ni surtout la condamnation; mais bien, plutôt, les cas de cassation qui feraient dire en haut lieu : « Ce Président est une mazette. »

L'avocat d'office, qui vient là pour s'aguerrir et se faire la voix, est dominé par une émotion de novice et farci de notes qui ne s'adaptent plus aux débats.

Ajoutez à cela que magistrats et jurés sont submergés par le formalisme et la multiplicité des questions. Les uns déclarent la culpabilité, les autres appliquent la peine. Chacun cherche incessamment à empiéter sur les attributions de l'autre. Les jurés essaient d'imposer leur façon de voir sur le châtement et les magistrats tendent à profiter des erreurs du jury pour appliquer la peine à leur façon. Aussi, ne faut-il pas s'étonner s'il y a souvent des surprises et si personne ne s'y retrouve plus.

Pour éviter tout parti pris et tout arbitraire, prenez, par exemple, les verdicts de la Cour d'assises de la Seine, du 1^{er} septembre au 10 octobre 1910 :

Un nettoyeur de carreaux tue un homme, d'un coup de couteau entre les deux épaules. Prix de la peau de l'adversaire : dix-huit mois de prison ;

Le cocher Hélie tue sa femme qui l'a quitté. Prix de la peau de M^{me} Hélie : trois mois ;

Un démolisseur en veut à son voisin : il s'approche de sa fenêtre, le vise dans sa chambre et le tue. Prix de la peau du voisin : trois ans ;

Bréchec a moins de chance ; c'est un apache, il tue son rival. Prix de la peau de l'autre apache : le bagne à perpétuité ;

Une couturière a été lâchée par un volage ; elle entre à pas de loup dans sa chambre et lui loge dans le crâne, pendant qu'il dort, une balle dont il meurt. Prix de la peau du galant : six ans de travaux forcés ;

Un mauvais compagnon tue, pour la voler, une épicière de Pantin, presque aveugle, qui a soixante et un ans. Prix de la peau de l'épicière : le bagne à perpétuité ;

Une fille, qui est en place chez une patronne humaine, qui gagne de l'argent et pourrait

payer des mois de nourrice, froidement, délibérément, prend son petit dans son berceau et, du quatrième, le jette par la fenêtre pour qu'il s'écrase sur le pavé. Prix de la peau du petit : rien ;

Un cocher amène des étrangers à un établissement de nuit. Il leur demande 2 francs 75. Les étrangers s'informent, auprès du portier, de la somme que marque le compteur : soixante-quinze centimes. L'automédon les volait de deux francs. Celui-ci rentre chez lui, s'arme d'un brancard, revient vers le portier et le tue d'un coup qu'il lui assène sur le crâne. Prix de la peau du portier : deux ans avec sur-sis ! c'est-à-dire rien ;

Un forçat évadé entraîne chez lui une fille, l'étrangle, la dépèce et, paisiblement, pendant trois jours, distribue à travers Paris des morceaux de chair ; le tout lui vaut : huit ans de réclusion (1).

On voit qu'il est assez difficile de se reconnaître dans ce gâchis. On peut toutefois remarquer une tendance évidente : c'est que le jury, qui se montre impitoyable pour les vols, est

(1) Cette statistique est de Georges Montorgueil. *Eclair*, 8 octobre 1910,

au contraire très bénin pour les meurtres. Les jurés sont de braves gens, généralement à l'aise, qui ne conçoivent pas la rapacité du voleur, la malhonnêteté, tandis qu'ils comprennent la colère, l'amour, la politique, les passions qui tuent. Nous avons signalé ailleurs de multiples exemples d'indulgence dans les crimes passionnels (1).

L'indulgence pour les crimes politiques est également bien connue.

Elle est croquée sur le vif dans cette amusante fantaisie de Xanrof :

EN COUR D'ASSISES.

(Sur le banc des accusés, un affreux gredin, dont la condamnation capitale ne fait de doute pour personne, écoute d'un air goguenard l'avocat général qui achève son réquisitoire :)

« ... Je résume, Messieurs les jurés : il serait puéril de s'attarder à vous demander une condamnation capitale que votre conscience a déjà prononcée.

Tous les crimes prévus ou non par le Code, cet homme — non, je me trompe, — ce monstre les a commis ; bien plus, il les avoua avec un cynisme révoltant. Assassinats, vols, attentats,

(1) Cf. notre *Essai sur les procès passionnels*. Durand, édit., 1904, et notre *Plaidoirie sentimentale en France*. Pédone, édit., 1907.

bris de clôture, fausse monnaie..., son passé est horrible : vous avez devant vous une bête féroce dont il faut débarrasser la société sans remords...

L'ACCUSÉ, *interrompant l'avocat général.* — J'avoue tout. Et puis après ?

L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Quel cynisme ! Vous n'hésitez plus, Messieurs, vous répondrez « oui » sur toutes les questions !

LE PRÉSIDENT, *au défenseur.* — Maître, vous avez la parole..., si vous avez quelque chose à dire en faveur de l'accusé.

LE DÉFENSEUR, *se levant.* — Messieurs.....

L'ACCUSÉ. — Toi, tais-toi !

LE DÉFENSEUR. — Mais, mon devoir.....

L'ACCUSÉ. — Tais-toi ! que j'te dis, tu ferais des bêtises.

LE DÉFENSEUR. — Rien ne m'empêchera.....

L'ACCUSÉ. — Ah ! tu veux pas te taire ?

(L'accusé, profitant de l'avantage de sa position, d'où il domine le crâne de son défenseur, assène sur cette surface, polie comme une boule d'escalier de grande maison, un coup de poing à assommer un bœuf (soit dit sans intention d'offenser l'avocat qui, d'ailleurs, est célibataire). On entend un bruit sec, comme lorsqu'un joueur abat les dominos, et l'honorable défenseur crache successivement douze petits morceaux d'os qui, il y a quelques instants encore, étaient ses dents. Murmure de réprobation dans l'assistance).

L'ACCUSÉ, *étonné lui-même du résultat.* — Ah !

mince, alors ! tu chiquais donc de la dynamite ?

LE PRÉSIDENT, *absolument froid.* — N'ajoutez pas d'ironie à la brutalité, n'est-ce pas ?

Le défenseur, fanatique de son devoir, cherchant une excuse à son client, pendant qu'il sort soutenu par deux gardes, crie d'une voix éteinte :

« Elles étaient fausses, Messieurs les jurés ! »

LE PRÉSIDENT, *à l'accusé.* — Puisque vous refusez d'être défendu, avez-vous quelque chose à dire ?

L'ACCUSÉ, *goguenard.* — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez avoué pourtant tous vos crimes.

L'ACCUSÉ, *toujours goguenard.* — Oui ! Mais j'avais une raison.

LE PRÉSIDENT. — Une raison !

L'ACCUSÉ. — Oui, ça rentrait dans mes opinions politiques : je suis anarchiste !

(Mouvements divers dans la Cour et le Jury.)

Le garde qui l'amena recule épouvanté.

RACINE.

Un juré lève les bras, un autre s'évanouit ; le dernier juré semble devenu subitement idiot et pleure tout bas en mâchonnant des mots sans suite : « Mourir si jeune... ma femme... mes enfants... » Après quelques instants de désarroi, on fait passer les jurés dans la salle des délibérations ; mais, on s'aperçoit qu'il en manque un. Le chef du jury a disparu. Grand émoi. On le découvre enfin dans la salle d'audience, devant sa place, caché sous la table ; il

ne veut plus sortir de sa cachette. Enfin, deux municipaux l'en tirent de force et l'entraînent, effaré, dans la salle réservée où on l'enferme avec ses collègues. Pendant qu'on attend la décision du jury, le Président, qui a conscience d'avoir été un peu dur avec l'accusé, lui fait de gracieux sourires que celui-ci accueille froidement, d'ailleurs. Un conseiller lui envoie des cigares et l'autre des bonbons anglais. Le greffier, chargé de porter le tout, y ajoute son rond-de-cuir, qu'il met sous les pieds de l'accusé pour lui servir de petit banc. Enfin, après quatre heures de délibération — chacun ayant écrit son testament — les jurés rapportent leur verdict. Ils répondent à l'unanimité « non », sur toutes les questions ; ils accordent, en outre, les circonstances atténuantes et apportent un recours en grâce signé de tous les membres du jury.

L'ANARCHISTE. — C'est bien !

(On le met en liberté. — Le public le conduit aux cris répétés de « Vive l'Anarchie ! ». Les femmes lui jettent des fleurs, des bouquets, leur adresse ; le chef du jury le rattrape dans l'escalier pour le supplier d'être le parrain de son petit dernier.)

La caricature est à peine chargée.

Lorsqu'elle punit, la Société n'est pas féroce. Elle fait même de généreux efforts pour rendre ses peines tous les jours plus accessibles

et plus douces. La bonté est naturelle à notre époque ; elle est, d'ailleurs, favorisée par ce fait regrettable que les honnêtes gens sont bien loin d'être d'accord sur les principes de leur répression.

Ils ne savent pas trop si elle est un acte mystique, un effort vers la Justice idéale, une purification, une réconciliation du criminel et de la Société, une vengeance sociale, une mesure d'intimidation préventive, ou un procédé d'éducation et d'amendement.

Les uns déclarent : les sanctions sont des formules de Justice et notre répression imite celle de Dieu. — Mais, les enfants de dix ans leur rient au nez et leur disent : Vous revenez au moyen âge !

Les autres proclament : La Société qui punit se défend ! Mais, les sociologues leur crient : Vous n'avez pas honte ? Votre vengeance sociale, c'était la justice de l'âge de pierre ! Si vous vous défendez contre l'assassin, pourquoi ne se défendrait-il pas contre vous ? Votre prétendue protection sociale, c'est le dogue repu défendant sa proie contre le barbet étique qui vient lui voler ses os. Rien n'est plus immoral !

Rien n'est plus dangereux aussi. C'est le principe de tous les Comités de salut public.

Il arrive à condamner tous les honnêtes gens qui ne pensent pas comme vous, car ces honnêtes gens sont dangereux pour l'Ordre social que vous rêvez. Non ! Abandonnez vos foudres vengeresses et votre intimidation surannée. La seule chose qui est permise et qu'on doit chercher, c'est l'amendement du criminel. Convertissez-le, adaptez-le à votre milieu. Ne nous parlez pas de Justice. La Justice n'existe pas. La Justice est barbare et arriérée. Il doit surtout y avoir de la *politique pénale*, de la *tactique* et de l'*éducation*. Ne frappez pas le criminel, soignez-le. Remettez la solde du geôlier au médecin. Brûlez vos prisons et agrandissez vos hôpitaux. M. Millerand, rapporteur du budget à la Chambre des députés, l'a proclamé aux applaudissements de tous : « Le criminel est un malade non à punir, mais à traiter » et M. Chéron, dans son rapport de 1907 : « L'amendement du condamné est le but principal du châtement. »

Devant ces discussions passionnées, la Justice se sent ébranlée sur sa base et elle punit gauchement.

Elle n'est même plus sûre d'avoir le droit de punir. Elle cherche à concilier, dans la mesure du possible, ces idées contradictoires par l'a-

doucissement progressif de ses châtements. Pendant ce temps, l'armée du Crime se renforce tous les jours et, ce qui est particulièrement inquiétant, se recrute parmi les tout jeunes gens qui représentent l'avenir du pays.

En 1910, sur 1.000 crimes de sang, il y en avait 168 commis par des mineurs de 20 ans, soit environ un cinquième.

Le nombre des mineurs de 16 ans traduits en justice était, en 1905, de 4.370. En 1909, il atteignait 5.220.

On en trouve dans toutes les bandes d'apaches qui rançonnent Saint-Ouen, Clichy, Saint-Denis, les quartiers Mouffetard, Popincourt, Belleville, Clignancourt, Charonne, Saint-Mertry, en plein centre de Paris, et toutes les parties populeuses des grandes villes de province.

Plusieurs sont instruits ; mais, ils n'en sont que plus hardis.

Naguère, une bande de quatre jeunes garnements, dont l'aîné n'avait pas 15 ans, avait imaginé de pénétrer dans les petits magasins avec un corbeau. Ils lâchaient l'animal qui voletait partout, donnant de la tête contre les vitres et, à la faveur de l'affolement général, un complice faisait main basse sur la caisse.

Bayard, dit « le Chevalier », et Hamélet, dit

« Couenne de lard », qui assassinaient, le 10 janvier 1910, un concierge de la rue d'Orchampt, connaissaient parfaitement l'emploi du chloroforme. Tissier et Desmarets s'étaient mis au courant de la circulation des effets de commerce, pour attirer un garçon de banque dans un guet-apens. Cette utilisation de l'instruction qu'on leur donne n'est pas faite pour nous rassurer.

Contre ce mal, nos législateurs, vraiment un peu naïfs, n'ont imaginé qu'un remède consistant à reculer la minorité pénale jusqu'à 18 ans. C'est-à-dire qu'un gaillard de 17 ans est censé n'avoir pas encore l'âge de raison et, même après un crime, peut être rendu à sa famille, comme n'ayant pas su ce qu'il faisait.

Cela inspirait à Abel Faivre un dessin où, deux apaches guettant un bourgeois, au tournant d'une rue, le plus jeune disait à son aîné : « Laisse-moi faire le coup : moi, j'agis sans discernement. »

Même s'ils sont majeurs, ils savent que, la première fois, il est infiniment probable qu'ils n'accompliront pas leur peine. La fameuse *Loi Bérenger* permet d'échapper, pour la première condamnation, au châtement effectif. Or, le nombre des sursis qui était, en 1892, de

4.800, était, en 1901, de 34.000 ; en 1907, de 42.000 ; en 1910, de 50.000.

A l'inverse du vieux proverbe, c'est ici le premier pas qui ne coûte rien.

Les peines sont de trois sortes : la *prison* qui, dans certains cas, est appelée *réclusion*, les *travaux forcés* et la *guillotine*. A chacun des échelons, veille la pitié miséricordieuse des philanthropes pénitentiaires.

Si l'assassin peut démontrer qu'il a tué sans préméditation, qu'il regrette son action violente, que même il a causé la mort sans intention de la donner, il sera probablement frappé de quelques mois de prison. C'est dire qu'il sera logé pendant quelque temps et nourri aux frais du Gouvernement, dans une maison de retraite où il trouvera, souvent, autant de confortable que chez lui et où, dans tous les cas, il aura son pain assuré, sa santé surveillée, les soins éclairés d'un médecin connu.

C'est le repos bien gagné et la sécurité du lendemain, à l'abri des gardiens de la paix et du passage à tabac. La plupart des condamnés engraisser et réalisent des économies.

Il y a longtemps que les cachots ont pris

de l'air et du soleil et ont séché « leur paille humide ». Ce n'est plus l'ergastule fétide du temps jadis.

« On dit triste comme la porte d'une prison, et je crois, le diable m'emporte ! qu'on a raison ! » s'écriait Musset. La porte, en effet, est triste parce qu'elle est fermée ; mais, elle ne l'est pas plus que toutes celles qui nous privent de la liberté.

Elle l'est moins que la porte d'un hôpital et pas plus que celle d'une caserne. La discipline exigée des détenus n'est pas plus étroite que celle des soldats. Le régime alimentaire est aussi bon, le logement est souvent meilleur, les exercices sont moins fatigants ; les gardiens sont moins durs que les adjudants.

Il y a des prisons où des régiments s'estimeraient luxueusement logés et où les malades trouveraient une propreté et une hygiène qui manquent à bien des hôpitaux.

Notre prison de Fresnes est célèbre par son confortable, muni des derniers perfectionnements. On ne permet même plus de la visiter de peur d'y attirer trop de monde.

Dans toutes nos prisons, les menus sont suffisants et variés et j'ai vu avec plaisir, dans les

journaux, que, cette année encore, l'Administration venait d'acheter deux mille kilos de confitures et six mille kilos de chocolat pour la nourriture des prisonniers.

Je me demande ce que doivent être les prisons véritablement modèles, celle d'Auburn par exemple et le Reformatory d'Elmira, célèbres dans le monde entier. Nous avons remarqué, par les revues et les journaux, que ces maisons sont dotées de tout le confortable moderne. Dans la maison d'Elmira, il y a une école industrielle où sont enseignés trente métiers. A côté du métier manuel, on apprend, dans une sorte d'Université, les lettres, les arts et la morale. On y fait de la gymnastique et des exercices de plein air. On délivre aux condamnés qui se conduisent bien des espèces de jetons de liberté, pareils aux bons points de nos écoliers. Quand le condamné a collectionné un certain nombre de jetons, on lui fait promettre de vivre désormais comme les honnêtes gens et on le met en liberté sur parole.

A Carson-City (Etat de Névada), le D^r Baker donne à ses prisonniers des récompenses en argent et les frappe d'amendes également en espèces. Il leur permet même de jouer leurs bénéfices aux cartes, estimant que le poker est un

excellent moyen de chasser les mauvaises pensées.

Dans les prisons anglaises, comme Maidstone et Wormwood Scrubles, on organise des concerts de musique avec de nombreux exécutants. Les journaux publient même le programme de la fête, ce qui doit donner aux mélomanes l'envie de se faire arrêter pour savourer ces auditions.

Comme le mot de prison sonne mal et que le public lui attache encore un sens infamant, ces maisons sont appelées *reformations* ou simplement *cottages*.

Espérons que ces illustres exemples, qui font l'admiration du monde civilisé, ne tarderont pas à être suivis partout.

Nos vieilles prisons françaises ne peuvent rivaliser avec ces hôtelleries américaines ; mais, un aventurier, ami du pittoresque, qui a fait des séjours dans plusieurs, m'en a dit beaucoup de bien.

Les maisons centrales de Clairvaux, Fontevault et Loos sont d'anciennes abbayes ; celles de Montpellier et de Poissy, d'anciens couvents d'ursulines ; celle de Riom, un ancien couvent de cordeliers : biens nationaux confisqués en 1795. Parmi les souvenirs du passé, le pen-

sionnaire ne se trouve pas plus mal que les moines et les nonnes qui y furent jadis des reclus volontaires.

Beaucoup de prisons sont aussi installées dans de vieux châteaux dont les murs et les fenêtres sont encore tout fleuris de fines sculptures et dont les murs lézardés permettent aux condamnés de faciles communications avec le dehors.

A Figeac, par exemple, la prison est placée dans un ancien château, au milieu de services communaux : théâtre, habitation de l'appariteur de police, salle de dessin pour cours d'adultes. L'entrée commune de tous ces locaux est un lieu public où se tiennent des marchands. Les détenus, sans sortir de leurs locaux, assistent gratuitement aux concerts et aux représentations théâtrales.

A Loches, les prisonniers reçoivent la visite de prétendus archéologues, copains déguisés en touristes.

Même dans les prisons closes, on a, une fois par semaine, celle de ses parents qui, en général, ne vous manifestent jamais tant de sympathie que lorsqu'on est sous les verrous. Dans les grandes villes, on reçoit, en outre, la visite de camarades, de maîtresses ou d'amis

qui se font passer pour des cousins, des frères ou des sœurs. On voit l'aumônier et les membres des sociétés de bienfaisance ; l'avocat qui vient vous entretenir en particulier. Tout ce monde cause de la diversion et apporte au condamné des nouvelles.

Tous les jours, il y a de nouveaux pensionnaires qui introduisent les journaux récents. Les paquets de linge propre arrivent aussi enveloppés dans les gazettes. Les gardiens laissent traîner les leurs dans les coins, ou même les donnent simplement à lire. On reste en communication avec le monde extérieur. On s'intéresse aux coups des amis, aux informations policières et même à la politique. En Italie et dans la République Argentine, on a pensé que cela n'était pas suffisant, et des philanthropes impriment des journaux spécialement destinés aux prisonniers : *la Vie Neuve, le Nouveau Monde, la Régénération*, dont plusieurs sont rédigés et imprimés dans la prison même, canards à l'eau de rose ; mais, qui amusent toujours un peu les lecteurs.

Lorsque au lieu de prison simple, le condamné est frappé de la réclusion, il est enfermé dans des locaux identiques ; la seule différence est qu'il se trouve astreint au travail.

Le travail imposé n'est pas pénible. On en aura une idée lorsqu'on saura qu'à Plaisance, on fabrique des boutons, des paniers en osier et des verres taillés ;

A Thouars, des corsets et des filets de pêche ;

A Beaulieu, de la menuiserie, des sabots et des meubles ;

A Melun, des brosses, des chaînes et de la reliure ;

A Nîmes, des pipes en terre, en bois et en écume, des chaussures et des meubles ;

A Poissy, des abat-jours, des vêtements de confection, des chaises pailées et canées.

A Melun, on apprend l'horlogerie et l'imprimerie.

A Loos, on tisse la toile, le coton, la laine, le drap, le velours, les tapis, la soie et les tissus d'ameublement.

Chaque maison centrale comprend ainsi plusieurs usines ou ateliers, où peuvent s'employer fructueusement les aptitudes particulières.

Dans les prisons de femmes, on se livre aux divers travaux de couture et les prisonnières gagnent des salaires que des ouvrières honnêtes

envieraient. Elles sont logées, nourries et gagnent en moyenne 0 fr. 70 par jour. Dans leurs ateliers, l'air et la lumière circulent librement ; l'éclairage est bien placé ; les machines à coudre marchent à l'aide de moteurs extérieurs ; le chauffage de fers à repasser est séparé de la pièce où le travail s'effectue ; des heures de classe sont réservées pour les plus jeunes ou les illettrées.

L'argent gagné sert aux détenus pour acheter des vivres supplémentaires et des douceurs de cantine jusqu'à concurrence de 0 fr. 50, 0 fr. 75, 0 fr. 90 par jour. Le reste leur forme un pécule qu'ils trouvent à leur sortie de prison.

Si le condamné s'ennuie à l'atelier, il abrège sa peine du quart, en la subissant en cellule.

Les ouvriers ainsi employés s'entendent parfaitement entre eux et il leur est arrivé, assez souvent, lorsqu'ils ne se trouvaient pas suffisamment payés, de se mettre en grève. Quand ils n'obtenaient pas satisfaction, ils sabotaient le travail comme leurs camarades du dehors. D'ailleurs, les gardiens de prison, qui sont aussi de fortes têtes, affiliés plus ou moins ouvertement à la Confédération du Travail,

encouragent parfois les mouvements de rébellion contre les chefs. On fait alors de la musique et on chante en chœur l'*Internationale*. Si le sabotage est impossible, les détenus se font porter malades avec ensemble. Par un moyen ou par l'autre, les mutineries sont devenues courantes ; on en a vu jusqu'à trois dans le même mois : à Riom, à Nîmes et à Marseille.

Le numéro de la *Revue pénitentiaire* d'octobre 1909 donnait, à lui seul, le compte rendu de huit mutineries différentes ; jusqu'aux femmes de Darnétal qui avaient brisé tout le mobilier de leur prison, en hurlant l'*Internationale* et des chants obscènes. Le travail d'une part et le repos de l'autre, les mutineries, les complots, les punitions collectives et les maladies simulées animent d'incidents divers la vie des réclusionnaires.

Le travail manuel repose les intellectuels fatigués. Il donne à tous, non seulement le pécule économisé pendant l'internement ; mais encore, en imposant un apprentissage utile, il procure un moyen de gagner sa vie, à la sortie de prison.

De plus, grâce aux « Sociétés de patronage des prisonniers libérés », les anciens criminels

trouvent plus facilement du travail que les ouvriers honnêtes. Tel patron, qui hésiterait à prendre à son service un malheureux sans casier judiciaire, emploiera un récidiviste pour faire plaisir au Président de la Société des « Repentis » et l'aider à se faire décorer. Il a raison : il faut encourager les bonnes œuvres et le zèle des philanthropes.

La sortie de prison peut d'ailleurs se produire deux fois plus tôt que ne l'a prévu le juge.

Si le condamné se conduit bien, ce qui n'est pas difficile, il peut obtenir sa libération après avoir subi la moitié de sa peine. Cette libération est dite *conditionnelle* car, si le bénéficiaire menait une mauvaise conduite, il pourrait être repris. Mais, c'est là une faculté purement théorique, puisque, pratiquement, le décret qui devait organiser la surveillance des libérés n'a jamais paru, depuis 25 ans qu'il est annoncé. De telle sorte que la libération n'est jamais révoquée et se trouve toujours définitive.

Par le jeu de la cellule, qui diminue la peine d'un quart et de la libération conditionnelle, qui la diminue de moitié, le condamné, frappé *d'un an* de prison, peut sortir de sa geôle au bout de *4 mois 1/2*.

C'est ce qui explique pourquoi, alors que les condamnations augmentent de nombre, les séjours en prison diminuent.

En 1901, il y a eu	187.140	condamnations.
— 1902	— 187.647	—
— 1903	— 187.713	—
— 1904	— 189.128	—
— 1905	— 192.960	—

Et, pendant le même temps :

En 1901, on subissait	8.419.062	jours de prison
— 1902,	— 8.167.634	—
— 1903,	— 8.098.654	—
— 1904,	— 7.765.952	—
— 1905,	— 7.737.790	—

Le 19 juillet 1912, on arrêtait, à Paris, un nommé Joseph Denyon qui, âgé de 39 ans, avait déjà accompli 41 ans de prison, ayant chaque fois bénéficié de remises de peine, à cause de sa docilité et de son caractère enjoué.

On voit la tendance qui pousse, à la fois, les juges et l'Administration pénitentiaire dans le sens de l'adoucissement des peines.

Malgré les avantages de la cellule, avec travail isolé et lecture de romans instructifs, la majorité des prisonniers préfère le travail en

commun, plus agréable, plus mouvementé, plus vivant.

Celui qui possède une jolie écriture ou jouit d'une souplesse assez astucieuse échappe, d'ailleurs, à l'un et à l'autre, en se faisant employer dans les bureaux. Comme la caserne, la prison a ses fricoteurs.

Il n'est pas jusqu'à la promiscuité si décriée des prisons qui ne soit profitable à leurs pensionnaires. On peut faire là de curieuses études et fraterniser avec des gens qu'on n'eût jamais rencontrés dans le monde, ou avec lesquels il eût été impossible de causer. L'internement supprime les classes sociales et établit, entre les détenus, une véritable égalité.

La société y est mélangée et pittoresque.

Le paysan sournois et rusé y rencontre le faubourien industriel et bavard ; l'aristocrate décafé, qui a triché au jeu, fait de temps en temps la partie avec Bibi de Montparno ou la Limace des fortifs. On y noue des connaissances utiles et d'agréables relations. Dans le tas des mendiants pouilleux, on trouve de véritables philosophes. Les banquiers, revenus de Belgique, vous documentent sur les valeurs de Bourse. Les graveurs en fausse monnaie donnent des leçons de chimie et de dessin.

Chaque corps de métier se trouve ainsi représenté avec ses aptitudes diverses et la prison forme un petit monde en raccourci.

On y voit même quelques honnêtes gens : des viticulteurs qui se sont révoltés pour cause de famine ; des catholiques exaltés qui se sont opposés à l'inventaire de leurs églises ; des nobles authentiques dont toute l'imagination s'est haussée, comme aventure, à devenir camelots du Roi, pour barbouiller les statues et bousculer les agents ; des grévistes qui ont été pris dans une bagarre ; des contrebandiers qui, en passant la frontière, ont oublié de déclarer leur tabac, et toute la série des mendiants qu'on met en prison parce qu'ils ont demandé du pain, alors que la moitié des Français mendient le leur, en sollicitant des emplois publics. Le monde est ainsi fait : celui qui demande un sou est traité comme un voleur ; celui qui mendie une sinécure de 2.000 francs par an est entouré de considération. Il est vrai que la plupart de ces miséreux sont contents de leur sort. Quelques-uns briguent la prison comme étant la seule situation à la portée de leurs talents modestes.

J'ai connu un ancien notaire dont l'esprit ouvert avait fort apprécié, pendant une

année de prison, ses compagnons de séjour. « J'ai eu avec eux, me disait-il, des rapports à la fois intimes et transitoires, comme il s'en établit entre les passagers d'un même bateau. J'ai gardé, de mon internement, comme le souvenir d'une croisière où les caractères bariolés et les mœurs pittoresques de mes compagnons de voyage ont fait des diversions heureuses sur l'horizon monotone de la mer. »

L'assassin peut aussi être condamné aux *travaux forcés*. C'est même la punition qui lui est le plus fréquemment appliquée, soit par les juges directement, soit par le Président de la République française, en commuant la peine de mort.

Le bagne, châtement ordinaire des assassins, est encore moins pénible que la prison. Il arrive souvent que les cambrioleurs réclament eux-mêmes la sévérité du juge, en caressant le riant espoir de partir pour les pays d'outre-mer. Lorsqu'ils ne sont condamnés qu'à la prison, ils s'arrangent pour rosser quelques gardiens et obtenir la transportation. Il fallut qu'une loi récente vint protéger les gardiens contre cette procédure, de plus en plus usitée, et décidât qu'à l'avenir les délits commis en prison ne

suffiraient plus pour obtenir un billet de paquebot.

La France est l'un des derniers pays qui pratiquent encore la transportation des forçats. Elle n'a imité ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni la Hollande, qui ont supprimé cette peine, et elle conserve jalousement, on ne sait pourquoi, cette récompense aux criminels.

Pour peu qu'on ait le goût des aventures et des voyages, il n'est point désagréable de faire la traversée et de voir des paysages nouveaux pour jouir ensuite de la vie au grand air, d'une concession de terrain et, plus tard, de l'existence bourgeoise du propriétaire en famille.

Le travail, bien que forcé, n'est pas très pénible. Dans les îles, on fait casser la pierre aux condamnés, comme à nos cantonniers français. Au Courou, on leur fait décharger des navires ; à Gourdonville, ils abattent des arbres. A Pariakabo, on cultive les caféiers ; à Saint-Jean du Maroni, l'arbre à gomme et la canne à sucre. On y fabrique également du rhum.

D'ailleurs, si le forçat est débrouillard, il se fait confier facilement une besogne plus douce et devient batelier, maçon, serrurier, mécanicien, peintre, charpentier, etc.

Il peut même entrer dans les bureaux ou

obtenir quelque poste intéressant où il est à l'abri des règlements. Il sera *planton*, *garçon de bureau*, *comptable*, *valet de chambre* ou *cuisinier*. Ces embusqués sont même la majorité, car 30 % à peine des transportés sont employés sur les chantiers, les autres, 70 %, sont attachés au service intérieur et administratif. L'idéal est de devenir *bourreau* : le forçat qui, dans chaque colonie, remplit cet office, est une sorte de fonctionnaire ; il a le droit de porter la barbe et la redingote noire. Pour chaque exécution, il reçoit une gratification : à la Nouvelle-Calédonie, 16 francs et une boîte de sardines ; à la Guyane, où le tarif est plus élevé, 100 francs et un pot de confitures.

Les forçats sont aussi facilement autorisés à travailler pour les habitants de la colonie. Ils sont alors des ouvriers ordinaires, gagnant couramment 3 et 4 francs par jour, sans avoir de loyer à payer.

Même sur les chantiers de l'administration, leur nourriture est suffisante : 250 grammes de viande, du bouillon et un kilogramme de pain.

Après déjeuner, ils ont droit à une heure de sieste.

Ils sont assujettis à quatre heures de travail le matin et quatre heures le soir, jouissant

ainsi du fameux régime de *huit heures* que les ouvriers de France n'ont pu encore obtenir.

Pendant leurs loisirs, ils confectionnent de la camelote, sculptent des coquillages, fabriquent des cravaches, des cannes ou des tapis qu'ils vendent aux fonctionnaires ou aux colons, pour augmenter leur pécule, améliorer leur ordinaire, se procurer de l'eau-de-vie ou du tabac.

Certains utilisent leurs loisirs à faire des vers, comme le poète Raulin. Brière, le fermier de Corancez, qui avait tué ses cinq enfants, passa tout son temps, à la Guyane, en qualité d'infirmier, ainsi que Manda et Lecca, deux autres criminels moins connus. Bassot, l'assassin d'Eugénie Fougère, était chargé d'entretenir un jardin ; c'était une sorte de gardien de square. Hubac, qui empoisonna le commandant Massot, obtint, au bagne, l'emploi de garçon de pharmacie, comme il était tout indiqué. Le traître Ulmo fume des cigarettes et a conservé l'élégant costume blanc qu'il portait autrefois, en France, quand il était officier. Renard est employé comme maître d'hôtel par un fonctionnaire du pénitencier. Soleilland, qui viola et étrangla une fillette de dix ans, la petite Marthe Erbeling, grave des

arabesques sur des noix de coco. D'après les dernières nouvelles, il vient d'être nommé — ô ironie ! — gardien d'un cimetière d'enfants.

Les trois bandits de Langon, Parrot, Branchery, Gazol, qui assassinèrent, en 1907, un homme d'affaires de Bordeaux, sont restés un trio d'amis, et leur photographie sympathique, prise en groupe, paraissait naguère dans un de nos grands illustrés. Les *Archives d'Anthropologie* ont publié, récemment, les derniers portraits des célébrités vivantes du bagne, et on peut constater, à leur mine florissante, qu'elles respirent toutes une parfaite santé.

Beaucoup de forçats paraissent satisfaits de leur sort, ayant le vivre et le couvert assurés, aux frais du Gouvernement. Il faut dire qu'ils nous coûtent chacun de 700 à 900 francs par an.

Lorsque l'Américain Hoffman fut condamné, pour avoir assassiné un de ses camarades, il s'adonna à l'étude des langues étrangères et risqua quelques essais littéraires en anglais et en français. Devenu le *doyen du bagne*, ayant gagné la sympathie universelle par ses mœurs douces et son excellent caractère, il vivait là, nourri, logé, chauffé, vêtu, instruit et honoré. Un beau jour, en 1908, on vint lui dire que

sa grâce était accordée. Il ne comprit pas tout d'abord, parce qu'il n'avait rien demandé. Mais, quand on lui expliqua qu'il fallait partir, notre homme se fâcha et entreprit des démarches de manière à se faire « dégracier » et à rester interné jusqu'à sa mort. Ses compagnons lui ont bien offert le titre de *forçat honoraire* ; mais, la vanité le touchait moins que la certitude d'être nourri sans rien faire, avantage qu'on ne trouve qu'aux « travaux forcés ».

Une semblable aventure vient d'arriver au pharmacien Danval. Condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné sa femme, il avait acquis, à la Guyane, une petite maison où il possédait un cheval, seize têtes de bétail, deux cents volailles de toutes sortes, ainsi que sept hectares de terres fertiles, en plein rapport, et récoltait du café, du tabac et des céréales. Chose remarquable, lui qui était en cours de peine, avait pour domestique un ancien forçat libéré. Il vivait tranquillement, depuis une vingtaine d'années, lorsqu'un journaliste, nommé Jacques Dhur, s'avisait de démontrer son innocence et obtint sa grâce, en 1902.

Danval rentra en France. Il vécut quelque temps avec le prix qu'il avait retiré de la vente

de ses animaux et de ses terres. Mais, ne trouvant pas à s'employer, ne sachant plus gagner sa vie dans un pays comme le nôtre, où la concurrence est si âpre, découragé, il épancha ses doléances dans les journaux et demanda à retourner au bagne.

Le forçat peut vivre avec sa femme, si elle l'a suivi, ou en épouser une nouvelle. Soleil-land, par exemple, somma sa femme de le rejoindre ou de divorcer, pour lui permettre de se faire un nouveau foyer. Il lui écrivait : « J'ai 26 ans, ma vie n'est pas arrêtée, elle ne fut qu'un instant interrompue », et il lui énumérait les avantages variés de la colonie.

A Bourail, les femmes vont, le dimanche, à la messe du village et, le mardi, à la rivière pour laver leur linge. Les forçats peuvent les voir, au cours de ces sorties, faire un choix et demander l'autorisation de se marier, qui ne leur est jamais refusée.

Quand il a fini sa peine, le condamné libéré est tenu de résider pendant un certain temps. Mais, il peut obtenir des concessions de terre, les cultiver, devenir propriétaire campagnard et même capitaliste. Certains construisent des chalets qu'ils revendent ensuite 30 et

40.000 francs. D'autres se livrent à l'industrie et réalisent de gros bénéfices.

Pel, l'horloger de Montreuil qui avait coupé sa servante en morceaux et l'avait brûlée dans un poêle, exerce actuellement, à Bourail, son ancienne profession d'horloger. Son commerce prospère et il figure au *Bottin*.

Mokrani, avant d'être gracié, tenait un estaminet très achalandé.

Bricou, l'anarchiste qui fit exploser la bombe du restaurant Véry, boulevard Magenta, est professeur d'ébénisterie à l'école professionnelle de Minearah. Il a sculpté délicatement l'autel de la chapelle, tandis qu'un autre assassin, Abaddie, exécutait un travail analogue pour les fauteuils du tribunal et de la cour d'assises de Nouméa. Ce sont ces *artistes* qui apprennent aux rejetons des forçats, élevés jusqu'à vingt et un ans aux frais des bourgeois de la métropole, le travail difficile de la sculpture sur bois. Le boulanger Brest, qui avait brûlé, dans son four, sa fillette de trois ans, devint même une des autorités de Bourail : il présida quelque temps le Syndicat des *Forçats-Propriétaires*. Voilà où l'on peut arriver avec de l'ordre et de l'économie !

Si le libéré préfère se reposer, il a le choix.

Il peut, s'il le désire, se faire nourrir sans rien faire, dans les dépôts du Gouvernement. Des photographies récentes nous montrent d'anciens criminels féroces, passant leurs journées dans un délectable « farniente », dormant toute l'après-midi, se livrant à des jeux innocents, ou très occupés à faire des tas de sable, sur la plage d'une des îles du Salut.

Si, parfois, cette vie aux multiples ressources manque un peu de charme, il reste toujours celle de l'évasion.

Les corvées de cent ou cent cinquante forçats sortent dans la campagne, gardées par un seul surveillant. Elles vont en ville et se croisent, dans les marchés, avec le flot bariolé des étrangers, des indiens et des nègres. Les sorties individuelles, pour les besoins du service, ne sont pas rares non plus. Les condamnés obtiennent de porter eux-mêmes leurs lettres à la poste. Ils en reçoivent poste restante ou par l'entremise de libérés. On est à proximité de forêts profondes, offrant des asiles sûrs, au bord d'un fleuve rapide où les pirogues sont en grand nombre. Celui qui veut partir trouve des complicités de tous genres, surtout s'il dispose de quelque argent.

Il y a même, à proximité du bagne et à peine cachées, des agences régulières d'évasion. L'agence « Libertas », installée dans la Guyane hollandaise, se tient en rapport avec certains agents pénitentiaires français, chefs indigènes et capitaines de vaisseaux. Elle organise des évasions, sur commande, avec toute la discrétion voulue, et envoie, sur demande, des devis gratuits aux familles des transportés. J'ai sous les yeux une de ces circulaires où on peut lire :

Avis aux forçats et aux relégués.

ÉVASION

Garantie à tous dans les meilleures conditions de rapidité, de sécurité et d'économie.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES.

Nombreux correspondants à l'étranger.

Depuis dix ans, 4.372 évasions ont été combinées et réalisées.

Jamais d'insuccès!

Pour ces opérations d'affranchissement, les candidats à la liberté sont assurés du concours ou, tout au moins, du silence de tous leurs compagnons. Il y a, au bagne, une remarquable solidarité.

Exemple : jamais un gardien ne pénètre dans les dortoirs pendant la nuit. A deux

reprises, un surveillant, s'étant permis de s'avancer parmi les couchettes, fut assailli, criblé de coups et mis à mort, sans qu'on ait jamais pu découvrir les meurtriers.

Le 19 décembre 1909, quelques condamnés du Kourou s'étant évadés et les autres mutinés, le commandant Rémy, le principal Delmas, le major Cellier et trois surveillants partirent des îles du Salut, pour aller rétablir l'ordre chez les révoltés. L'embarcation était conduite par des forçats rameurs. Ces derniers, ayant su le motif du voyage, firent chavirer la chaloupe en pleine mer : tous les passagers furent noyés ; seuls, les rameurs parvinrent à se sauver, échappant ainsi au désastre et recevant la récompense de leur héroïque solidarité.

De pareils concours, offerts spontanément par de tels hommes, permettent les plus audacieuses entreprises.

Le 3 juillet 1912, à Saint-Laurent du Maroni, deux surveillants étaient victimes d'une tentative d'assassinat. Le 18 du même mois, on devait exécuter le forçat Gauthier, lorsqu'à deux mètres de la guillotine, celui-ci se rua sur le commandant du pénitencier, M. Garagnon, et le frappa d'un coup de couteau à la gorge.

Comment un condamné à mort peut-il avoir un couteau sur lui ? C'est le secret des forçats qui savent dissimuler, dans les replis de leur corps, des étuis fort gros contenant des lettres, de l'argent, ou des armes dangereuses.

Le 29 du même mois, c'étaient deux coups de revolver qui étaient tirés sur des agents de l'administration, pour obtenir une évasion.

La prison centrale de Melun imprime d'ailleurs et publie, chaque mois, pour l'envoyer à tous les parquets de France, la longue liste des évadés, comme on publie, dans les villes d'eaux, la liste des étrangers.

Pendant l'année 1906, il y eut 223 évasions, presque une par jour. Le nombre en a augmenté sans cesse depuis. La dernière statistique officielle indiquait que quatorze forçats en moyenne sur cent reprenaient leur liberté.

Il n'est même pas rare que l'on parvienne à se sauver plusieurs fois. Une première expérience donne envie de recommencer et renseigne, en même temps, sur les moyens les plus commodes de gagner le large. Charles Ferdinand qui, le 27 février 1911, dépeça en petits morceaux la fille Vandamme, était un évadé de la Guyane. L'assassin Albinet s'en était échappé deux fois. Colson et Stephen se sau-

vèrent trois fois chacun, furent condamnés à mort par la cour d'assises de l'Orne et... conduits, de nouveau, à la Guyane. Le cambrioleur Berlou s'est évadé à quatre reprises et vient d'être transporté pour la cinquième, accomplissant ainsi son neuvième voyage.

D'ailleurs, s'ils avaient un peu plus de retenue et ne se livraient pas à d'autres exploits, dès qu'ils sont rentrés en France, la police laisserait bien tranquilles les forçats en rupture de ban et ne les obligerait pas à de nouvelles tentatives pour reprendre leur liberté.

On voit qu'il n'est pas très difficile de rendre les travaux forcés intermittents. Pour un peu, l'Administration bienveillante délivrerait aux transportés des billets d'aller et retour. Les travaux du bagne ne sont pas si « forcés » qu'on pourrait le croire et la perspective d'un voyage temporaire, aux pénitenciers coloniaux, n'a rien de bien effrayant. Le seul effet intimidant de la transportation réside dans la crainte du mal de mer.

Reste le châtement suprême.

Si l'assassin a tué avec préméditation, s'il a tué son père, sa mère, ou un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, et si l'avocat incapable n'a trouvé aucune circonstance atté-

nuante dans l'hérédité, l'éducation, la misère, les mauvais exemples, le milieu, les infirmités physiques ou morales, l'inculpé peut être condamné à mort.

Cela ne veut pas dire, certes, qu'il sera exécuté.

Depuis deux ans, on a multiplié les exécutions, sous la poussée de l'opinion publique; mais, c'est toujours le très petit nombre des condamnés à mort qui subit la peine capitale.

En 1902, il y a eu 140 assassinats jugés par les cours d'assises, 19 condamnations à mort et 1 exécution. En 1904, 180 assassinats jugés, 16 condamnations à mort, 1 exécution. En 1905, 169 assassinats jugés, 18 condamnations à mort, 4 exécutions. En 1907, 181 assassinats jugés, 41 condamnations à mort, pas d'exécution.

Depuis plus de 50 ans, on n'a guillotiné en France aucune femme. Il y a eu de longues périodes où l'on ne décapitait même pas les hommes. Et, c'est une question souvent renouvelée de savoir si cette peine doit être ou non abolie.

Je n'entends pas prendre parti dans la querelle.

Il me suffira de signaler que le châtimeut suprême intimide fort peu les criminels.

La plupart d'entre eux viennent, au contraire, assister aux exécutions pour endurcir leur volonté et se donner du courage. Sur 177 personnes condamnées à mort et interrogées par un ministre protestant, dans l'exercice de ses fonctions, trois seulement n'avaient jamais vu procéder à des exécutions (1). Roberts, amônier de Bristol, rapporte que 161 condamnés sur 167 qu'il avait conduits à l'échafaud, lui assurèrent avoir été présents à des pendaisons. Un prêtre belge avait fait la même constatation sur environ 150 condamnés à mort (2).

La vue de la guillotine est dangereuse et son exemple est funeste même pour les hommes les mieux portants. En assistant au châtimeut, on se rend compte qu'il n'est pas si terrible qu'on l'avait cru. Sous la Terreur, à force de voir couper les têtes des autres, tout le monde finissait par bien mourir, simplement et courageusement. C'est une affaire d'habitude : on s'entraîne à se faire guillotiner. Peut-être même

(1) Letters on social questions. *Ann. médico-psych.*, 1852, IV, p. 107.

(2) Brière de Boismont. *Ann. médico-psych.*, 1868, XI, p. 346 ; — Moreau. *Le Monde des prisons*, p. 132.

le couperet exerce-t-il une sorte d'attraction et répand-il la contagion du meurtre.

Le 1^{er} novembre 1844, le parricide Pierre Guyonnet, âgé de 47 ans, fut décapité à Saintes, en plein midi, sur le champ de foire, au milieu d'une foule immense, pendant que toutes les cloches de la ville sonnaient le glas. En ce temps, la guillotine n'avait pas honte. Un marchand d'étoffes, nommé Fruger, assista à l'exécution et il en fut si peu impressionné qu'il rentra tout de suite chez lui et, le soir même, tua son beau-père. Il eut à son tour la tête tranchée, à la même place, le 10 avril 1845.

Autre exemple : lorsqu'en 1870 on exécuta, à Hautefaye, les quatre assassins de M. de Monéis, les soldats qui venaient d'escorter la guillotine rentraient, vers 6 heures du soir, à Périgueux ; ils aperçurent, sur la route, la lanterne allumée d'une charrette, parièrent entre eux de l'éteindre à coups de fusil et tuèrent le conducteur, sans que les chefs présents pussent empêcher ce massacre.

Pour les esprits affranchis de tout dogme spiritualiste, la mort est la fin de tout. Aussi, loin d'effrayer, elle attire. Elle est le terme des souffrances et le repos. Pour bien des détraqués, le crime est une manière de se suicider en

faisant du bruit, et nous savons que, dans notre civilisation décadente, les suicides se multiplient tous les jours. C'est une contagion bien connue. Il y a jusqu'à des clubs de suicidés.

La mort ne saurait être effrayante que par les douleurs dont elle est souvent accompagnée. Mais, précisément, les modes d'exécution employés par les pays civilisés sont rapides et sans douleur. Le décapité souffre certainement beaucoup moins que la plupart des honnêtes gens qui meurent bêtement, dans leur lit, sous l'attaque d'une quelconque maladie; moins encore que la plupart de ceux qui se noient, s'empoisonnent ou se brûlent la cervelle. S'il était possible, bien des dégoûtés de la vie iraient trouver M. Deibler, à l'instar de Pétrus Borel qui formulait, un jour, cette supplique lamentable, ornée d'une conjugaison savante : « Monsieur le Bourreau, je désirerais que vous me guillotinasiez ! »

De fait, les condamnés à mort ont souvent refusé de signer leur recours en grâce. Même, comme on avait grâcié l'un d'eux malgré lui, (un nommé Woodcock, qui avait assassiné sa femme), il se pendit de désespoir dans sa cellule, à Amley, le 1^{er} septembre 1910. Lorsque le D^r Crippen fut condamné, pour avoir dépecé

sa femme, un honorable vieillard de Cambridge présenta requête au tribunal, en sollicitant la faveur d'être pendu à la place du coupable.

Pourquoi s'effrayer du dernier supplice ? C'est déjà beaucoup que ce soit le dernier ! Nous sommes tous condamnés à mort ; nous ignorons seulement le moment de l'échéance ; mais, elle est plus rapprochée qu'on ne le croit. Il s'écoule toujours fort peu de temps entre la sage-femme qui nous reçoit et le croque-mort qui nous emporte. Puisque nous allons bientôt mourir, qu'importe que ce soit un peu plus tôt ou un peu plus tard ?

Bien que les criminels aient, pour la plupart, une intelligence fruste, ils comprennent parfaitement cette philosophie. Ils meurent, en général, avec courage et même en goguenardant. On se rappelle Abel Pollet refusant les secours de la religion et répondant à l'aumônier : « Merci, mon petit, vous êtes trop jeune. » Et David qui, devant le procureur de la République tout ému, accepte, en riant, la nouvelle qu'il n'a plus qu'un quart d'heure à vivre. Il fait des plaisanteries ordurières. Amené à la guillotine, il ne sourcille pas un instant. Il se couche lui-même sur la planchette et, le cou passé dans la lunette, il commande : « Allez ! »

Voici le testament qu'il avait préparé :

« Je lègue à M. Cochery, ministre des Finances, le montant des frais de mon procès, afin qu'il l'ajoute au barbotage de la Marine et crée un nouvel impôt pour tirer des pièces de cent sous des bonnes poires françaises.

« Je lègue mon gilet et ma veste de velours à M. Feynier, pour qu'il puisse se dédommager de la casse que j'ai faite à la prison..., ma vieille paire de chaussettes à l'entrepreneur des prisons, afin qu'il s'en fasse un onguent pour faire repousser ses cheveux.

« Je donne l'autorisation aux magistrats qui ont assisté à mon jugement, s'il y en a qui soient fervents de la pêche à la ligne, de s'approvisionner avec les asticots qui boufferont ma bidouche ; ils prendront ainsi une bonne friture.

« Dernier vœu pour la sûreté publique : je propose que l'on mette au milieu des places et sur les routes, au lieu de croix et autres épouvantails pour les moineaux, de petites guillotines. Comme cela, sans aucun doute, la criminalité diminuera dans notre pays. On ne saurait croire comme la Veuve effraie les apaches !

« Sur ce, bonsoir à vos poules.

« Fait en ma cellule, sain de corps et d'esprit surtout, le 9 août 1909.

« Louis DAVID. »

On voit avec quelle sérénité ce condamné attendait la mort ; sa blague est révélatrice de son état d'âme.

Lorsque les aides du bourreau voulurent attacher Poucet, il leur déclara tranquillement : « Ne vous gênez pas ; je sais ce que c'est : j'en ai vu arranger plusieurs à Toulon. Seulement, là-bas, on ne les traite pas aussi bien qu'ici. »

Récemment, un autre condamné éternuait dans le panier à son, en criant : « A bas la calotte ! »

Tout cela montre qu'il est encore plus difficile de bien vivre que de bien mourir.

Même parmi les braves gens, l'homme courageux sait risquer sa vie. L'assassin fait la même chose. Lorsqu'il tue, il sait fort bien que son tour viendra et qu'il peut mourir sur l'échafaud. Mais, il ne craint pas plus sa propre mort que celle des autres.

L'intervention de la guillotine est, d'ailleurs, fort peu probable, même en cas de condamnation. Elle est, nous l'avons vu, arrêtée, la plupart du temps, par la clémence présidentielle.

Dans notre France démocratique, le chef de l'Etat a conservé une des prérogatives bizarres des anciens souverains. Il a le droit d'annuler

les sentences de la Justice. Il ne guérit plus les écrouelles, en imposant les mains aux malades ; mais, il choisit parmi les condamnés à mort ceux qui doivent échapper au couperet. Il n'en donne point les raisons et agit à son bon plaisir. Il est comme le César romain qui, dans les jeux du Colisée, n'avait qu'à lever ou baisser le pouce pour décider la mort ou la vie d'un gladiateur. S'il signe le papier qui porte le nom du condamné, l'existence de ce dernier devient intangible et sacrée ; elle échappe aux sanctions de la loi. Si, au contraire, le Président repousse du doigt le pourvoi qu'on lui tend, l'homme est aussitôt décapité. C'est un geste de souverain, décisif et sans recours, un geste auguste qui peut laisser la Justice accomplir son œuvre ou, par une sorte de miracle, ressusciter le condamné d'entre les morts.

Le chef de l'Etat peut, également, abrégier les autres peines, la prison et les travaux forcés. Les mandrins savent bien que ces peines, déjà si doucement appliquées par les tribunaux, sont souvent adoucies encore par ce qu'on pourrait appeler le *jeu des grâces présidentielles*.

C'est un jeu du Président qui, pour un oui ou un non, approuve ou berne la Justice. Et c'est un spectacle assez piquant de voir toute

la solennité des jugements, péniblement échaudés à grands renforts d'instructions, de témoignages et de procédure, s'écrouler tout à coup comme un château de cartes et s'effondrer dans le néant, parce qu'un personnage anonyme aura obtenu, dans la coulisse, la signature d'un ministre, contresignée aveuglément par le chef de l'Etat.

On a protesté, souvent, contre cette prérogative exorbitante du droit commun qui est un héritage de la monarchie de droit divin. La faculté de pardonner, au-dessus de la Justice régulière, se comprend difficilement dans un état démocratique.

Pourtant, une loi ne suffirait pas pour abolir cette anomalie. Elle est, pour le Président, une prérogative constitutionnelle. Une assemblée nationale la lui a reconnue. Une autre assemblée nationale pourrait seule la lui retirer.

Puis, pourquoi le chef de l'Etat n'userait-il pas de clémence, alors que les députés s'en servent eux-mêmes si souvent ? Les grâces parlementaires sont collectives. Elles s'appellent *amnisties*. De temps en temps, les Chambres décident que telles et telles catégories de délits sont pardonnées et ne devront être poursuivies que dans l'avenir. C'est aussi un pardon en

dehors de la loi et de la Justice. C'est une entorse au droit commun. Pourquoi le Président ne ferait-il pas de même ?

Assurément, il ose rarement décider que le châtement, régulièrement prononcé par un tribunal, ne sera jamais subi ; mais, il le transforme : c'est ce qu'on appelle la *commutation*. Par ce procédé, des gens ayant encouru deux ans de prison s'en tirent en payant 200 francs d'amende, et il arrive tous les jours que des condamnés aux travaux forcés à perpétuité sortent du bagne après 5 ou 6 ans de séjour.

Cette éventualité d'une grâce entre certainement dans les prévisions des criminels.

Ils savent que celui qui tue habilement a de grandes chances pour qu'on ne soupçonne même pas un décès criminel ; que, si le crime est découvert, il y a de grandes chances pour qu'on ne sache pas quel en est l'auteur ; que, si on en découvre l'auteur, il a de grandes chances pour se mettre à l'abri par la fuite et bénéficier de la prescription.

S'il est arrêté, il a de grandes chances pour que la preuve ne soit pas faite contre lui, ou qu'elle soit incomplète ; un simple doute suffira à le sauver, puisque le doute profite toujours à l'accusé.

S'il n'y a pas de doute, le criminel peut encore, en montrant les raisons qui l'ont poussé au meurtre et les sentiments auxquels il a obéi, obtenir un acquittement.

Si, enfin, il est condamné, il a la ressource de gagner, par sa bonne conduite, les faveurs administratives, ou d'obtenir de la clémence présidentielle la cessation anticipée du châtement qui l'a frappé.

En prévision de cette grâce future, on ne saurait trop recommander aux assassins éventuels de faire un peu de politique.

Ils ont tout à y gagner.

Ils se ménageront ainsi, dans les cercles officiels, des influences et des appuis.

Ils trouveront, dans certains journaux, des défenseurs ardents et passionnés qui prépareront l'opinion publique à un acquittement et façonneront, à l'avance, la mentalité des jurés.

Ils obtiendront bien plus facilement la libération provisoire.

Lors du jugement, la majorité du jury sera vraisemblablement de nuance gouvernementale, comme la majorité du pays. Elle le sera même certainement, car on prend, aujourd'hui, soin de se renseigner sur les opinions politiques avant d'inscrire un honnête citoyen sur le livre

du jury. L'assassin sera donc jugé par des coreligionnaires politiques qui voudront compromettre, le moins possible, par une condamnation, le milieu social où ils évoluaient ensemble et les associations dont, ensemble, ils faisaient partie. Malgré eux et à leur insu, les jurés seront inclinés vers l'indulgence.

Si l'assassin n'a pas pris la précaution de se mêler activement à la politique et de s'associer, par avance, au Gouvernement dont il ne pensait pas avoir un jour besoin, il est un moyen de réparer cet oubli : c'est de confier sa défense à un avocat politicien.

Celui-ci sera probablement l'ami des juges qui ont intérêt à être favorablement notés par les personnages influents. Le magistrat digne d'avancement est l'ami de tous les amis du Gouvernement.

L'avocat, bien en cour et avec les juges, est également renseigné sur l'opinion politique des jurés ; il usera de son droit de récusation de manière à ne garder, dans le jury, que des gens ayant les mêmes idées, ce qui est d'un secours assez puissant pour les convaincre.

Si, par hasard et malgré ces précautions, le verdict vient à être contre vous, tout n'est encore pas perdu. J'ose dire que le vrai rôle de votre

avocat ne fait que commencer, car il fera signer à tous les jurés un pourvoi en grâce que nul n'osera lui refuser. Après quoi, il partira, s'il le faut, pour Paris et se chargera de plaider à l'Elysée et dans les ministères, afin d'obtenir, par une grâce, la réparation de l'erreur commise par les jurés.

Seul, un politicien gouvernemental peut mener à bien cette tâche délicate. Les réductions et les grâces sont menues faveurs qui ne coûtent rien ; mais, que le Gouvernement réserve à ses partisans.

C'est pourquoi, il faut s'assurer, à prix d'or, les services de l'avocat dont je parle. En payant très cher sa plaidoirie, on achète, du même coup, son influence.

Ce trafic est surtout facile avec les avocats-députés. Comme députés, ils sont incorruptibles ; mais, comme avocats, ils sont accessibles à l'honoraire. Et, il est certaines choses qu'un ministre ne peut pas refuser au parlementaire qui peut voter contre lui.

L'assassin obtient ainsi la faveur de ne pas subir sa peine. La condamnation a donné satisfaction à l'opinion publique et, lorsqu'on gracie le condamné, personne n'en sait rien. Il est bien entendu que l'individu qui a été

l'objet de cette mesure de clémence ne se livrera pas à d'inutiles bravades. Il quittera le pays, changera de nom, se fera donner quelque mission diplomatique à l'étranger.

S'il s'agit d'une simple peine de prison, le condamné n'a pas besoin de prendre la précaution de quitter le pays. Il n'a pu ni duper les magistrats, ni obtenir d'eux une sentence de faiblesse ; mais, il se donne le malin plaisir de leur faire encore un pied de nez et de se moquer de leurs jugements, en obtenant une grâce qui annule brusquement l'effet de toutes les condamnations prononcées. Il arrive souvent que le pauvre juge de 3^e classe, qui moisit dans une petite ville, sans trouver les appuis nécessaires pour le moindre avancement, regarde, avec un œil d'envie, le coquin qu'il a condamné, lorsqu'il constate que ce criminel a des relations assez fortes pour faire annuler une sentence judiciaire et échapper à la répression pénale. Il l'admire en secret. S'il le rencontre un jour, au bal de la Sous-Préfecture, libre et adulé à cause de ses amitiés puissantes, il sera tenté de se rapprocher de lui, de présenter des excuses et de solliciter à son tour une recommandation influente de l'homme qu'il a eu tort de condamner.

CHAPITRE V

LE BILAN DES ABDICATIONS.

Parmi les rêves apaisés de leurs nuits, les assassins peuvent songer, sans terreur, au gendarme et, quand ils y songent parfois, ils peuvent avoir de bons sourires.

Décidément, la sacro-sainte majesté du Code n'intimide plus personne. Il n'y aurait plus aujourd'hui, à travers le monde, un seul citoyen aussi naïf que le bon Socrate, pour respecter les Lois jusque dans leur iniquité et ne pas s'évader du cachot où des juges ineptes se préparaient à le faire périr.

Finie la vieille prosopopée ! Nul ne s'abstient de tuer parce que la loi le défend. Nul ne respecte plus les lois, car tout le monde sait qu'elles sont un moyen, entre les mains des majorités, pour opprimer les minorités dissidentes. Loin de s'imposer au respect des individus, elles se dissolvent dans les discussions,

dans les controverses et, souvent, dans le mépris.

Les catholiques fulminent contre les lois de laïcité; les libre-échangistes, contre les lois de protection; les pacifistes, contre les lois militaires; les socialistes, contre les lois capitalistes; les monarchistes, contre les lois constitutionnelles. Tous proclament à l'envi que celles qui sont nuisibles à leurs intérêts ou à leurs convictions n'ont aucun caractère obligatoire pour leur conscience.

Dans la vie courante, nous désobéissons constamment à quelque loi, sans la moindre hésitation ni le plus petit remords.

Le seul prestige que pourrait encore conserver la loi serait celui de la force; or, nous venons de voir qu'il lui manque complètement et qu'il s'en faut de beaucoup que son énergie commande le respect.

Les répressions édulcorées n'inspirent aucune frayeur. Il y a tant de chance pour leur échapper que les intéressés ne s'en impressionnent pas le moins du monde.

Le léger risque du châtement augmente même, comme une épice, la saveur déjà forte de l'assassinat.

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Le péril est juste suffisant pour qu'à le braver les chenapans exaltent leur courage.

En levant les yeux, ils aperçoivent, au-dessus de leur tête, le couperet de la guillotine théoriquement suspendu. Mais, ils se gardent bien d'écourter leur repas, comme le mauvais convive de Damoclès.

Ils ressentent, au contraire, le plaisir de s'exposer au danger, ce plaisir du risque qui fait l'attrait principal du jeu.

Ils jouent une partie où bien des chances sont laissées au hasard et à la fatalité; mais, où l'habileté et l'initiative hardie peuvent triompher de la destinée. L'issue de la partie est d'autant plus émouvante que l'enjeu en est plus gros; et le plaisir rare du joueur confond la jouissance de sa bravoure dans le frisson du risque couru.

En supprimant la vie d'autrui, l'assassin apprend la valeur de la sienne. En exposant la sienne, il apprend la douceur de vivre. On ne goûte pas véritablement les plaisirs de la vie, tant qu'on n'a pas vu la mort de près.

Le contact du danger est nécessaire aux jouisseurs affinés. Nietzsche l'a dit: « Le surhomme préfère le danger aux aises et ne

pèse pas sur une balance d'épicier ce qui est permis et ce qui est défendu. »

L'assassin est un surhomme et il pense, avec le philosophe, que la vie dangereuse est la seule qui vaille la peine d'être vécue.

S'il avait le don du verbe, il traduirait ses jouissances avec des accents lyriques. Il vous dirait que la violence lui a fait connaître des minutes de vie intense, qui valaient chacune une éternité, des moments de joie, où son sang plus fluide coulait avec volupté dans ses veines, où il percevait tour à tour la dilatation et la contraction de chaque cellule de son être dans une plénitude d'harmonie.

Vous n'imaginez pas comme cela détend les nerfs de crever quelque ventre obèse ou de vider le barillet de son revolver dans la peau d'un bourgeois repu.

Ce plaisir forcené est si violent qu'il peut griser comme un alcool et que, même, il peut rendre fou.

Tous les soldats qui ont donné l'assaut à la baïonnette ont connu l'ivresse du sang : c'est pourquoi, dans le pillage des villes vaincues, on tue pêle-mêle les vieillards, les femmes, les enfants, sans aucune utilité de ces meurtres.

L'homme qui voit briller le sang rouge sent

son énergie décuplée et il fonce en avant, les yeux fermés, comme le taureau dans l'arène. Si, après ses yeux, ce sont ses mains qui touchent l'élixir chaud et gluant s'écoulant avec la vie, ses propres veines en reçoivent une exaltation nouvelle, ses artères battent la charge, ses poings se ruent vers le carnage.

C'est ce qui explique les assassinats multiples accomplis par une seule personne, presque en même temps.

On connaît la sinistre histoire de Tropmann. Voici des exemples récents :

Le 20 septembre 1910, la fillette Shepher, âgée de 13 ans, se lève et tue, d'un coup de hachette, son père endormi parce qu'il l'avait punie de pain sec ; puis, sans motif, elle passe dans la chambre de son oncle qui ne lui avait rien fait et le met à mort de la même façon.

Le 12 octobre 1909, à Jully, dans l'Yonne, deux jeunes bergers suisses de 16 et 17 ans, exaltés par la lecture des romans de Peaux-Rouges, font le projet de tuer leur patron en lui tendant une embuscade. Vers 6 heures du soir, l'un d'eux va lui dire qu'un bœuf est malade. Le maître vient à l'écurie et tombe sous les balles de leurs revolvers. La fermière, inquiète de ne pas voir son mari revenir, se rend à

l'écurie ; ils l'attendent derrière la porte et lui font le même sort. Puis, gagnés par une sorte de frénésie, ils appellent successivement chacune des personnes de la maison et, comme ils n'ont plus de balles dans leurs revolvers, ils massacrent, à coups de couteau et de hache, trois ouvriers agricoles et même la bonne : six meurtres en moins d'une heure.

Le même jour, à Marseille, un homme jeune encore, père de quatre enfants, très estimé dans son quartier et dont les affaires sont prospères, se prend de querelle avec sa mère, au moment où celle-ci se couche. La discussion s'envenimant, il saisit un revolver et la tue de trois balles à bout portant. Les blessures inondent la chambre de sang, maculent les draps et le plancher, si bien que le malheureux, gagné par l'ivresse du meurtre, va dans la pièce où dorment ses deux fillettes, âgées de 5 à 8 ans, tire une balle dans la tête de l'aînée et tranche, avec un rasoir, la gorge de la seconde. De là, il passe dans la chambre de ses deux fils. Sa femme qui, au bruit, s'est levée, essaie de lui barrer le chemin ; mais, il engage une lutte terrible avec elle et, d'un coup de rasoir, l'étend en travers du plancher, ce qui lui permet d'égorger encore les deux garçons qui ne

se sont pas réveillés. Lorsqu'il ne reste plus personne à tuer et que le carnage est accompli, le malheureux, d'une dernière balle de son revolver, fait sauter sa pauvre cervelle. C'était un nommé Olivier Désiré Bouvier. Les voisins ont déclaré qu'il était violent ; mais, qu'il avait un excellent cœur.

Comment expliquer la férocité de cette femme de Sarrebruck qui, le 2 mars 1911, a étranglé trois de ses enfants, coupé la gorge au quatrième, empoisonné le cinquième avec du lysol, et s'est ensuite tranché la carotide avec un rasoir, sans qu'on sût qu'il ait jamais existé le moindre trouble dans son ménage ?

Le 19 août 1912, le capitaine Murray, revenant de villégiature, a tué à coups de revolver ses deux enfants, puis un voisin et son fils, a blessé très grièvement sa femme et, après ces cinq assassinats, incendia la maison et se suicida lui-même.

Enfin, le 19 novembre suivant, deux détenus de la prison de Rochefort-sur-Mer, considérés comme « dangereux », Drahonnet et Magnaud, se sont livrés, grâce à un extraordinaire concours de circonstances qui leur permirent de se procurer des rasoirs et une hache, à

un véritable massacre de leurs geôliers. Ils ont tué le gardien, qui ouvrait leurs cellules pour porter les gamelles, blessé dangereusement un lampiste qui se trouvait sur leur passage, égorgé le gardien-chef et sa femme et lardé de coups un officier accouru aux cris des victimes. Ils succombèrent pourtant eux-mêmes sous les balles de la police et de la force armée mandées en toute hâte.

A côté de ces brutalités sans but, où l'esprit de l'homme est égaré par la folie, les assassins d'élite tuent avec sang-froid, en goûtant toute la saveur du meurtre.

Ils tuent par plaisir, pour se distraire, pour sentir l'émotion rare, dans la vie plate et monotone. La mentalité des anciens tyrans, de Néron et d'Héliogabale, se retrouve souvent chez nos contemporains.

Rappelez-vous ces jeunes gens qui avaient parié de jeter dans une rivière la première personne qui passerait sur le pont, homme, femme, vieillard ou enfant, ce qu'ils exécutèrent, d'ailleurs, en se jouant, sur une vieille femme. C'était un simple passe-temps.

Il fut renouvelé, le 13 mars 1911, par deux jeunes gens de 20 ans, Arthur Doucet et

Albert Marini qui, après avoir fait serment de tuer le premier passant qu'ils rencontreraient, assassinèrent, en effet, un charretier du nom de Garnier, marié et père de deux enfants, qui rentrait tranquillement chez lui.

De même, c'était un jeu rare et passionnant, celui qui consistait, pour les deux frères Camille et Joseph Rostaing, de Grenoble, âgés de 24 et 26 ans, à jouer au billard, en 30 points, la tête de leur père. Ils furent arrêtés juste à temps pour éviter le forfait, le 30 mars 1911.

Mais, le même exploit fut reproduit, le 16 août suivant, à Paris et, cette fois, le perdant paya l'enjeu en tuant un nommé Debreuil.

Lorsqu'il est médité, réfléchi, combiné, l'assassinat se perfectionne : il devient une tactique et un art. L'intelligence y a autant de part que le coup de main. Il y faut des combinaisons savantes qui doivent varier selon les circonstances. Il est un jeu de patience, de précision et d'adresse, une sorte de sport, et le sport le plus relevé, le plus pimenté, le plus aventureux qui soit, puisqu'on y joue à la fois la vie d'autrui et la sienne.

Les criminels, ces vengeurs allègres de sang, ne sont pas seulement de beaux joueurs ;

ce sont des raffinés et des poètes, hantés par un rêve auguste de domination.

Ils sentent que l'assassinat est le seul moyen d'être le maître de la vie en la détruisant.

Quand on la crée, la génération et la conception se font, pour ainsi dire, en dehors de nous, par hasard, suivant des lois mystérieuses. Aucun homme n'est sûr d'engendrer comme il veut, quand il veut, ni ce qu'il veut. Pour créer la vie, il lui faut d'ailleurs un complice d'un autre sexe ; il doit s'y essayer, s'y reprendre, et c'est seulement au bout de neuf mois qu'il pourra avoir réussi. L'assassinat, au contraire, s'exécute sur-le-champ, d'après une volonté unique, et il donne une immédiate certitude. Celui qui tue est sûr du résultat et il sait ce qu'il tue. Il est vraiment le maître de la vie.

Cette maîtrise, par la cruauté, lui fait toucher le fond de son âme. Elle réveille en lui les énergies lointaines des brigands qui furent ses pères, de ces chasseurs, de ces guerriers qui, longtemps, ne vécurent que de meurtres. Elle lui fait sentir la parenté étroite qui le rattache à un grand carnassier de l'âge de pierre. En lui, elle révèle l'humanité ancestrale qui se perpétue, à travers le temps et l'espace, toujours identique à elle-même dans sa férocité sereine.

L'écrasement des faibles lui paraît un acte salutaire et beau, conforme au plan de la nature et à la loi de l'humanité. L'assassin est une belle et glorieuse bête de proie qui s'élève au-dessus de l'âme basse et craintive du troupeau. Les gens médiocres et faibles, les bourgeois timides et atrophiés, les rentiers bonasses, tous les êtres végétatifs et de destin pitoyable ne doivent-ils pas servir d'aliment à la voracité des élites ?

Point de vaines et chimériques pitiés ! Les assassins, stoïques, ne se laissent pas intimider par la douleur d'autrui. Critiques, ils s'affranchissent de toute entrave. Economistes du libre-échange des coups, ils proclament, devant les avortons bourgeois, la fière devise : « Laissez-vous faire, laissez-nous passer ! »

Aventuriers décidés, ils promènent, à travers la vie, leur désir curieux et intrépide, exécutant leur fantaisie et les chimères de leur rêve.

Ils résolvent toutes les difficultés par leur instinct puissant librement épanoui ; ils se développent ; ils se grandissent ; ils réalisent toutes les forces de leur être et connaissent l'allégresse physique de la santé.

Pour eux, la seule *vertu*, au sens latin classique et fort, c'est le courage. C'est sans doute

la raison pour laquelle Dostoïewski affirmait que les détenus des bagnes sibériens étaient l'élément le meilleur et le plus vigoureux du peuple russe.

Le criminel veut être libre et il suit sa volonté toute droite. Il ne s'embarrasse ni de l'opinion, ni des anathèmes qu'il va soulever sous ses pas. Il ne règle point sa conduite d'après la convention et les usages. Il ne reçoit pas, de la foule basse et anonyme, des idées toutes faites. Il s'expose, avec indifférence, à toutes les malédictions ; il accepte le déshonneur et méprise le mépris.

Les honnêtes gens, au contraire, subissent les dures contraintes de la société. Ils sont étriqués, dès le berceau, par les entraves compliquées que sont les lois. Ils sont opprimés par leur gouvernement et l'opinion publique. De père en fils, ils sont habitués à ramper comme des vers de terre, insultés, piétinés, anéantis. Ils ont des âmes de bouillie. Leurs bras débiles ne connaissent aucun des gestes de la liberté. Tuer serait un effort trop vaste pour leur haleine écourtée.

Lorsque le bandit Liévin, l'ami de Féjard, comparaisait, pour le crime de Montgeron, devant le juge d'instruction, celui-ci demanda

si un certain Prémillat faisait partie de la bande ? — « Lui ! répondit Liévin, il est bien trop *gourde* pour cela ! Il a tout ce qu'il faut pour faire un honnête homme... »

Au surplus ces honnêtes gens ont un amour ridicule de la vie, une peur terrible de la mort ; ils attachent une importance comique à leur chétive personnalité... Vous rayez leur existence falote, sans que nul vivant les regrette.

Même, comme la terre est petite et que les hommes y sont à l'étroit, le trépas de l'un fait toujours de la place aux autres et cause, ordinairement, à plusieurs (qui n'osent pas l'avouer) une augmentation de bien-être et de plaisir.

L'assassinat ne profite pas seulement à son auteur. Il enrichit aussi les parents qui héritent toujours de quelque chose ; il favorise les concurrents de la victime dans son commerce, ses rivaux dans l'ambition et les honneurs. Il aide également les magistrats, les avocats, les geôliers, les gendarmes et le bourreau qui y trouvent plusieurs profits. Il est une bénédiction pour le journaliste à court de copie.

L'assassin apparaît ainsi comme une sorte de Providence et bien des gens escomptent, par avance, les chances d'assassinats qui sont dans

l'air, comme les hasards d'une loterie dont ils peuvent être favorisés.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, si le criminel jouit, à certains points de vue, d'une sympathie universelle.

C'est une justice involontaire qui lui est rendue par ses victimes. Le préfet de police Andrieux a noté que le prestige des franc-maçons puisait un regain de force dans les crimes imaginaires que la rumeur publique leur prêtait. En effet, les êtres amorphes sont les esclaves-nés de toute volonté forte qui se dresse un instant devant eux. Le crime a, pour le peuple, l'attrait du mystère et de l'audace. L'assassin est de la grande race de Prométhée, de Lucifer, de tous les puissants contempteurs de lois. C'est un Titan révolté. La foule a, pour lui, un instinctif respect. Les bourgeois demeurent fascinés par la main qui les frappe. Le badaud, qui lève un regard effaré sur le couteau brandi, ressent, en même temps, comme une extase; les mains jointes qui imploront ont comme un geste d'adoration.

Les réfractaires sont les chérubins et les mignons de notre époque. Il n'est pas jusqu'aux fripouilles de la basse pègre qui n'aient reçu, de la complaisance bourgeoise, le nom histo-

rique et géographico-ethnologique d'*apaches* qui évoque la poésie lointaine des Indes rouges.

Il y a longtemps qu'on s'intéresse aux assassins, aux brigands et aux chourineurs.

Autrefois, leurs actes héroïques étaient mis en complaintes que des chanteurs ambulants colportaient dans la campagne, accompagnées d'images peintes sur un tableau déployé.

Aujourd'hui, leurs traits sont popularisés, à des millions d'exemplaires, par la phototypie. Ils ont leurs peintres, comme Toulouse-Lautrec, et leurs chansonniers, comme Aristide Bruant, avec ses « chansons de lisière ».

Mais, ce sont surtout les journaux qui se chargent de proclamer quotidiennement leurs exploits. Lorsque, par hasard, ils tombent entre les mains de la Justice, leurs noms s'étalent aussitôt, en gros caractères, à la place d'honneur, sur les feuilles publiques. Ils deviennent les rédacteurs judiciaires, les collaborateurs de la presse, les pourvoyeurs de roman vécu. La foule s'arrache leurs portraits et leurs biographies. Aucun détail n'échappe à la recherche diligente et surexcitée des reporters. On flatte les criminels pour obtenir des interviews. Ils sont les hommes du jour et connaissent pleinement la célébrité, ce diminutif de la gloire.

Le bandit Garnier étant décédé le même jour que le roi de Danemark, le pauvre souverain n'attira que bien peu l'attention de la foule, et c'était la mort du premier qui paraissait en manchette.

Un honnête homme tout simple ne saurait prétendre à cette faveur.

Lorsque les appareils photographiques se braquent sur l'accusé, le bon gendarme qui l'accompagne se redresse et frise sa moustache, espérant voir le lendemain sa figure dans le journal ; mais, l'opérateur l'écarte impitoyablement de l'objectif : « Ah ! non, effacez-vous, gendarme ! assassinez d'abord, après on verra. »

Ce n'est pas seulement le feuilleton et le fait divers ; c'est la vraie, la grande littérature qui se charge d'ériger, à la gloire des assassins, d'impérissables monuments.

La tragédie classique ne magnifie-t-elle pas, en alexandrins lapidaires, les crimes des grands personnages, des princes et des rois ?

Le romantisme n'exalte-t-il pas, en des vers truculents, la violence sous toutes ses formes ? N'a-t-il pas démocratisé le drame, en multipliant les sujets d'inspiration qu'il puise dans les crimes bourgeois et populaires, les monstres

physiques et moraux, la sauvagerie et les instincts libertaires ?

Le théâtre de l'Ambigu s'en est fait, à Paris, une sorte de spécialité, et la province ne s'en rassasie pas. Lorsque David assassina, en 1908, à Bren, le vieux Malbourguet, une troupe de comédiens en fit le sujet d'une pièce dont les représentations eurent beaucoup de succès. Avant d'être arrêté, le criminel put assister à l'une d'elles. Perdu dans la foule des spectateurs, il dut applaudir certains passages pathétiques, juger ce que l'imagination avait ajouté au drame et donner son obole à une quête qui fut faite pour les parents de la victime.

Le public aime les ruses d'apache, les supercheries heureuses, les vols audacieux, les enlèvements et les captures à mains armées.

La littérature dramatique est, d'ailleurs, compliquée de littérature policière. Après Emile Gaboriau qui bénéficia, en son temps, d'une grande vogue, nous avons Conan Doyle qui recommence, à la mode anglaise, les romans du premier.

Le lecteur suit, à la fois, le policier qui traque et le gibier humain qui fuit. Il entraîne son esprit à inventer de nouvelles ruses. L'intérêt est redoublé et soutenu : après la lutte de l'as-

sassin contre sa victime, c'est sa lutte contre la police.

Au surplus, cette mode est universelle. Elle nous est venue d'Amérique et d'Angleterre, pays des grands détectives ; mais, elle a gagné et conquis rapidement le Vieux-Monde.

Jesse Pommeray qui, à l'âge de 14 ans, tua trois ou quatre enfants de son âge et les enterra lui-même, avoua qu'il avait été conduit à ces sinistres exploits par la lecture des mauvais romans. Dans son livre sur la contagion du meurtre, le Dr Aubry cite quantité d'aveux semblables. Le 6 août 1912, la police de Chicago arrêta le professeur J.-A. Guthrie, mathématicien distingué qui, après avoir fait son cours d'électricité, dans la journée, s'était donné pour passe-temps de visiter, pendant la nuit, les maisons riches qu'il cambriolait avec art. Les statues, tableaux, bijoux et dentelles volés par lui étaient enfermés dans un coffre-fort d'une société financière et valaient environ 1.250.000 francs. Ce cambrioleur-amateur déclara que ce goût lui était venu par la lecture passionnée des romans policiers.

Le Dr Ernest Schulze, de Hambourg, a procédé à une enquête d'où il résulte que 8.000 maisons d'édition vendent, en Allemagne, chaque

année, pour 50 millions de marks de livres ou brochures sanguinaires.

Le pasteur Boschard, à Zurich, a fait les mêmes constatations pour la Suisse. Ces livres sont suivis même par les enfants en bas âge. Des classes tout entières lisent ensemble *Buffalo-Bill*, *Nick-Carter*, *Texas-Jack*, *Max-Jordan*, *Nat-Pin-Kerton*, l'illustre détective. Les bambins jouent à la forêt vierge, singent la danse du scalp et pillent comme des Indiens. C'est pourquoi, ils manifestent des énergies précoces et n'hésitent pas devant l'assassinat. Les deux jeunes Suisses de 16 et 17 ans qui, le 12 septembre 1909, à la ferme de Jully, mirent six personnes à mort, s'étaient exaltés, nous l'avons vu, par la lecture des romans policiers.

Il en est absolument de même en France. Le gamin de 14 ans qui, en septembre 1910, tua un camarade de 12 ans pour lui voler 2 fr. 50 ; le petit berger qui, en 1908, dans la Gironde, tua un chasseur pour lui voler son fusil, se croyaient redevenus des sauvages de la Savane.

A leur époque, Cartouche et Mandrin jouirent d'une faveur universelle. Leurs victimes tendaient elles-mêmes le cou et les dames de

l'aristocratie, qui recevaient leurs visites, se gardaient bien de les dénoncer.

La sympathie pour les assassins a revêtu, au cours des temps, des formes diverses et souvent inattendues.

Au xvii^e siècle, on s'était préoccupé de trouver, dans le ciel, un patron aux assassins. Ce fut *Dixmare* qui fut choisi, celui que la tradition religieuse appelle « le bon Larron », crucifié avec Jésus pour de multiples brigandages.

En 1769, les Jésuites de Coblenz et de Bamberg lui bâtirent une chapelle et lui composèrent des litanies où ils l'appelaient : Saint voleur ! Saint meurtrier ! Saint détrousseur ! Saint brigand ! Saint assassin !... Ils prétendaient que le Christ lui-même avait promis le ciel à son compagnon de gibet et que, pour une canonisation, la parole de Jésus valait bien celle du Pape !

Dans le cours du xix^e siècle, toutes les fois qu'une femme fut accusée d'assassinat, elle reçut, dans sa prison, de multiples demandes de mariage. C'est ce qui arriva, notamment, à M^{me} Lafarge, lorsqu'elle eût empoisonné son mari. Si elle eût été acquittée, il est probable que son avocat lui-même l'eût épousée. Beaucoup,

sans doute, croyaient qu'elle était innocente ; mais, ils le pensaient sans en rien savoir et l'idée qu'elle pouvait, néanmoins, être coupable ne diminuait pas son prestige. En 1848, la célèbre tragédienne Rachel alla rendre visite à l'empoisonneuse et lui proposa, pour la distraire, de venir lui réciter des morceaux de son répertoire. M^{me} Lafarge, aimablement, refusa. Elle n'avait pas besoin de recevoir des leçons de comédie.

En Angleterre, lorsque John Lee assassina, en 1888, Miss Keys, il fut condamné à mort ; mais, le bourreau ayant fait trois essais infructueux pour le pendre, sa peine fut commuée et il fut assez heureux pour épouser, dans la suite, Miss Bullied, surveillante en chef à l'ouvroir de Newson-Abbot.

Quand le D^r Crippen fut pendu, en 1910, pour avoir découpé à petits morceaux son épouse, la belle Elmore, tous les frais du procès furent payés par des donateurs généreux, et nous avons vu qu'il trouva un admirateur assez dévoué pour demander à être pendu à sa place.

En Russie, l'anarchiste Kouzow, qui avait séduit une jeune fille et, après avoir vécu quelque temps avec elle, l'avait tuée de deux

coups de revolver, trouva, à sa sortie de prison, très facilement à se remarier. Il choisit entre plusieurs partis avantageux et, peu après, en 1910, ayant été arrêté de nouveau pour un prétendu complot, il trancha, d'un coup de rasoir, la gorge de sa seconde femme qui était venue le voir à la prison. C'était, disait-il, une mesure de prudence pour l'empêcher de faire des révélations à la police.

Lorsque M^{me} Steinheil fut accusée, en 1909, d'avoir assassiné, à Paris, dans la même nuit, son mari et sa mère, un jeune homme d'excellente famille, paraissant s'appeler Lefebvre, devint tellement amoureux de l'accusée, qu'il déclara spontanément être l'auteur du crime dont elle était inculpée, pour essayer de la sauver.

En janvier 1912, une riche Versaillaise demanda la main du forçat Fergier qui portait, il est vrai, le prénom de Désiré.

En 1908, l'Italie se livra, pareillement, à toutes les extravagances de l'ivresse sentimentale pour un bandit phraseur et poète, nommé Beppo Salmone.

A l'audience de la Cour d'assises, celui-ci prononça une défense pathétique, couverte d'applaudissements. Il lut un poème de lui : *le Martyre des Humbles*. On faillit le porter en

triomphe. Le parquet dut demander le renvoi devant la Cour d'une autre province.

De son cachot, il envoyait de précieuses chroniques au *Giornale di Sicilia* qui était trop heureux de lui ouvrir ses colonnes et de recueillir ses impressions.

En 1912, c'était l'assassin Murri, condamné à la détention perpétuelle, qui écrivait, pour un journal de Bologne, un roman où, sous des noms de fantaisie, il narrait la tragédie pendant laquelle il avait assassiné son beau-frère, à l'instigation de la comtesse Bonmartini. Il est probable que cette habitude se généralisera et que, bientôt, les directeurs de journaux commanderont leurs principaux articles dans les prisons.

Ces articles n'en seront pas plus mauvais, lorsqu'ils seront écrits par des hommes d'action, astreints au repos forcé, par des hommes d'expérience et d'énergie qui, grâce aux loisirs qui leur sont imposés, peuvent mûrir leurs pensées dans le recueillement et l'étude. Et, comme, dans certaines prisons, il y a des écoles d'imprimerie, on les enverra même tout composés.

Cette littérature intéressera passionnément la curiosité blasée de nos contemporains, les âmes fourbues qui ne vibrent plus, les cerveaux

lourds et encombrés où il n'y a plus de place pour les banales émotions courantes.

Le D^r Keitman, de Chicago, alla plus loin. En 1908, il voulut réunir les assassins d'Amérique en un congrès, pour lequel il demanda une trêve d'hostilité et un sauf-conduit général de la police. Le gouvernement refusa l'autorisation; mais, l'idée mérite de rester.

Il faut reconnaître que des fronts couronnés de telles fleurs ne peuvent pas rester modestes. Lorsque MM. les assassins trouvent de semblables trésors de mansuétude chez les bourgeois naïfs et gobeurs et lorsqu'ils reçoivent, de leurs victimes elles-mêmes, de pareils gages de sympathie et d'aussi précieux encouragements, ils seraient bien bons de se gêner!

Est-il possible de lutter contre les progrès de l'assassinat?

Assurément. L'auteur de ce modeste ouvrage ne prétend pas donner, en quelques brèves formules, des panacées qui permettraient de détruire le crime.

Cependant, il pourrait paraître oiseux de signaler un danger déjà connu, sans indiquer, en même temps, quelques-uns des remèdes qui

semblent devoir être employés avec succès.

Les moyens les plus efficaces et les plus pratiques de lutter contre le crime sont, à mon avis, les suivants :

- 1° L'énergie individuelle ;
- 2° L'amélioration de la police ;
- 3° L'aggravation des châtimens ;
- 4° La réglementation de la presse ;
- 5° La proscription de l'alcool ;
- 6° L'accession du métier, de la propriété et de la famille ;
- 7° L'éducation morale.

I

Il faut d'abord que chacun de nous ait l'énergie de se défendre. Les *braves gens* ne sont pas toujours des *gens braves* : c'est pourquoi, ils ne se font pas suffisamment respecter. Qu'ils suivent un peu les exemples que leur donnent les assassins et qu'ils soient prêts, à chaque instant, à faire le geste décisif.

Nos législateurs élaborent des projets pour réglementer le port d'armes et permettre le revolver aux honnêtes gens. Rien ne serait plus facile que de l'interdire, au moins sous

peine de prison, aux mineurs, aux récidivistes, aux vagabonds et gens sans aveu.

Mais, quels que soient les projets de loi et en attendant que le revolver soit autorisé, je conseille aux honnêtes gens calmes de prendre, eux-mêmes, la permission de se munir d'une arme défensive, comme ils ont, dans leur poche, une lime à ongles ou un canif. Ils en seront quittes pour payer 16 francs d'amende le jour où ils auront l'occasion de s'en servir.

Un romancier conseillait, naguère, aux paysans le recours à la force, en leur disant (1) :

« Sachez-le, mes amis. La force est belle. La force est sacrée. Vous êtes tous de rudes gailards avec des muscles de fer. Vous avez le droit de mettre cela au service de votre défense personnelle, de la protection des faibles, et, au besoin, de la répression du crime. Est-ce parce que vous êtes d'honnêtes gens que vous ignoreriez le maniement d'une arme, l'art de la lutte ? La violence n'est pas malsaine par elle-même ; mais, par l'usage qu'on en fait. La violence aux mains des justes, c'est la sécurité des femmes, des enfants, du foyer. C'est par la suppression violente des bêtes fauves, des monstres —

(1) Daniel Lesueur, *le Droit à la Force*.

comme disaient les anciens — des monstres à gueule de bêtes et des monstres à face humaine, que les civilisations ont pu naître et se développer — depuis la vieille civilisation grecque (on vous a raconté à l'école la légende d'Hercule ?) jusqu'à la jeune civilisation américaine, dégagée d'un brigandage effrayant par la loi de Lynch. Les sociétés, voyez-vous, rétrogradent, elles livrent aux éléments de désordre et de désorganisation quand la force honnête désarme — par sentimentalité ou par peur — devant la force criminelle. »

Par l'énergie, nous pouvons obtenir la sécurité de la voie publique et l'ordre dans la rue.

S'il le faut, nous nous organiserons pour réprimer nous-mêmes les émeutes. Lors des troubles de Liverpool, en août 1911, les forces de la police étant impuissantes, les magistrats offrirent aux citoyens, amis de l'ordre, de les engager, pour la durée de l'émeute, dans une sorte de milice bourgeoise, moyennant une solde convenable. En deux jours, la ville de Londres leva ainsi trois mille *constables* volontaires qu'elle arma succinctement d'un brassard et d'un gourdin. En France, la loi ne permettrait pas

de pareils enrôlements temporaires. Mais, nous pouvons former des syndicats de défense collective contre les collectivités turbulentes. A plusieurs reprises, nos paysans, munis de simples bâtons, ont mis à la raison les cortèges tumultueux qui tentaient de troubler les campagnes. Les citoyens honnêtes peuvent, au besoin, se grouper et créer la « Confédération générale de l'Ordre public. »

Ayons de l'énergie pour défendre les faibles.

Ayons-en aussi pour dénoncer les crimes qui viennent à notre connaissance. Beaucoup de braves gens savent des choses qu'ils n'osent pas dire, par peur des représailles et par crainte de la Justice. Il faut leur faire savoir qu'ils n'ont rien à redouter de la Justice, même lorsqu'ils dénoncent par erreur un innocent, pourvu qu'ils se soient trompés de bonne foi.

Quant aux vengeances des malfaiteurs dénoncés, on doit avoir le courage de remplir son devoir social en bravant, s'il le faut, ces menaces, pour que la Justice soit informée et puisse sévir. En ce sens, l'énergie individuelle peut faire beaucoup pour la découverte, la répression et, par conséquent, la diminution des crimes.

II

Le second moyen consiste à améliorer la police, c'est-à-dire à fortifier le gendarme, à obtenir un corps de police mieux instruit, une magistrature plus compétente. Nous ne pouvons, en ces quelques pages, élaborer tout un plan de réforme administrative et judiciaire.

Il nous sera cependant permis de désirer que les juges d'instruction soient plus nombreux, mieux rétribués et que leur avancement soit motivé uniquement par les notes professionnelles, à l'exclusion de toute ingérence politique. L'appât d'une situation enviable et stable attirerait, vers ces fonctions, les jeunes gens d'élite.

Ces magistrats devraient être, en outre, spécialisés. Ils se prépareraient en faisant un stage dans les commissariats de police et orienteraient toutes leurs facultés vers la recherche du criminel. Il est inconcevable qu'au xx^e siècle, ce soit encore le même personnage qui soit chargé, alternativement, de découvrir les délits, de faire arrêter les coupables, de les punir et de juger les questions épineuses du droit commercial ou du droit civil.

Le savant juriste est assez souvent un mauvais psychologue et un médiocre instructeur. D'autre part, lorsqu'on a toute sa vie traqué les criminels, on est assez mal préparé à les juger et on ne l'est pas du tout à trancher les contestations d'affaires.

Il importe donc de spécialiser les juges d'instruction et de leur assurer, avec une indépendance absolue, un recrutement, une éducation, un avancement et des récompenses à part. Il faut aussi que, pour une besogne aussi délicate, ils ne soient pas housculés et surchargés de travail. Nous avons dit que le nombre des criminels a plus que doublé, pendant que le nombre des magistrats demeurait toujours le même. Il n'y a donc pas à s'étonner de l'encombrement.

Pour que la recherche de la vérité soit plus certaine, il serait nécessaire que les témoins fussent très protégés, qu'ils fussent interrogés sans suggestion d'aucune sorte, que leurs réponses fussent sténographiées par le greffier et non traduites plus ou moins heureusement par le juge.

Il faudrait aussi et surtout que les citoyens apprissent à voir et à retenir la vérité, ce qui devrait faire l'objet d'un enseignement spécial

à l'école, tel que nous l'avons esquissé au chapitre III. Cette éducation du sens de l'observation est indispensable, à tous points de vue, pour perfectionner la mentalité de notre race.

III

Le crime, étant plus souvent découvert, devrait être plus sévèrement puni.

Nous avons vu que les peines actuellement appliquées n'effraient pas suffisamment, pour que la perspective du châtement puisse arrêter le malfaiteur qui médite un mauvais coup.

C'est là, certainement, une des causes de l'augmentation de la criminalité.

Les avocats qui défendent les assassins n'ignorent pas que, presque toujours, ces derniers se sont préoccupés, dès avant leur entrée en prison, de la peine qu'ils ont encourue, et que les récidivistes recommencent leurs méfaits, parce qu'ils savent qu'elle n'est pas terrible.

Un jeune homme de 20 ans, arrêté pour la première fois, me disait un jour : « On se fait une montagne de la prison quand on n'y est jamais passé; mais, quand on y est, on voit bien

que ce n'est pas le diable ! » J'ai pensé que celui-là ne tarderait pas à y revenir.

De nos jours, les criminalistes ont une tendance fâcheuse à négliger l'intimidation du châtement.

Il est assurément très beau de redresser le coupable, quand on le peut, de le soigner, de le guérir. Mais, n'est-il pas encore préférable d'empêcher l'honnête homme de devenir criminel ?

On a beau guérir le meurtrier, on ne guérit pas sa victime. Allez raconter aux parents de la petite Marthe Erbeding que Soleilland est guéri, qu'il n'a plus le désir de violer des petites filles et qu'on va le remettre en liberté, sur la promesse qu'il a faite de ne plus tuer ni violer personne... Ils penseront, sans doute, que vous vous moquez de leur pauvre petite morte et de leur douleur qui, elle, n'est pas guérie.

Il est même plus facile d'empêcher un premier délit que d'enrayer une tendance à la récidive.

Le cheval qui s'est couronné une première fois n'eut jamais le pied aussi sûr. On connaît le proverbe : « Qui a bu boira. » Le langage populaire parle de la *pente* du crime et précise, par là, combien il est malaisé, non seulement de la

remonter, mais même de s'y arrêter, sans se laisser glisser jusqu'au fond de l'abîme.

Il serait cruel et injuste de déclarer que toute conversion est impossible. Ce qui est certain, c'est que les conversions sont très rares et très difficiles. Tandis qu'il n'y a pas de difficulté insurmontable à empêcher la première faute grave, le premier délit, le premier crime.

Lorsque les philanthropes essaient de *guérir* les criminels, il faut favoriser leurs courageuses initiatives. Mais, il importe, dans tous les cas, sous peine d'abdication sociale, que le châtement conserve son rôle d'*intimidation*.

Respectons les philosophes humanitaires ; mais, ne les suivons pas trop loin. Il y a, en effet, les pacifistes de la répression pénale comme ceux des rapports internationaux. Les uns et les autres se gargarisent de mots sonores et se grisent de généreuses utopies. A force de caresser ces chimères, pacifisme, solidarisme, déterminisme, etc., ils finissent par s'engourdir dans une contemplation béate de leurs rêves. Le plus curieux, c'est qu'ils s'imposent à l'admiration des foules. Autour d'eux, on les révère comme des penseurs et on leur donne les chaires officielles d'enseignement.

C'est en vain que vous essaieriez d'enfoncer

la pointe d'une ironie téméraire dans leurs sophismes de baudruche. Ils vous déclarent, le plus sérieusement du monde, que les criminels sont plus à plaindre qu'à blâmer, qu'ils ne sont pas libres de ne pas tuer, qu'il faut essayer de leur refaire, par l'éducation, une virginité nouvelle et remplacer la prison par l'hôpital.

Décidément, nous sommes trop bons.

Nos contemporains agissent d'impulsion, avec une sensiblerie bête et maladive. Ils comptent racheter tous leurs vices en se baignant dans leurs larmes attendries. Ils se roulent dans un sirop gluant de bonté, comme des fruits confits dans du sucre. Les bonnes âmes ne feraient pas de mal à une mouche. Les pères de famille n'osent plus corriger leurs enfants. Si un instituteur donne, par hasard, une taloche à un de ses élèves, il est l'objet de protestations indignées. Pensez donc, il viole les droits du mioche et du citoyen ! On pétitionne contre lui, on interpelle à la Chambre ! Notre bourgeoisie corrompue s'enlise dans un marécage de pitié. C'est à un point que les cuisinières n'osent plus confectionner de crème fouettée et que les serruriers ne feraient plus de pêne à une serrure. On s'apitoie sur tout et sur tous. Certains journaux ouvrent des souscriptions perpétuelles

pour les inondés, pour les incendiés, pour les ensevelis, pour les rescapés... Ce sont des gémissements sans fin sur toutes les misères.

Le genre humain ne suffit même plus et on s'attendrit sur les bêtes. Un rentier de Wiskolez (Hongrie) vient de laisser plus de trois cent mille francs pour créer des retraites chevalines. La Société protectrice des animaux fait voter des lois contre les fouets trop impérieux. Elle a installé des hôpitaux et des cimetières pour les chats et pour les chiens. Le *Refuge des chiens perdus et affamés* de Battersea Park, à Londres, est honoré de souscriptions princières et dépense près de cent mille francs par an. De son côté, la Ligue antivivisectionniste défend les lapins des laboratoires contre la cruauté des chirurgiens. Elle parle même de prendre sous sa protection les huitres des soupers fins et les asticots du fromage, pour empêcher que ces intéressantes bestioles ne soient dévorées vivantes.

Il ne faut donc pas s'étonner s'il se trouve des philanthropes pour défendre les escarpes et instituer des patronages qui accordent leur bienfaisant appui aux prisonniers libérés et aux assassins honoraires.

Mais, à côté de ces médications lénitives, de

ces emplâtres et de ces fades onguents, ayons le courage de déclarer que, seule, une saine et vigoureuse chirurgie parviendra à extirper les racines du mal et sera capable d'enrayer le fléau de la criminalité.

Avant d'être un *traitement thérapeutique* destiné à soigner le criminel, à le guérir et à le transformer insensiblement en honnête homme, — opération rare et délicate ! — le châtiment doit être surtout une *peine*, c'est-à-dire une punition, une expiation pour le coupable, une intimidation pour ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Cette intimidation est d'ailleurs très efficace. Il y a une trentaine d'années, on assista, en France, à une véritable épidémie du vitriol. Dès qu'une femme éprouvait quelque mécompte dans ses affections intimes, elle avait recours au *poignard liquide* pour brûler les yeux de la rivale ou de l'amant. Le jury s'était montré d'abord plein de sympathie pour tous ces othellos en jupons et approuvait par ses verdicts.

Un jour vint, cependant, où une réaction se produisit. Quelques bonnes condamnations aux travaux forcés calmèrent les ardeurs des amoureuses et l'épidémie cessa rapidement de sévir.

On pourrait multiplier les exemples.

Tout le système pénitentiaire devrait être perfectionné et, en tous cas, revu et corrigé, dans le sens d'une sévérité plus grande.

Si vous me demandez toute ma pensée — et même si vous ne me la demandez pas — je vous dirai que je ne verrais aucun obstacle à instituer, en France, le système des châtiments corporels.

Ce n'est pas le rétablissement de la torture, car la douleur serait employée uniquement pour punir et non pour extorquer, par force, des révélations ou des aveux. De plus, il faudrait un procédé qui ne compromit jamais la santé des délinquants. Mais, je serais assez partisan de l'emploi du jeûne et du fouet, les deux armes dont se servent les dompteurs pour assouplir les bêtes féroces.

Cette punition aurait l'avantage de la rapidité. Pour tous les petits délits, elle serait subie sur-le-champ et serait plus vivement liée au souvenir de la faute.

Elle dispenserait les jeunes gens du séjour honteux dans la prison et du contact dégradant des autres détenus. On aura beau spécialiser les locaux et leur donner des noms adoucis, on n'empêchera pas que, dans l'internement collectif, les individus les moins per-

vertis soient corrompus davantage par les autres. La détention cellulaire remédie à cet inconvénient; mais, elle constitue un châtement barbare que tous les tempéraments ne sont pas capables de supporter.

Elle réaliserait une économie pour le budget. En effet, il serait beaucoup moins coûteux d'appliquer à quelqu'un 50 coups de fouet que de le loger et nourrir, pendant plusieurs jours, dans des bâtiments spéciaux.

Elle serait plus équitable, car elle ne punirait que le criminel lui-même. La prison, au contraire, frappe des innocents : l'arrestation du chef de famille prive souvent la femme, les enfants et les vieux parents de leur pain. Si, par hasard, la mère est emprisonnée, ce sont les enfants et le père qui se trouvent soudain privés de la préparation des repas et des soins ménagers. Si la détention se prolonge, elle ruine infailliblement le commerce ou l'industrie qui faisait vivre toute la famille.

Elle serait enfin plus morale, car elle ne serait recherchée par personne. On ne verrait pas les professionnels de la mendicité et du vol s'habituer à la paresse des geôles et s'accommoder fort bien du logement et de la

nourriture qui leur sont fournis par la munificence du Gouvernement.

Cette peine intimiderait tout le monde, car nul n'est ami de la douleur.

Ne nous laissons pas arrêter par le faux sentimentalisme et la pitié des humanitaires vis-à-vis des assassins qui, eux, n'ont aucune pitié.

La pitié est une faiblesse physiologique très distincte de la bonté. C'est un effet de l'imagination qui nous met à la place de celui qui souffre. Les êtres les plus égoïstes sont aussi les plus enclins à la ressentir.

Les anciens en avaient fait une divinité subalterne. Mais, le christianisme a été bien meilleur psychologue et il l'a omise avec soin dans la liste de ses vertus.

Il a compris que ce frisson involontaire n'avait d'autre portée que celle de l'imagination dont il était issu. Se vanter de sa pitié est un singulier mirage. C'est de l'orgueil retourné, de l'égoïsme qui prend un masque et ne se reconnaît plus lui-même.

Les illusions de la pitié sont aussi ridicules que celles de l'orgueil. Se croire vertueux parce qu'on est larmoyant est aussi inépte que

de se regarder comme plus fort, plus beau, plus intelligent que quiconque.

Il faut se défendre soigneusement de cette langue spéciale qu'éveille en nous le contact de la douleur. Elle est une sorte d'évanouissement partiel, une faiblesse, un signe de ramollissement. Elle obscurcit l'intelligence et fait chanceler la volonté.

Imagine-t-on un soldat apitoyé sur les ennemis qu'il éventre de sa baïonnette ? Cela ferait un personnage de roman ou de mélodrame, mais un bien piètre guerrier. Le bon troupière est celui qui agit avec force, sans discussion et sans réflexion, et qui bande sa volonté contre l'ennemi commun.

Imagine-t-on encore un officier s'attendrisant sur les soldats qu'il envoie à la mort ? Il ne serait pas un bon chef et risquerait de les faire tous tuer sans profit. S'il considère en esprit les épouses, les mères, les veuves, les enfants rendus orphelins par la guerre, il n'aura plus l'énergie nécessaire pour la claire et sereine combinaison du plan d'attaque.

Le bon chef, c'est Napoléon : celui-là ne connaît pas la pitié. Pendant douze ans, il épuisa la nation en lui prenant des soldats de plus en plus nombreux et des conscrits de plus en plus

jeunes et, avec le sang, il écrivit son histoire glorieuse. Vous vous rappelez ce tableau où on le représente, pendant la bataille, lorgnant les positions de l'ennemi en appuyant sa longue-vue sur l'épaule d'un hussard qui porte les armes. Voilà le véritable portrait de l'Empereur. Il est là dans la fonction familière qui a fait sa force. Ce poste est dangereux ; trois hommes déjà ont été tués en prêtant leur épaule au Général. Leurs corps sont de côté, renversés les uns sur les autres. Chaque fois qu'un factionnaire a été frappé, il a été remplacé simplement par le suivant. Celui qui couvre, en ce moment, l'Empereur, connaît le danger ; mais, ne tremble pas et la main de l'Empereur ne tremble pas davantage. Si l'un des deux était ému de pitié ou de peur, cela suffirait pour que la lunette se troublât et que soit obscurci l'œil de l'armée, Napoléon ne pensait pas que le support de sa lorgnette était un homme ; cet homme, comme tous ses soldats, était un instrument de son ambition. Il sacrifiait sans remords, impitoyable : c'est pourquoi, il était fort.

Laissons, nous aussi, la pitié aux lâches. Secouons cette faiblesse de notre époque et cette maladie de nos volontés débiles. Selon qu'elle s'exerce en faveur des criminels ou

de leurs victimes, elle nous porte à des excès d'indulgence ou de rigueur. La vérité est qu'elle n'a rien à voir dans l'affaire et doit être étrangère à toute répression. Défendons-nous seulement contre les assassins, ces ennemis intérieurs, comme nous le faisons contre les ennemis du dehors, sans hésitation ni faiblesse.

IV

Il importe également de réglementer la Presse.

Si sa liberté est un dogme en politique, tout le monde est bien d'accord pour lui refuser le droit de diffamation, d'injure ou d'obscénité. Mais, elle est une telle puissance, dans la société moderne, que, déjà, on hésite à réprimer ses injures, qu'on ne poursuit jamais l'immoralité des récits, des feuilletons et des romans, et que les illustrations licencieuses peuvent impunément s'étaler dans tous les kiosques de journaux.

On se moque de l'honorable sénateur Bérenger, « le Père la Pudeur ». Existe-t-il, pourtant, un seul honnête homme en France qui blâme ses courageuses interventions ?

Qu'on applique donc sévèrement les lois existantes contre l'immoralité de la presse. Qu'on réprime, avec énergie, les écrits et les prédications anarchistes qui font des prosélytes du sabotage et de l'émeute parmi les cervelles un peu faibles.

De même que le *Père Peinard* faisait autrefois l'apologie des exploits anarchistes, la *Guerre sociale*, la *Bataille syndicaliste* et plusieurs feuilles de moindre importance poussent ouvertement les ouvriers vers la violence.

Qu'on aille plus loin ! Qu'on interdise aux journaux de publier les portraits des assassins ! Qu'on défende ou qu'on limite le reportage de leurs méfaits et les comptes rendus des procès d'assises qui prennent, tous les jours, une extension de plus en plus considérable !

C'est en première page et en manchette des grands journaux que les crimes s'étalent maintenant, comme un appât à la curiosité malsaine du public.

Cette publicité effrénée favorise le renouvellement, la multiplicité et l'atrocité des assassinats pour deux raisons : la première, c'est que le meurtre attire le meurtre par une sorte d'imitation et de contagion épidémique. La femme

Lombardi, de Genève, qui, le 2 mai 1885, tua ses quatre enfants, déclara qu'elle avait eu la pensée d'accomplir ce forfait « en lisant un fait semblable dans son journal ». Lenoble tentait de faire sauter à la dynamite la mairie de son village, en juillet 1892, et disait « que l'idée lui en était venue à la lecture du *Petit Journal* ». En novembre 1914, une jeune domestique de 15 ans essayait, à Geestemunde (Hanovre), d'empoisonner la famille de ses maîtres pour réaliser, disait-elle, une scène cinématographique qu'elle avait vu représenter. Le film s'intitulait : « le dîner empoisonné ». On pourrait multiplier les exemples : Morisset imite Lacenaire, Lemaître imite Ménesclou, Voirbo imite Avinain, Gamahut imite Marchandon, Lepage imite Pranzini, etc.

La seconde raison est le rôle primordial que jouent l'orgueil et la vanité.

Chez beaucoup de criminels, la vanité démesurée, le besoin d'attirer sur soi l'attention et les regards des foules sont suffisants, à eux seuls, pour les pousser au crime. On connaît le geste historique d'Erostrate qui, 356 ans avant Jésus-Christ, incendia le temple de Diane, à Ephèse, pour faire passer son nom à la postérité par cet exploit retentissant.

Marat et Robespierre étaient sincères lorsqu'ils déclaraient que le sentiment le plus fort de leur cœur était « l'amour de la Gloire ». C'est par ce désir fatal de renommée qu'ils ont organisé la Terreur. Orsini se disait lui aussi « amoureux de Gloire ». Fieschi signait orgueilleusement « le régicide Fieschi » et prétendait se mettre dans l'histoire.

Même lorsqu'ils obéissent à d'autres mobiles, les assassins sont presque toujours poussés par une inconsciente vanité et, dans tous les cas, la pensée d'occuper le public leur est une grande consolation.

Vasko, le jeune Russe qui, il y a quelques années, massacra une famille entière, disait avec emphase : « Toute la capitale est occupée de mes gestes. Mes camarades voient bien maintenant que j'étais capable de faire parler de moi. »

Lepage, qui assassina sa bienfaitrice pour lui voler quelques francs, disait, avec une satisfaction visible : « Il y aura beaucoup de monde à la Cour d'assises et les journaux parleront de moi ».

Gabrielle Bompard, après avoir étranglé l'huissier Gouffé et l'avoir expédié dans sa malle, s'informait, auprès des agents, « si la presse était gentille pour elle ».

Hœdel, avant de tirer sur l'empereur d'Allemagne, avait fait faire de nombreux exemplaires de sa photographie, en annonçant à l'opérateur que, « sous peu, son nom courrait le monde entier ».

Ravachol, qui se vantait que « chacun de ses doigts avait tué un homme », disait, avant ses derniers exploits, à son compagnon Chaumartin : « Si je racontais ce que j'ai fait, on verrait mon portrait dans tous les journaux ».

Ce portrait de Ravachol, reproduit en couleur dans un numéro du *Père Peinard*, où il se détachait sur le fond rouge du Grand Soir, entre les montants de la guillotine, fut recueilli par Vaillant qui, à son tour, rêva pour lui-même la gloire d'une pareille apothéose.

Pendant que la police et l'armée faisaient le siège de sa maison, criblant les vitres de balles et crevant les toits de dynamite, l'anarchiste Bonnot écrivait un mémoire où il disait : « Je suis un homme célèbre. La Renommée claironne mon nom aux quatre coins du globe et la publicité faite par la presse autour de mon humble personne doit rendre jaloux tous ceux qui se donnent tant de peine à faire parler d'eux et n'y parviennent point. »

Voilà des exemples pris, au hasard, parmi les

assassins « célèbres ». Mais, presque tous ont la même mentalité de cabotins assoiffés de publicité et de réclame histrionique. On rapporte le mot terrible de l'un d'eux répondant à un Président des assises : « La guillotine !... mais, c'est notre légion d'honneur à nous. »

Aussi, dès qu'il est en prison, on voit le criminel lire avidement les journaux, préparer ses réponses et ses effets d'audience qui seront applaudis par les amis et divulgués par la presse. Il songe à Lacenaire « qui a si bien parlé à la Cour d'assises ». Quelques-uns dessinent. Beaucoup emploient leurs loisirs à faire des vers. Et quels vers !

Toutes leurs élucubrations sont pourtant recueillies, avec soin, par les gazettes et placées sous les yeux du public.

Il faut reconnaître que les journalistes qui se prêtent à ce reportage malsain sont, en quelque sorte, les complices de ceux dont ils traduisent si complaisamment les pensées et les actes. Ils sont surtout les complices des malfaiteurs futurs qui se grisent par l'alcool funeste de la publicité.

Cependant, il n'y a pas d'apparence qu'on obtienne plus de discrétion des reporters par le souci de la moralité publique ou de leur dignité

personnelle. Ils sont beaucoup plus préoccupés par l'appât des « forts tirages » et des bénéfices à réaliser.

L'assassin Morisset pense tout à fait comme eux, car il a écrit, dans son auto-biographie : « Les conséquences du crime sont avantageuses à la société. Il y a, en effet, une certaine partie de la population — et c'est la plus nombreuse — qui n'achète les journaux que pour lire les faits divers. Que l'on supprime le crime, il n'y a plus d'acheteurs, conséquemment, plus d'employés pour travailler le chiffon ».

Je prends, au hasard, un numéro d'un journal des plus répandus. Il se décompose comme suit :

1^{re} page. — Cambriolage du château de Ferrières, à M. de Rothschild : deux colonnes de texte, une photographie.

Deux septuagénaires assassinées à Achères : deux colonnes, quatre photos d'assassins, une photo de gendarme.

Le crime de Chalus ; une colonne, deux portraits d'assassins.

2^e page. — Un teinturier frappé de quatre coups de couteau, rue de Flandre. — L'attentat de la Celle-Saint-Cloud. — Le crime de Boulogne-sur-Seine (portrait de la victime). — Deux ouvriers dévalisés par des Italiens. — Cent plaintes contre

le banquier Leroux-Pradier. — L'attentat de la rue Meslay.

3^e page. — Double meurtre à Achères. — Une vieille femme et un enfant assassinés à Arras. — Le cambrioleur à la bombe de Boulogne. — Arrestation des faux témoins de Solers. — Une rentière assassinée à Nancy. — L'anarchiste espion de Lorient.

En outre, deux colonnes de faits divers comprenant vingt-sept vols, escroqueries et attaques nocturnes.

Ensuite, deux feuillets où sont relatés trente-deux empoisonnements, assassinats et viols.

Puisque la persuasion serait inefficace, il importe qu'une loi vienne interdire absolument la publication des portraits d'assassins ou la reconstitution des scènes du crime, en même temps qu'elle limitera tous les comptes rendus des procès criminels. Cela ne présenterait rien de particulièrement nouveau, car une loi interdit déjà les récits des affaires de diffamation et de divorce.

Si celle que nous demandons est un peu plus énergiquement appliquée que les lois anti-pornographiques ou anti-anarchistes, elle enlèvera à l'assassinat un de ses charmes et limitera certainement la contagion du meurtre.

V

Au nombre des moyens de protection très efficaces, nous pouvons réclamer la proscription de l'alcool.

En effet, la plupart des criminels sont ou des alcooliques eux-mêmes ou, plus souvent encore, des dégénérés, fils de parents qui l'étaient.

Parmi les dangers que présente l'alcool, il faut noter l'affaiblissement de la race, la tuberculose, la ruine des foyers, l'abandon des enfants, le parasitisme des névrosés et les gestes de mort que les descendants d'alcooliques sont amenés trop souvent à faire.

Nous ne pouvons examiner ici les divers procédés qui sont proposés pour lutter contre le fléau. Il suffit de savoir qu'il n'est pas impossible à enrayer, puisque certains pays, comme la Suède, y ont pleinement réussi et, après avoir consommé beaucoup plus d'alcool que nous, en prennent aujourd'hui beaucoup moins.

VI

Tout ce qui favorisera, pour les jeunes gens, l'accession du métier, de la propriété et de la

famille, contribuera fortement à lutter contre le crime.

On sait que l'évolution économique a détruit les anciennes corporations et industrialisé beaucoup de métiers ; que, d'autre part, nos lois soi-disant sociales ont jeté, hors de l'atelier et de l'usine, un grand nombre d'enfants.

La conséquence est que ceux-ci, au lieu de devenir apprentis comme autrefois, se transforment trop souvent en vagabonds. Dans la classe ouvrière, le père de famille ne sait pas se faire obéir, ni même se faire respecter. Il est trop occupé pour exercer sur ses enfants une surveillance efficace. Au bout de quelques années, il s'emporte et il s'aigrit. Le fils se révolte contre les reproches paternels. Un jour, il ne rentre plus au foyer. Parfois, la mère le ramène ; mais, il repart après de nouvelles altercations. Il rencontre des copains qui lui apprennent qu'on gagne bien plus à subtiliser adroitement un porte-monnaie qu'à travailler 12 heures par jour.

Les tentations faciles, les filles et le cabaret ne tardent pas à le conduire en correctionnelle, d'où il sort plus résolu dans le mal, prêt à tuer, s'il le faut, pour réussir un coup lucratif.

La déchéance se produit plus rapidement encore, lorsque l'enfant, comme il arrive souvent, a perdu son père ou sa mère et se trouve à peu près abandonné.

L'adolescent, que l'école laisse sans croyance et sans moyen pratique de gagner son pain, doit glisser fatalement dans le crime.

Il importe donc de réorganiser l'*apprentissage*, afin de tarir, dans la mesure du possible, le recrutement des apaches. Il faut que des œuvres d'assistance et, au besoin, des ateliers spéciaux facilitent aux enfants du peuple l'accès des professions honorables et les emprisonnent en quelque sorte dans le travail.

Les lois récentes, qui ont facilité l'accès de la petite propriété par l'épargne, seront certainement améliorées et puissamment moralisatrices. Les propriétaires se livrent rarement au vol.

Espérons que les syndicats obtiendront aussi des droits de posséder plus étendus, ce qui contribuera à les rendre plus raisonnables, conservateurs au lieu d'être destructeurs; en tous cas, moins révolutionnaires.

Il faudrait enfin favoriser, par tous les moyens, la fondation des foyers et fortifier la famille. C'est encore un moyen de lutter contre le mal

que de cultiver l'honneur héréditaire, la solidarité familiale et la contagion des bons exemples.

VII

Cela nous amène à étudier le moyen le plus général et aussi le plus efficace de ceux que nous avons indiqués : l'éducation morale.

Par malheur, il est difficile de donner aux foules une morale, c'est-à-dire une contrainte d'ordre supérieur qui s'impose par sa valeur propre et qui dirige la conduite de chacun, par ses simples commandements.

Autrefois, la morale s'appuyait sur la religion. Par le vieux Décalogue de Moïse, Dieu avait défendu de tuer, et il le défendait directement encore à la conscience, en donnant aux fidèles une vie intérieure intense dans la pratique du culte. Les actes, les paroles et les pensées les plus secrètes étaient justiciables du souverain Juge. Les défaillances passagères étaient confessées et effacées par le repentir. La vertu était récompensée après la mort, dans le ciel, tandis que le mal était puni. Il y avait là toute une politique, à la fois profonde et subtile, pour

fortifier les bons sentiments en refoulant les instincts mauvais, et qui, par l'emploi judicieux de l'intimidation, du pardon et des récompenses, favorisait puissamment l'honnêteté.

Ce système a été battu en brèche par les philosophes et détruit par les programmes modernes de nos écoles. Le résultat a été l'épanouissement de tous les égoïsmes et de tous les bas instincts déchaînés.

C'est en vain qu'on a prétendu remplacer la *morale religieuse* par la *morale naturelle*. Cette mauvaise contrefaçon de la première a été tournée en dérision par les gamins en jupons. Elle n'a fait d'adeptes que parmi les cuistres et les Pets-de-Loup.

Comment puiser les inspirations d'une morale dans la Nature ? La Nature est essentiellement cruelle. Toutes les vies sont en lutte les unes contre les autres, et la vie ne peut se continuer que par des meurtres.

Les arbres de la forêt vierge combattent entre eux pour avoir de l'air et du soleil ; les plus vivaces tuent les autres, en les étouffant sous leurs ramures triomphantes.

Parmi les animaux, les uns vivent en supprimant la vie des plantes et les autres, celle des animaux plus faibles qu'eux.

Dans une même race, les individus se détruisent en luttant pour une femelle ou une proie.

Assez souvent, ils se dévorent mutuellement. Malgré ce qu'en dit le proverbe, les loups se mangent fort bien entre eux. L'homme, à l'état sauvage, fait de même. Tous les anthropophages n'ont pas disparu. Le 5 février 1910, une mission, composée du Révérend Horatio Hopkins, de trois missionnaires et de onze catéchumènes, fut dévorée tout entière par les cannibales de l'île Savage. En juillet 1911, deux Anglais furent mangés, au Congo belge, par les indigènes, malgré la présence du consul britannique. Dans ces régions, plusieurs tribus considèrent que la chair humaine constitue un régal sans pareil. D'autres font une sorte de repas sacré avec « la viande qui parle ».

Sans aller si loin, les insurgés italiens de 1861 mangeaient la chair des soldats qu'ils avaient massacrés — et la première émeute causée par la famine amènera, demain, dans les pays les plus civilisés, des festins pareils. Peut-être même les anthropophages modernes agiront-ils par simple cruauté, sans avoir l'excuse de la faim. Au mois de mars 1912, un valet de chambre, Jean Caron, assassina une porteuse de journaux pour la manger. Voici l'aveu qu'il

en faisait au juge d'instruction de Versailles :

« Un jour que je me promenais à la foire de Lille, j'avais 15 ans alors, vous voyez que ce n'est pas d'aujourd'hui, j'entrai par désœuvrement dans un musée d'anatomie.

« J'y vis la reproduction en cire d'une femme qui venait de subir l'ablation d'une partie du corps.

« J'en fus tellement impressionné que, bientôt, une véritable hantise s'empara de moi, celle de procéder à une semblable opération sur une femme vivante et de manger de cette chair pantelante.

« Cette obsession ne m'a jamais quitté depuis...

« Ce ne fut que le dimanche 22 octobre que je succombai à la tentation.

« Ce jour-là, j'étais seul, désœuvré depuis le départ de mes maîtres. J'avais bu deux absinthes, puis quantité de genièvre.

« Ce fut alors que la jeune Marie Delrieu m'apporta les journaux du soir.

« Le désir de manger de la chair humaine me revint plus fort que jamais.

« J'entraînai alors la jeune fille dans la cour ; mais, j'étais si ému que je tombai avec elle au bas de l'escalier.

« J'en profitai alors pour lui attacher les bras et les jambes avec la corde que j'avais préparée.

« — Que voulez-vous me faire ? criait-elle, et, en se débattant, elle renversa la bougie.

« Je montai alors chercher de la lumière et un grand couteau. Quand je redescendis, Marie Delrieu était évanouie, en syncope.

« Je découpai alors deux morceaux sur son corps et je commençai d'en dévorer un. »

Voilà un homme qui n'est pas fou, mais qui a des appétits de cannibale.

Un télégramme de Saint-Petersbourg nous annonçait naguère qu'un jeune étudiant bulgare, arrivé, récemment, dans la province de Tobolsk, avec une expédition de secours, a été dévoré par les paysans sibériens.

« On croit, ajoutait la dépêche, que ce n'est pas l'unique acte de cannibalisme commis par ces pauvres gens, qui endurent actuellement une atroce famine. »

La Nature est sans morale. Elle n'interdit rien que ce qui dépasse nos forces. Elle ignore le bien et le mal.

Quelques actes, il est vrai, nous paraissent bons et les autres mauvais ; mais, c'est une illusion créée par une pratique séculaire et une

longue suite d'hérédités religieuses. Nous sommes sentourés, imprégnés, imbus de préjugés d'éducation, de famille et de milieu. Puis, peu à peu, ces vestiges s'effacent et les générations qui montent ignorent absolument toute morale.

Les déclamateurs disent qu'il nous reste la conscience ; mais, c'est là un mauvais guide, car elle a des oblitérations et des défaillances fâcheuses. On parvient assez facilement à la perdre. Même lorsqu'elle semble se faire entendre, elle est un génie domestiqué qui se plie aisément au caprice et son oracle n'est qu'un écho.

Il ne faut point compter sur elle pour empêcher les meurtres, car elle les a souvent suscités.

Le respect de la vie d'autrui est une simple habitude et cette tradition ancienne disparaît peu à peu avec les autres préjugés.

L'individu révolté s'affranchit désormais de toute entrave. Il se place lui-même au-dessus du bien et du mal. Il ne subit aucune loi. Il n'en reçoit que de lui-même et c'est lui qui donne sa propre mesure aux choses. C'est dire qu'il respecte uniquement ce qui lui est utile. Ce qui lui est nuisible, il le combat et le détruit, s'il le peut.

Où est, dans la Nature, l'impératif suffisamment puissant pour lutter contre les passions de l'homme, contre son orgueil et sa jalousie homicide, contre sa colère qui se rue vers la mort, contre son ambition qui ne connaît pas d'entrave, contre sa paresse qui préfère l'argent trouvé dans le meurtre à celui qui est produit par le travail ?

Où est, dans la Nature, l'ordre qui empêchera un naufragé de voler à un autre la planche de salut ?

Lors du naufrage de la *Méduse*, les passagers du radeau se sont dévorés entre eux. C'était la loi naturelle. Quelques années après, des matelots anglais, dans des circonstances analogues, mangeaient un mousse. Plus récemment, des ouvriers, faits prisonniers dans une excavation de mine, tuaient le plus faible pour se nourrir de sa chair. N'est-ce pas la loi naturelle que les forts détruisent les plus faibles ? Ils obéissent à un instinct profond : la volonté de vivre.

Il faut généraliser. Beaucoup de gens sont placés par la misère sur un véritable radeau de Méduse. La faiblesse, la maladie, l'incapacité intellectuelle les empêchent de couler doucement une vie bienfaisante et bourgeoise. Nés

sans rentes, ils ne sont pas assez robustes pour gagner leur vie par le travail. Quoi d'étonnant à ce qu'ils cherchent à apaiser leur faim au détriment de leurs compagnons de route, ou à s'enrichir à leurs dépens ?

Dans la majorité des cas, l'assassinat n'est qu'un moyen de vivre, en s'emparant du bien d'autrui !

Tous les droits sont des droits de conquête. Il n'y a pas de situation de droit ; il n'y a que des situations de fait. Un homme possède de l'argent : c'est un fait. Un autre le lui enlève : c'est un autre fait. Le second peut être contraire aux lois ou aux usages sociaux ; il n'a rien de blâmable en soi, d'après la morale naturelle. Il est un incident de la lutte pour la vie.

Celui qui s'empare de la fortune d'autrui, par les moyens couramment admis selon l'usage, voit sa propriété protégée par la police ; tandis que celui qui l'enlève par voie d'appréhension directe, ne peut utiliser cette police pour conserver sa conquête. S'il veut s'en servir, il faut au moins qu'il dissimule soigneusement son procédé d'acquisition. C'est, de sa part, une bonne ruse, car, s'il révélait son coup de force, on serait tenté d'employer également la force pour le dépouiller à son tour. D'un autre côté, ceux qui

ont dû prendre les chemins détournés de la spéculation et du travail se ligueraient bientôt pour protester contre un moyen d'enrichissement trop direct et qui n'est pas reçu dans le jeu de la civilisation. On ferait exécuter le voleur par la Justice.

Il y a donc, d'une part, des procédés couramment et publiquement usités pour gagner sa vie et, d'autre part, des procédés occultes, contraires aux usages courants. Chacun, suivant son tempérament et ses forces, opte librement entre les deux ; mais, ne se préoccupe point de la morale.

Les gouvernements eux-mêmes choisissent, suivant le temps, l'une ou l'autre de ces manières d'agir. Tantôt, ils ont recours aux impôts régulièrement perçus. Tantôt, ils confisquent des industries comme celles du tabac, de l'alcool, des allumettes. Tantôt, ils s'emparent directement des successions vacantes, des biens d'émigrés, des immeubles congréganistes. Ils parlent déjà d'exproprier les bourgeois de leurs rentes. C'est toujours le même mépris de la propriété privée et le recours à la force pour s'enrichir.

Malheureusement, si le vol est facile pour le gouvernement, il est assez souvent ma-

lâisé à pratiquer pour les pauvres diables. C'est pourquoi, ces derniers sont amenés parfois à supprimer les propriétaires pour s'attribuer plus commodément leur propriété. C'est un simple épisode de la lutte des maigres contre les gras et un effort de plus des pauvres vers la richesse.

Tuer pour manger, tuer pour vivre, tuer pour augmenter sa fortune est le geste normal de l'égoïsme révolté.

Il n'est, d'ailleurs, pas plus meurtrier que celui des propriétaires qui font mourir leurs locataires, en leur louant des appartements humides et malsains tout imprégnés de tuberculose; pas plus cruel que celui des actionnaires qui, pour économiser des machines ou des instruments protecteurs dans leurs usines, font tuer périodiquement leurs ouvriers.

Est-ce que l'Etat, de son côté, n'empoisonne pas, dans ses manufactures d'allumettes, les ouvrières qui touchent le phosphore? Est-ce que l'incurie des ingénieurs et la rapacité des dirigeants ne cause pas, à chaque instant, des écroulements de ponts, des éboulements de mines, des tamponnements et des déraillements de chemin de fer où des familles entières sont mises en marmelade? Est-ce que la concurrence économique n'oblige pas chaque com-

merçant, chaque industriel à tuer pour vivre?

On ne s'enrichit qu'en dépouillant les autres, en les acculant à la faillite, à la faim, au désespoir. Toutes les fortunes sont édifiées sur des ruines et sur des suicides. Nos modernes hommes d'affaires ne s'en étonnent même plus. Ils vous diront que ce n'est ni moral, ni immoral. C'est la lutte fatale pour l'existence. Dans la conquête du pain, de la richesse ou du pouvoir, il y a nécessairement des vaincus. Le meurtre est une loi de la vie. Le jeu des forces sociales nous enserre à chaque instant dans l'étau de ce dilemme : Tuer ou périr.

Quel est celui qui, le pouvant, ne choisit pas la première branche de l'alternative?

Et puis, si l'on admet une fois le meurtre par nécessité, la même morale vous fera admettre, sans tarder, des meurtres moins nécessaires.

Faites-vous de l'automobile? Vous savez que la moindre distraction d'un chauffeur peut être homicide : n'avez-vous jamais la moindre distraction? N'êtes-vous pas capable d'écraser quelqu'un en connaissance de cause?

Si, conduisant à une allure désordonnée, grisé de vitesse et d'espace, vous descendez, un jour, une côte au bas de laquelle est un ravin et que vos freins ne fonctionnent pas ou fonc-

tionnent mal, imaginez qu'un homme se trouve au beau milieu de la route, sans entendre votre signal avertisseur ; pour éviter le piéton, il faudrait faire un crochet au risque de se briser contre un mur ou de se jeter au précipice. Que ferez-vous ? Vous ne savez pas ? Je vais vous le dire : entre la vie de cet homme et la vôtre, vous n'hésitez pas une seconde : vous écraserez le piéton en fonçant droit sur lui.

Vous vous direz, dans un éclair, qu'il a eu tort de ne pas se garer. Tant pis s'il est sourd, distrait ou infirme ! Vous songerez que s'il est père de famille, vous l'êtes aussi. Vous songerez que vous portez, dans votre voiture, un ou plusieurs compagnons de route, dont vous défendez la vie en même temps que la vôtre. Vous songerez, enfin, que vous ne risquez pas grand'chose à le tuer puisque, même si vous êtes vu, pris et condamné, vous aurez toujours, pour la première fois, le bénéfice de la loi Bérenger et que, si le défunt a de la famille, les réparations civiles seront payées par votre Compagnie d'assurances.

Dans certains cas, l'assassinat du pauvre diable peut être, en quelque sorte, inévitable et représenter le moindre mal.

Mais, dans cette voie, comme dans les autres,

il n'y a que le premier pas qui coûte. Après avoir écrasé par nécessité, on en vient à le faire par simple utilité, pour éviter un danger moins grave, puis un danger insignifiant ; enfin, en l'absence de tout péril, pour gagner le prix d'une course ou, simplement, pour ne pas perdre de temps.

Au besoin, on écraserait pour faire un exemple, pour donner des jambes aux piétons et les exciter à se garer plus vite. Il est bon, pour les automobilistes, de répandre une terreur générale et salutaire de l'automobile. La crainte qu'inspirent les cent-chevaux contribue à débayer leur route. Il est désirable qu'on se range et qu'on dégage la voie triomphale du Progrès.

Qu'on se rappelle, d'ailleurs, ce fait significatif qui se passa, à Sannois, le 22 novembre 1912. Un ancien procureur de la République, M. Béguerry, tuait sa femme de trois coups de revolver pour mettre un terme aux souffrances que lui infligeait une attaque de paralysie. La belle-sœur du meurtrier, en apprenant le drame, tomba même dans les bras de son beau-frère, en s'écriant : « Emile, vous avez bien agi. Vous êtes un saint homme. Je sais tout ce qu'elle a souffert et tout ce que vous avez

enduré... Vous êtes un saint, je le répète ; je vous admire et je vous aime. »

Geste instinctif de défense ; danger de perdre la vie ; intérêt grave ; intérêt modique : la gradation est insensible ; on y glisse fatalement sans se douter seulement qu'on assassine.

La vie est un moyen comme un autre.

L'homme est maître de la créer : pourquoi ne serait-il pas maître de la détruire ?

En engendrant des enfants, il crée la plupart du temps des malheureux. En tuant, il diminue le nombre de ceux qui souffrent.

La société actuelle admet que la famille puisse se défendre contre l'envahissement de la vie, en empêchant les naissances par les pratiques de Malthus. La prudence produit partout des familles de fils uniques. Si, par hasard, la précaution échoue, on n'hésite guère à procéder à l'avortement. C'est un geste de défense pour soi-même et pour les autres. Un homme ne peut se procurer qu'une quantité de nourriture limitée. S'il a juste de quoi nourrir les quatre enfants de la nichée, le cinquième, qui va venir, demandera sa part de pain ; tous vont être réduits à la portion congrue. Pourquoi ne pas tuer le plus faible, le plus chétif, ou le moins intelligent ?

L'assassinat apparaît donc, à chaque pas, comme un geste familier dans la lutte pour la vie. Les suggestions de la Nature sont évidemment impuissantes à enchaîner nos instincts brutaux de carnassiers. La morale naturelle, qu'on essaie de la fonder sur l'intérêt individuel ou sur l'intérêt social, sur le devoir pur, sur le sentiment, sur l'évolution, sur le plaisir ou sur l'honneur, apparaît comme un mirage et une illusion.

Les hommes d'élite sentent pourtant, d'une façon impérieuse, la nécessité d'opposer aux mauvais instincts et aux entraînements de la passion, les règles de l'honneur, du devoir et de la morale.

Mais, en quoi consiste l'Honneur ?

Quel est celui qui révélera la voix du Devoir ?

Où trouver les formules certaines et scientifiques de la Morale ?

Où est la loi qui s'impose aux consciences et qui soit, pour elles, véritablement impérative et vivante ? Il est très facile de critiquer la religion et les religions ; de faire apparaître leur absurdité, de tourner en dérision leurs cultes, de montrer que leurs mystères heurtent le gros bon sens de la foule.

Mais, une fois que la croyance religieuse est détruite, outre qu'on n'a point supprimé le mystère, on s'aperçoit que cette croyance, non seulement était utile pour bercer la misère humaine; mais, était même indispensable pour orienter la vie individuelle, pour gouverner les consciences et pour sauvegarder l'ordre social.

L'athéisme contemporain et l'anarchie intellectuelle où se débattent nos philosophes conduisent ainsi à la dernière et à la plus dange-reuse abdication : celle de la morale et du magistère des âmes. C'est là ce qui peut nous faire craindre, d'une façon certaine, un accroisse-ment constant du nombre des assassinats...

Ce n'est pas, néanmoins, une raison pour nous décourager dans la lutte énergique que chacun de nous doit soutenir contre le crime.

Paix aux pacifiques et guerre aux autres !

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE I. — L'assassinat pour tous.	1
CHAPITRE II. — Les méthodes perfectionnées.	40
CHAPITRE III. — L'appareil judiciaire.	107
CHAPITRE IV. — Répressions édulcorées.	167
CHAPITRE V. — Le bilan des abdications.	219

x

TABLA DE MATERIAS

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

99

obraje efuue
documentari - 78t

